

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°3

MARS 2021



Table des matières

01. L'organisation générale de la recherche

01.02. Les instances consultatives de la recherche et du développement technologique

01.02.05. Autres instances

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique - 25/02/2021 - - DEC210987DAJ

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.04 Elections des représentants des personnels du conseil d'administration

Décision fixant le calendrier de l'élection du Conseil d'administration du CNRS - 22/03/2021 - - DEC210579DAJ

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil d'administration du CNRS - 22/03/2021 - - DEC210578DAJ

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2021

Décision portant nomination de M. Philippe Bénézech aux fonctions de directeur des systèmes d'information (DSI) - 03/03/2021 - - DEC211000DAJ

Décision portant nomination de Mme Cécile d'Orbigny aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 01/03/2021 - - DEC211073DAJ

Décision portant modification de la DEC181712DAJ portant nomination de Mme Thérèse Huet aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique (INP) - 12/03/2021 - - DEC211141DAJ

Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien Payan, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'Univers (INSU) - 12/03/2021 - - DEC211139DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180574DAJ du 30 janvier 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 12/03/2021 - - DEC211140DAJ

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Christian Vinel, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA) - 03/03/2021 - - DEC210775INSHS

Décision portant nomination de Stéphanie GARRIBA, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la MOY100 intitulée « Délégation Ile-De-France Villejuif » - 01/01/2021 - - DEC210956DR01

Décision portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif - 03/03/2021 - - DEC210868DAJ

Décision portant nomination de Mme Charlotte Leiser aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) - 03/03/2021 - - DEC210933DAJ

Décision portant nomination de Mme Camille GOIRAND aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA), à compter du 1er février 2021 - 09/03/2021 - - DEC210035INSHS

DR02

2020

Décision modificative de la nomination de Mme Cécile Sykes en qualité de chargée de mission institut (CMI) du 01/01/21 au 31/12/21. - 24/02/2021 - - DEC210783INP

Décision portant nomination de M. David Carmignac aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (IEES) - 12/11/2020 - - DEC202017DR02

Décision portant nomination de Mme Christelle Souprayen aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS) - 25/09/2020 - - DEC201741DR02

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU - 04/12/2020 - 04/12/2020 - DEC201432INSU

2021

Décision portant nomination de M. Matthieu Vernet, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202251INSHS

Décision portant nomination de Mme Annicks LESNE en qualité de chargée de mission institut (CMI) du 01/01/20 au 31/12/21 - 28/01/2021 - - DEC202344INP

Décision portant nomination de Mme Isabelle Lisiecki en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 25/03/2021 - - DEC211297INC

Décision portant nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE ». - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202256INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe De Vreyer aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d' Economie de Dauphine - LEDa ». - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202254INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Chappey aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Muriel Le Roux aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC ». - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202255INSHS

Décision portant nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM - 06/01/2021 - 06/01/2021 - DEC202229INC

Décision portant nomination de Mme Isabelle Lisiecki en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC202264INC

Décision portant nomination de Mme Cécile SYKES en qualité de chargé de mission institut (CMI) du 01/01/21 au 31/12/21. - 28/01/2021 - - DEC202169INP

DR04

2020

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Laurent VERSTRAETE, et nomination de Monsieur Marian DOUSPIS aux fonctions de Directeur Adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » (IAS) - 21/01/2021 - - DEC202220INSU

Décision portant nomination de M. Fabrice GATUINGT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8535 intitulée « Laboratoire de Mécanique et Technologie » (LMT) - 24/12/2020 - 24/12/2020 - DEC202234INSIS

Décision portant nomination de M. Gabi Daniel Stancu aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche UPR288 intitulée "Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)" - 24/12/2020 - 24/12/2020 - DEC202248INSIS

2021

Décision portant nomination de M. Cornelis van der Beek en qualité de chargé de mission institut (CMI) du 01/01/21 au 31/12/21. - 28/01/2021 - - DEC202180INP

Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) » de M. Laurent Combettes. - 20/01/2021 - 20/01/2021 - DEC210052INSB

Décision portant nomination de M. Pierre Guibentif aux fonctions de directeur, et de Mme Maryse Bresson aux fonctions de directrice adjointe de l'USR3683 (MSH Paris-Saclay) - 09/03/2021 - - DEC202361INSHS

Décision portant nomination de Mme Jessica MARTINEZ, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8000 intitulée Institut de chimie physique - 19/03/2021 - - DEC211434DR04

Décision portant nomination de M. Laurent DARRÉ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique
- 26/02/2021 - - DEC210971DR04

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel ULLMO, directeur de l'unité UMR9009 intitulée Laboratoire Alexander Grothendieck, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210334DR04

Décision portant nomination de M. Philippe SANCHEZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie
- 26/02/2021 - - DEC210975DR04

Décision portant nomination de M. Laurent POINTAL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique - 26/02/2021 - - DEC210969DR04

DR05

2020

Décision portant nomination de M. Alain Guinault aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8006 intitulée "Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux" (PIMM) en remplacement de M. Frédéric Valès. - 24/12/2020 - 24/12/2020 - DEC202238INSIS

2021

Décision portant nomination de Mme Anne Yvonne Guillou et de M. Pierre-Marie Blanc respectivement aux fonctions de directrice et de directeur adjoint de l'USR3225 (MSH Mondes) - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202111INSHS

Décision portant nomination de M. Baptiste Coulmont aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR 7220 Institut des Sciences sociales du Politique (ISP). - 08/02/2021 - 08/02/2021 - DEC202321INSHS

Décision portant nomination de Mme Caroline Ibos, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS)

- 09/03/2021 - - DEC210366INSHS

Décision portant nomination de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe aux fonctions de directrice par intérim de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Unité support Études Asiatiques ». - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202179INSHS

DR06

2020

Décision portant nomination de Madame Anne-Sylvie ANDRE-MAYER aux fonctions de directrice et de Monsieur Fabrice GOLFIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GEORESSOURCES » - 21/01/2021 - - DEC202236INSU

2021

Décision portant nomination de M. Guillaume DOLLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) - 23/03/2021 - - DEC211452DR06

Décision portant nomination de Madame Martine Berthelot-Grosjean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 11/01/2021 - - DEC210280DR06

Décision portant cessation de fonctions de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez, assistante de prévention (AP), au sein de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) - 01/03/2021 - - DEC210698DR06

Décision portant nomination de Madame Emmanuelle Nedelec aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 11/01/2021 - - DEC210713DR06

Décision portant nomination de Madame Isabelle Chauvel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 11/01/2021 - - DEC210714DR06

Décision portant nomination de Monsieur Cédric Serrano aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 11/01/2021 - - DEC210715DR06

Décision portant nomination de Mme Mary FORD, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) - 08/03/2021 - - DEC211100DR06

Décision portant nomination de M. Adrien GAUDET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) - 08/03/2021 - - DEC211101DR06

Décision portant nomination de M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Sociétés, Sensibilités, Soins - LIR3S ». - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC201910INSHS

Décision portant nomination de Mme Frédérique de Fornel en qualité de chargée de mission institut (CMI) du 01/01/21 au 31/12/21. - 28/01/2021 - - DEC202194INP

Décision portant nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7053 Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) - 06/01/2021 - 06/01/2021 - DEC202232INC

Décision portant nomination de M. Loïc Briand aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ». - 12/01/2021 - 12/01/2021 - DEC202290INSB

DR07

2020

Décision portant nomination de Monsieur Bruno GUIDERDONI aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU - 04/12/2020 - 04/12/2020 - DEC201430INSU

2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Philippe Luis, Directeur, et nomination de M. Michel Streith aux fonctions de directeur par intérim de l'USR3550 (MSH Clermont Ferrand) - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202072INSHS

DR08

2020

Décision portant nomination de M. Sylvain ROUTIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7311 Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) - 06/01/2021 -

06/01/2021 - DEC202231INC

2021

Décision n° DEC210939DCIF du 12/03/2021 portant cessation de Monsieur Pascal BOUVET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS et nomination de Monsieur Lionel DEMEZET, aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS - 12/03/2021 - - DEC210939DCIF

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sylvain ROUTIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) - 03/03/2021 - - DEC210912INC

DR10

2021

Décision portant fin de fonction et de nomination de Mme Geneviève Pourroy en qualité de chargée de mission institut (CMI) du 01/01/21 au 31/12/21. - 28/01/2021 - - DEC202191INP

DR11

2020

Décision portant nomination de Madame Karine PERRAUT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) - INSU - 04/12/2020 - 04/12/2020 - DEC201427INSU

2021

Décision portant nomination de M. Matthieu JOUVERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5628 intitulée LMGP - 22/01/2021 - - DEC210283DR11

Décision portant nomination de Mme Laure LAVERNOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5279 intitulée LEPMI - 14/01/2021 - - DEC210332DR11

Décision portant nomination de M. Vincent MARTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5279 intitulée LEPMI - 14/01/2021 - - DEC210336DR11

Décision portant nomination de M. Rémy BRUYERE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR2940 intitulée Institut Néel - 01/03/2021 - - DEC210428DR11

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrice ROCHE et nomination de Monsieur Nicolas ROCH aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR2426 intitulé Physique Quantique Mesoscopique (MESO) - 17/03/2021 - - DEC210597INP

Décision portant nomination de Mme Joelle PARRAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UAR3040 intitulée CMP - 10/02/2021 - - DEC210788DR11

Décision portant nomination de M Frederic AUDRA aux fonctions d'assistant de prévention partagé au sein de l'UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK) et de l'UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) - 23/02/2021 - - DEC210895DR11

Décision portant nomination de Mr Samuel Viboud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI) - 01/01/2021 - 01/01/2021 - DEC192777DR11

Décision portant nomination de Mme Laure Vignal aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI) - 18/01/2021 - 18/01/2021 - DEC192779DR11

Décision portant nomination de Mr Stéphane Pioz Marchand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI) - 01/01/2021 - 01/01/2021 - DEC200088DR11

Décision portant nomination de Mme Véronique STRIPPOLI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5194 intitulée PACTE - 18/01/2021 - - DEC200097DR11

Décision portant nomination de M. Romain VANEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5582 intitulée IF - 14/01/2021 - - DEC210282DR11

Décision portant nomination de Mme. Jennifer FIZE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5249 intitulée LCBM - 14/01/2021 - - DEC210223DR11

Décision portant nomination de Mme. Christelle CAUX-THANG aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5249 intitulée LCBM - 14/01/2021 - - DEC210221DR11

Décision portant nomination de M. Christophe SAVARIAUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5216 intitulée GIPSA-Lab - 19/01/2021 - - DEC210213DR11

Décision portant nomination de Mme Valérie ROUX MARCHAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5104 intitulée Vérimag - 14/01/2021 - - DEC210208DR11

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle FIORE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5063 intitulée DPM. - 15/01/2021 - - DEC210205DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnold Fertin, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5525 intitulée TIMC-IMAG.

- 14/01/2021 - - DEC210053DR11

Décision portant nomination de M. Vincent Blanc aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5217 intitulée LIG - 27/01/2021 - - DEC210563DR11

DR12

2020

Décision portant cessation de fonctions de directeur de M. Michel Signoli de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) » - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202257INEE

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Gabriel CUBY aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU - 04/12/2020 - 04/12/2020 - DEC201431INSU

Décision portant nomination de M. Nicolas BONNET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) - 07/09/2020 - - DEC201634DR12

Décision portant nomination de M. Alain CAVAILLOU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit - 13/03/2020 - - DEC200708DR12

2021

Décision portant nomination de M. Marc SENTIS aux fonctions de chargé de mission du 01/01/21 au 31/12/21 - 28/01/2021 - - DEC202181INP

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin en qualité de chargée de mission institut (CMI) du 01/01/21 au 31/12/21. - 28/01/2021 - - DEC202182INP

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch en qualité de chargé de mission institut (CMI) du 01/01/21 au 31/12/21. - 28/01/2021 - - DEC202192INP

Décision portant cessation de fonctions de Madame Françoise Graziani et nomination de M. Don-Mathieu Santini directeur par intérim de la fédération de recherche n° 3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES), à compter du 1er septembre 2020 - 12/03/2021 - - DEC210087INSHS

Décision portant nomination de Mme Giulia Boëtto comme directrice et de M. Emmanuel Botte et de Mme Corinne Rousse comme directeur adjoint et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7299 intitulée Centre Camille Julian - 03/03/2021 - - DEC210175INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Maryse ALVITRE assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7263 Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) - 02/02/2021 - 02/02/2021 - DEC210722DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Sylvain HENRY assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) - 16/02/2021 - - DEC210724DR12

Décision portant nomination de M. Stéphane THERAUBE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) - 16/02/2021 - - DEC210725DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Romain BASTIEN assistant de prévention (AP) au sein de l'UMS3514 intitulée Stella Mare - 09/02/2021 - - DEC210731DR12

Décision portant nomination de M. Jérémy BRACCONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3514 intitulée Stella Mare - 09/02/2021 - - DEC210748DR12

Décision portant nomination de Mme Sandrine CHENESSEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) - 05/02/2021 - - DEC210751DR12

Décision portant nomination de Mme Caroline CHAGNIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) - 08/02/2021 - - DEC210758DR12

Décision portant nomination de Mme Anne-Patricia ALLONCLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3) - 08/02/2021 - 08/02/2021 - DEC210762DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent CHARMASSON assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3) - 08/02/2021 - 08/02/2021 - DEC210763DR12

Décision portant nomination de Mme Sophie GIRARDIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR2004 intitulée OpenEdition Center (CLEO) - 08/02/2021 - 08/02/2021 - DEC210766DR12

Décision portant cessation de fonctions de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS et nomination M. GHERARDI directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA) - 09/03/2021 - - DEC210789INSHS

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de 'UMS 3470 Pythéas - 02/03/2021 - 02/03/2021 - DEC211008DR12

DR13

2020

Décision portant nomination de Mme Laetitia Bariat aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5096 intitulée LGDP - 16/07/2020 - 16/07/2020 - DEC201345DR13

2021

Décision portant nomination de M. Didier Stien aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) » - 06/03/2021 - - DEC210182INEE

DR14

2020

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Martin GIARD aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU - 04/12/2020 - 04/12/2020 - DEC201433INSU

Décision portant nomination de Monsieur Roger PONS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) - INSU - 01/12/2020 - 01/12/2020 - DEC201721INSU

2021

Lettre de cadrage en tant qu'IRPS pour Mr Stéphane LEBLANC, à la DR14, Délégation Occitanie Ouest du CNRS - 08/03/2021 - - DEC211178DR14

Renouvellement lettre de cadrage AP - Mme Nathalie PARTHUISOT - Agent CNRS UMR 5174 - EDB - 12/02/2021 - - DEC210822DR14

Renouvellement lettre de cadrage en tant qu'AP de Mr Abdelouahed LASFAR, IR2 CNRS CEMES - UPR 8011 - 12/03/2021 - - DEC211235DR14

Renouvellement Lettre de Cadrage en tant qu'AP de Mme Marie-Charline BLATCHE (Agent CNRS)

LAAS - UPR 8001 - 12/03/2021 - - DEC211418DR14

Renouvellement Lettre de cadrage en tant qu'AP de Mr Eric TASSELLI (Agent CNRS)

LAAS - UPR 8001 - 12/03/2021 - - DEC211433DR14

Décision portant nomination de MM. Johan Debayle et Alain Liné aux fonctions de directeurs adjoints

du groupement de recherche GDR2021 intitulé "Morphologie et Phénomènes d'Agrégation

(MORPHEA)" - 24/12/2020 - 24/12/2020 - DEC202249INSIS

DR15

2021

Décision portant nomination de Mme Laurence Gimenez aux fonctions de chargée de mission -

17/03/2021 - - DEC210791DRH

Décision portant nomination de Mme Florence HAKIL aux fonctions d'assistante de prévention au

sein de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour

l'environnement et les matériaux (IPREM). - 06/01/2021 - - DEC210042DR15

Décision portant nomination de Mme Cécile COURREGES aux fonctions d'assistante de prévention

au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour

l'environnement et les matériaux (IPREM). - 06/01/2021 - - DEC210043DR15

DR16

2020

Décision portant nomination de Mme Christine Sidobre aux fonctions d'assistante de prévention au

sein de l'UMR9220 intitulée "Écologie marine tropicale des Océans Pacifique et Indien (ENTROPIE)"

- 12/05/2020 - - DEC201017DR16

décision de nomination de Monsieur Jean-Pierre Le Bourhis en tant que directeur par intérim de

l'UMR6051 ARENES - - - DEC201966INSHS

2021

Décision portant nomination de M. Antoine Garric aux fonctions d'assistant de prévention au sein de

l'unité USR3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba » - 17/03/2021 - -

DEC210487DR16

decision de nomination de Monsieur Pascal Marty aux fonctions de directeur de pleins droits à

compter du 1er janvier 2021. - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202166INSHS

Décision portant nomination de M. Éric Coignard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de

l'unité USR3135 intitulée « Institut français du Proche-Orient (IFPO) » - 08/03/2021 - -

DEC211098DR16

Nomination de Emmanuel BROUILLET aux fonctions de chargé de mission responsable du pôle

international et Europe de l'INSB - 15/10/2020 - 15/10/2020 - DEC201401INSB

DR17

2020

Décision portant nomination de Mme Francine SOLAL en qualité de chargée de mission institut

(CMI) du 01/09/20 au 31/08/21 - 18/10/2020 - 13/10/2020 - DEC201391INP

2021

Nomination de M. Edouard METZGER aux fonctions de Directeur Adjoint par intérim de l'UMR6112 à
compter du 13 janvier 2021 - 17/03/2021 - - DEC210825INSU

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Greneche en qualité de chargé de mission institut

(CMI) du 01/01/21 au 31/12/21. - 28/01/2021 - - DEC202193INP

Décision portant nomination de Monsieur Eric Blanke aux fonctions de chargé de mission -

17/03/2021 - - DEC210934DAPP

Décision portant nomination de M. Pierre GAUDIN aux fonctions de personne compétente en

radioprotection de l'UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique (LGP) -

12/01/2021 - - DEC210603DR17

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnauld Leclerc , directeur, et nomination de M. Frédéric Le Blay aux fonctions de directeur par intérim de l'USR3491 (MSH Ange Guépin) - 07/01/2021 - 07/01/2021 - DEC202160INSHS

Décision portant nomination de Mme Marion RIVOAL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique (LGP) - 12/01/2021 - - DEC210602DR17

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nadine EBERHARDT, assistante de prévention au sein de la MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de Loire du CNRS - 10/01/2021 - - DEC210001DR17

DR18

2020

Nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'UMS3702 - Institut de Biologie de Lille - 24/02/2020 - 24/02/2020 - DEC200767DR18

Décision portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval aux fonctions de cheffe de service adjointe du service d'Appui Financier à la Science de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation. - 23/10/2020 - 23/10/2020 - DEC201908DSFIM

2021

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Ruth Webb, directrice par intérim et de M. Fayssal Tayalati, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) - 16/03/2021 - - DEC210843INSHS

DR19

2020

Décision portant nomination de M. Alexis BOULET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information Adjoint (CSSI-Adjoint) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aerothermochimie - 08/12/2020 - 08/12/2020 - DEC202213DR19

DR20

2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Sébastien TANZILLI directeur adjoint de l'unité UMR7010 intitulé Institut de physique de Nice (INPHYNI) - 02/03/2021 - - DEC210772INP

Instituts

2020

DUA BOIS - 06/11/2020 - 06/11/2020 - DEC201559INSIS

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2021

Décision portant délégation de signature à M Stéphane Blanc, directeur de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) - 01/03/2021 - 01/03/2021 - DEC210808DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bénézech, directeur des systèmes d'information (DSI) - 03/03/2021 - - DEC211001DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Auscher, directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 01/03/2021 - - DEC211075DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation (assistance-rapatriement)

- 05/10/2020 - 05/10/2020 - DEC201755DAJ

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile de France -Villejuif (DR01) - 01/03/2021 - - DEC210869DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) - 03/03/2021 - - DEC210871DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif (téléphonie SIP) - 02/03/2021 - - DEC210965DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif (espaces verts) - 02/03/2021 - - DEC210966DAJ

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric Colin De Verdière, directeur de la FR3522 intitulée « Fédération de recherche Bézout » (BEZOUT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC210974DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ivan Guillot, directeur de la FR3701 intitulée « Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France » (FERMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211012DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric Richard, directeur du GDR720 « Information, Signal, Image et viSion » (ISIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211017DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Chiara Caprini, directrice de du GDR2005 intitulé « Ondes Gravitationnelles » (OG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211018DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Agnès Lehuen, directrice du GDR2072 intitulé « Réseau Lymphocytes T de type Inné » (LTInné), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211019DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Ramel, directeur du GDR2093 intitulé « Groupe de recherche sur l'action multilatérale » (GRAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211020DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Boulineau, directrice du GDR3607 intitulé « Connaissance de l'Europe médiane (CEM) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211022DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Brice Halimi, directeur du GDR3719 intitulé « Philosophie des Mathématiques » (GDR PhilMath), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211024DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UAR2259 intitulée « Appui à la recherche et diffusion des savoirs » (ARDIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211026DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211027DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Borraz, directeur de l'UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211028DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien Barral, directeur de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211029DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier Couraud, directeur de l'UMR8104 intitulée « Institut Cochin », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211030DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Van De Velde, directeur de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211031DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Estrade, directrice de l'UMR8145 intitulée « Mathématiques appliquées à Paris 5 » (MAP5), par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211032DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Demortain, directeur de l'UMR9003 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés » (LISIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211033DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Odile Heidmann, directrice de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211034DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Brigitte D'Andrea-Novel, directrice de l'UMR9912 « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211035DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne Segal-Bendirdjian, directrice de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211036DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam Danon-Szmydt, directrice de l'UMS3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des sciences humaines et sociales (SISHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211037DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Besson, directrice de l'UMS3612 intitulée « Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament » (P-MIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211038DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Charbit, directeur de l'UMS3633 intitulée « Structure Fédérative de Recherche Necker », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211039DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique Vrel, directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211040DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis Kerenidis, directeur de la FR3640 « Paris Centre for Quantum Computing » (PCQC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/03/2021 - - DEC211062DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jamal Najim, directeur du GDR2000 intitulée « Matrices Et Graphes Aléatoires » (MEGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/03/2021 - - DEC211064DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean Soulier, directeur de l'unité UMR7212 intitulée « Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique » (GenCellDi), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211065DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel Werner, directeur de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211067DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martin Oheim, directeur de l'UMR8003 intitulée « Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères » (SPPIN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211068DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand Ludes, directeur de l'unité UMR8045 intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211069DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211071DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine Bourgain, directrice de l'UMR8211 intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société » (CERMES 3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211074DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis Bruno, directeur de l'ERL7000 intitulée « Biomécanique & Appareil Respiratoire » (BAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211079DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Renato Monteiro, directeur de l'ERL8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211090DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude Grasland, directeur de la FR2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211091DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Christine Chappard, directrice de la FR3616 intitulée « Imagerie X en ostéo-articulaire pour la recherche » (IMOSAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211092DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Frédérique Bassino, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211093DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211094DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211095DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTCoM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211096DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Guédon, directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211097DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299 intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211115DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves Scoazec, directeur de l'UMS3655 intitulée « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse » (AMMICA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211117DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Matthias Beekmann, directeur de l'UMS3563 intitulée « Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie » (EFLUVE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211118DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Chaussidon, directeur de l'UMS3454 intitulée « UMS-Institut de physique du globe de Paris » (IPGP-UMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211120DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Renaud Le Goix, directeur de l'UMS2414 intitulée « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen » (RIATE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211121DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent Micouin, directeur de l'UMR8601 intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211122DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Françoise Bottéro, directrice de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211123DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry Mayer, directeur de l'UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 15/03/2021 - - DEC211130DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Mignet, directrice de l'UMR8258 intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211131DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie Dupret, directeur de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211134DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211135DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence Haegel, directrice de l'UMR8239 intitulée « Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée » (CEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211136DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Zoï Kapoula, directrice de l'UAR2022 intitulée « Physiopathologie de la vision et de la motricité binoculaire » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211142DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Chambaz, directeur de la FR2036 intitulée « Fédération Parisienne de Modélisation Mathématique » (FP2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211143DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yannick L'Horty, directeur de la FR2042 intitulée « Théorie et Evaluation des Politiques Publiques » (TEPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211144DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Damien Alloyeau, directeur du GDR2015 intitulé « NANOPERANDO », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211145DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nordin Felidj, directeur du GDR2090 intitulé « Plasmonique active », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211147DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UAR3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France » (ISC-PIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211148DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial Foucault, directeur de l'UMR7048 intitulée « Centre de Recherches Politiques de Sciences Po » (CEVIPOF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211149DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent Limat, directeur de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211150DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves Surel, directeur de l'UMR7106 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211151DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexis Michaud, directeur de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211152DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christiano Ciuti, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211153DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et cosmologie » (APC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211154DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel Grande, directeur de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211156DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Chevreau, directrice de l'UMR7184 intitulée « Institut d'histoire du droit », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211157DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Camille Goirand, directrice par intérim de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211158DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrice Coll, directeur de l'UMR7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » (LISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211160DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Maria Szuppe, directrice de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211161DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Martin, directeur de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211162DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie Vassilaki, directrice de l'UMR8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211163DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean Sulem, directeur de l'UMR8205 intitulée « Laboratoire Navier » (NAVIER), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211164DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Céline Leonard-Destaudau, directrice de l'UMR8208 intitulée « Modélisation et simulation multi-échelle » (MSME), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211165DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211166DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Swanie Potot, directrice de l'UMR8245 intitulée « Unité de recherche migration et société » (URMIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211167DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Fabiola Terzi, directrice par intérim de l'UMR8253 intitulée « Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche » (INEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211168DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211169DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc Laheurte, directeur de l'UMR9007 intitulée « Laboratoire électronique, système de communication et microsystèmes » (ESYCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211170DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine Brenner, directrice de l'UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogenèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211171DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Patricia Kannouche, directrice de l'UMR9019 intitulée « Intégrité du génome et cancers », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211172DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre Caye, directeur de l'UMR8230 intitulée « Centre Jean Pépin », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211174DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Esquerre, directeur de l'UMR8156 intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211176DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Vialette, directeur de l'UMR8049 intitulée « Laboratoire d'informatique Gaspard-Monge » (LIGM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211179DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian Waszak, directeur de l'UMR8002 intitulée « Centre Neurosciences Intégrative et Cognition » (INCC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211180DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Grondeux, directrice de l'UMR7597 intitulée « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211181DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe Batifoulier, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord (CEPN) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211182DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sabine Rommevaux-Tani, directrice de l'UMR7219 intitulée « Sciences - Philosophie- Histoire » (SPHERE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211183DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur François Maurel, directeur de l'UMR7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes » (ITODYS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211185DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Mirna Safi, directrice de l'UMR7049 intitulée « Observatoire sociologique du changement », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211186DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric Gendrot, directeur de l'UMR7018 intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie » (LPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211187DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu Arnoux, directeur de l'UMR8236 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » (LIED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211189DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence Noble, directrice de l'ERL3649 intitulée « Pharmacologie et Thérapies des Addictions », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211190DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cristiana Mazzoni, directrice par intérim de l'UMR3329 intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche » (AUSser) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211191DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Mezger, directrice de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211192DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur François Maurel, directeur de la FR2046 intitulée « Fédération de Chimie de l'Université Paris » (Féd-CUP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211200DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe Fouquere, directeur de l'unité FR3734 intitulée « Fédération MathSTIC » (MathSTIC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211215DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Lecouvey, directeur du GDR2008 intitulé « Phosphore », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211217DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Chaussidon, directeur de l'UMR7154 intitulée « UMR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211219DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Estelle Bauer, directrice de l'unité UMR8043 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2021 - - DEC211220DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225 intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211222DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Sauger, directeur de l'UMS828 intitulée « Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211223DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Renneville, directeur de l'UMS3726 « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe » de la justice (CLAMOR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211224DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Estelle Bauer, directrice de l'unité UMR8043 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211231DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Elodie Anxolabehere, directrice de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211242DR01

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, aux responsables de services de la délégation (OS) - 15/03/2021 - - DEC211249DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 15/03/2021 - - DEC211250DR01

DR02

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/10/2020 - - DEC201811DR02

2021

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/03/2021 - - DEC211050DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Gemma GIMENEZ-PAPIOL, directrice de l'unité UAR2209 intitulée EMBRC France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/03/2021 - - DEC210708DR02

Décision portant délégation de signature à M. Carlo ADAMO, directeur de l'unité UMR8060 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2021 - - DEC202374DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle VILLE, directrice de l'unité UMR8044 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2021 - - DEC202376DR02

Décision portant délégation de signature à M. Cyril LEMIEUX, directeur de l'unité UMR8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2021 - - DEC202378DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel BOIVIN, directeur de l'unité MR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud - CEIAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/03/2021 - - DEC211049DR02

DR04

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210165DR04

2021

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, instrumentation, modélisation - 01/02/2021 - - DEC210955DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2002 intitulée Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin - 01/02/2021 - - DEC211053DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ - 01/02/2021 - - DEC210790DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique - 01/02/2021 - - DEC210845DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'École polytechnique - 01/02/2021 - - DEC210846DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales" - 01/02/2021 - - DEC210900DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement - 01/02/2021 - - DEC210925DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8030 intitulée Génomique métabolique - 01/02/2021 - - DEC210945DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210309DR04

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONDON, directeur de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210310DR04

Décision portant délégation de signature à M. Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210315DR04

Décision portant délégation de signature à M. Fabien MIOMANDRE, directeur de l'unité UMR8531 intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210317DR04

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Alain BOUCARD, directeur de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210318DR04

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DROBINSKI, directeur de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210319DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique AUBIN, directeur de l'unité UMR8579 intitulée Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210323DR04

Décision portant délégation de signature à M. Guilhem DEZANNEAU, directeur de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210324DR04

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves SALPIN, directeur de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210325DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam TAVERNA-BONVENTO, directeur de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210326DR04

Décision portant délégation de signature à M. Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210327DR04

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210329DR04

Décision portant délégation de signature à M. Alain LUSSON, directeur de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210330DR04

Décision portant délégation de signature à M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210331DR04

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VAYATIS, directeur de l'unité UMR9010 intitulée Centre Borelli, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210335DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie ROSSET, directeur de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210350DR04

Décision portant délégation de signature à M. Arnak DALALYAN, directeur de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210356DR04

Décision portant délégation de signature à M. Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210360DR04

Décision portant délégation de signature à M. Habibou MAITOURNAM, directeur de l'unité UMR9219 intitulée Institut des sciences de la mécanique et applications industrielles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210361DR04

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMS2007 intitulée Certification agency for scientific code and data, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - 01/02/2021 - DEC210371DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal CAILLET-CLAUD, directeur de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ, par le délégué régional en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210373DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Claudine MÉDIGUE, directeur de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210374DR04

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DE LA TAILLE, directeur de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de micro-électronique générale avancée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210375DR04

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis MARTIN, directeur de l'unité UMS3676 intitulée UMS IOGS-CNRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210377DR04

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien DUCRUIX, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210397DR04

Décision portant délégation de signature à M. Victor ETGENS, directeur de l'unité USR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210399DR04

Décision portant délégation de signature à M. Stefan HULLER, directeur de l'unité GDR2017 intitulée Lasers énergétiques et intenses et plasmas sous conditions extrêmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210402DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie CREUZET, directeur de l'unité GDR2031 intitulée La crête neurale, moteur et source de diversités biologiques : interfaces en phylogenèse, pathogenèse et ontogenèse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210403DR04

Décision portant délégation de signature à M. Fabien MIOMANDRE, directeur de l'unité GDR2036 intitulée Photo électro stimulation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210404DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Laura BACIOU-PARTISETI, directeur de l'unité GDR2039 intitulée NADPH oxydase et stress oxydant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210405DR04

Décision portant délégation de signature à M. Demba DIALLO, directeur de l'unité GDR2994 intitulée Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210408DR04

Décision portant délégation de signature à M. Francesco SOTTILE, directeur de l'unité GDR3675 intitulée Rencontres de spectroscopie théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210411DR04

Décision portant délégation de signature à M. Denis FAURE, directeur de l'unité GDR3692 intitulée Génomique environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210413DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 01/02/2021 - - DEC210492DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay - 01/02/2021 - - DEC210493DR04

Décision portant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides - 01/02/2021 - - DEC210507DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale - 01/02/2021 - - DEC210569DR04

Décision portant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry - 01/02/2021 - - DEC210570DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine DEHAENE, directeur de l'unité ERL9003 intitulée Neuroimagerie du langage et développement du cerveau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210145DR04

Décision portant délégation de signature à M. Denis SERVENT, directeur de l'unité ERL9004 intitulée ERL SIMOPRO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210146DR04

Décision portant délégation de signature à M. Dominique BARTH, directeur de l'unité FR2002 intitulée Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210148DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence REZEAU, directeur de l'unité FR2040 intitulée Plasmas à Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210149DR04

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LE PIOUFLE, directeur de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - 01/02/2021 - DEC210150DR04

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul KLEIDER, directeur de l'unité FR3393 intitulée Fédération de recherche photovoltaïque, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210155DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline LAFITTE, directeur de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210156DR04

Décision portant délégation de signature à M. Gilles GREGOIRE, directeur de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210158DR04

Décision portant délégation de signature à M. Robert VAUTARD, directeur de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210159DR04

Décision portant délégation de signature à M. Fabien BRETENAKER, directeur de l'unité FRE2036 intitulée Laboratoire lumière-matière aux Interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210161DR04

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François MANGIN, directeur de l'unité FRE9012 intitulée Building large instruments for neuroimaging: from population imaging to ultra-high magnetic fields, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210164DR04

Décision portant délégation de signature à M. Fabrizio PARISELLI, directeur de l'unité UAR2206 intitulée Prévention du risque chimique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210166DR04

Décision portant délégation de signature à M. Pierre ROBERT, directeur de l'unité UAR3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210167DR04

Décision portant délégation de signature à M. Eric ELIOT, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210172DR04

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMR2959 intitulée Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210207DR04

Décision portant délégation de signature à M. Patrice ROCHE, directeur de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210209DR04

Décision portant délégation de signature à M. François DAVID, directeur de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210210DR04

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Olivier LAGAGE, directeur de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, instrumentation, modélisation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210212DR04

Décision portant délégation de signature à M. Gilles SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210214DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210215DR04

Décision portant délégation de signature à M. Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210216DR04

Décision portant délégation de signature à M. Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210222DR04

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BODINEAU, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210224DR04

Décision portant délégation de signature à M. Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210226DR04

Décision portant délégation de signature à M. Mathis PLAPP, directeur de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210228DR04

Décision portant délégation de signature à M. Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210231DR04

Décision portant délégation de signature à M. François HACHE, directeur de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210232DR04

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel DE LANGRE, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210233DR04

Décision portant délégation de signature à M. Yvan BONNASSIEUX, directeur de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et couches minces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - 01/02/2021 - DEC210240DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique FONTAINE, directeur de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210241DR04

Décision portant délégation de signature à M. Laurent EL KAIM, directeur de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de synthèse organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210243DR04

Décision portant délégation de signature à M. Thomas SIMONSON, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/02/2021 - - DEC210244DR04

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité UMR8000 intitulée Institut de chimie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/02/2021 - - DEC210245DR04

Décision portant délégation de signature à M. François COSTA, directeur de l'unité UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210246DR04

Décision portant délégation de signature à M. Patrick WINCKER, directeur de l'unité UMR8030 intitulée Génomique métabolique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210247DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Agathe GUILLOUX, directeur de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210248DR04

Décision portant délégation de signature à M. Mouad ALAMI, directeur de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210249DR04

Décision portant délégation de signature à M. Laurent WILLEMEZ, directeur de l'unité UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210256DR04

Décision portant délégation de signature à M. Christophe CHALONS, directeur de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - 01/02/2021 - DEC210257DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DILLMANN, directeur de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210260DR04

Décision portant délégation de signature à M. Christophe COLIN, directeur de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210261DR04

Décision portant délégation de signature à M. David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210271DR04

Décision portant délégation de signature à M. François RAVETTA, directeur de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210273DR04

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BOUSQUET, directeur de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210305DR04

Décision portant délégation de signature à M. Thomas PINO, directeur de l'unité UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210306DR04

DR05

2020

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Huneman directeur de l'unité GDR3770 intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/09/2020 - - DEC201725DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Arlette Soulacroup pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3770 intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV) - 21/09/2020 - - DEC201726DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Elena-Véronica Belmega pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8051 intitulée Equipes

2021

Décision portant délégation de signature à M. Eric Chareyre directeur de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2021 - - DEC210861DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Laurière directrice par intérim de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2021 - - DEC210286DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Amiot-Guillouet et M. Michel Hoang pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s) - 12/01/2021 - - DEC210287DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Anne De Vernejoul pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI - 11/02/2021 - - DEC210862DR05

DR06

2020

Décision portant délégation de signature à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2020 - - DEC211109DR06

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu CONSTANT, M. Yan GREUB et Mme Sabrina MARTIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) - 01/09/2020 - - DEC211110DR06

2021

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) - 08/03/2021 - - DEC211454DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gilles FERON, Mme Corinne LELOUP et Mme Eurélie CACHON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 20/01/2021 - - DEC210936DR06

Décision portant délégation de signature à M. Loic BRIAND directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2021 - - DEC210935DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/03/2021 - - DEC211455DR06

DR07

2021

Décision portant délégation de signature à M. Johannes Steiger, directeur de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de géographie physique et environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210950DR07

Décision portant délégation de signature à M. Mourad Baiou, directeur de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2021 - - DEC210951DR07

Décision portant délégation de signature à M. Didier Debroas, directeur de l'unité UMR6023 intitulée Laboratoire microorganismes : génome et environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2021 - - DEC210952DR07

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Marinesco, directeur de l'unité UAR3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210957DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Richard, directrice de l'unité UAR3602 intitulée Persée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210958DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Fargier, directrice de l'unité UAR3668 intitulée Centre de communication scientifique directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210959DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Daniel, directrice de l'unité UAR3721 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210960DR07

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Cossart, directeur de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210961DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Normand, directeur de l'unité FR3411 intitulée Fédération d'Ingénierie Lyon-Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210962DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Jaluzot, directrice de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210963DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Huguet, directeur de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210964DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie de Sousa pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/03/2021 - - DEC210972DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Virginie Farré-Durand, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional de la délégation Rhône Auvergne - 01/03/2021 - - DEC210973DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Geminard, directeur de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de Physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210996DR07

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Pallin, directeur de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2021 - - DEC211004DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Huret, directrice de l'unité UAR833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC211133DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Sara Bouchenak, directrice de l'unité FR2000 intitulée Fédération Informatique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210737DR07

Décision portant délégation de signature à M. Franck Olaf Wagner, directeur de l'unité FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2021 - - DEC210738DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pollet, directeur de l'unité UAR2000 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2021 - - DEC210739DR07

Décision portant délégation de signature à M.Christian Vollaire, directeur de l'unitéUMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2021 - - DEC210743DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Jannick Duchet-Rumeau, directrice de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des matériaux polymères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/02/2021 - - DEC210744DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pier Francesco Ferrari, directeur de l'unité UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/02/2021 - - DEC210745DR07

Décision portant délégation de signature à M.Timothy Mac kenna, directeur de l'unitéUMR5128 intitulée Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2021 - - DEC210747DR07

Décision portant délégation de signature à M. Henri William Nasser, directeur de l'unité UMR5240 intitulée Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210749DR07

Décision portant délégation de signature à M. François Leulier, directeur de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/02/2021 - - DEC210750DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christian Bordas, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de physique André Marie Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2021 - - DEC210793DR07

Décision portant délégation de signature à M.Laurent Schaeffer, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut NeuroMyoGène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210809DR07

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Cornut, directeur par interim de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210811DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Masenelli, directeur de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/02/2021 - - DEC210813DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Ealet, directrice de l'unité UMR5822 intitulée Institut de Physique des deux Infinis de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210874DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne Gil, directrice de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210875DR07

Décision portant délégation de signature à M. , directeur(trice) de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'études et de recherches sur le développement international, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210876DR07

Décision portant délégation de signature à M. Krzysztof Jagla, directeur de l'unité UMR6293 intitulée Génétique reproduction et développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2021 - - DEC210877DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Loubet, directeur de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2021 - - DEC210880DR07

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Vavre, directeur de l'unité UMR5558 intitulée Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2021 - - DEC210886DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Marilyn Nicoud, directrice de l'unité UMR5648 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le

délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2021 - - DEC210887DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Gwineth Ingram, directrice de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et développement des plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2021 - - DEC210888DR07

Décision portant délégation de signature à M. Matthew Lehnert, directeur de l'unité UMR5574 intitulée Centre de Recherche Astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2021 - - DEC210889DR07

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Trotignon, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2021 - - DEC210890DR07

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Deglise, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2021 - - DEC210891DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Izabela Jelovac, directrice par interim de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne (GATE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2021 - - DEC210616DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Fourier, directrice par interim de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux (MOM) , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2021 - - DEC210617DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Verjus, directrice par interim de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2021 - - DEC210619DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Andrioletti, directeur de l'unité FR3023 intitulée Institut de Chimie de Lyon (ICL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210620DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Till-Bottraud, directrice de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2021 - - DEC210622DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Geourjon, directeur de l'unité UAR3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2021 - - DEC210623DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lambert, directrice de l'unité UAR3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210626DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Etienne Macchi, directeur de l'unité UAR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2021 - - DEC210627DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Douady, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210637DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Grangeasse, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2021 - - DEC210645DR07

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Abbes, directeur de l'unité UMR5133 intitulée Environnements et sociétés de l'orient ancien (ARCHÉORIENT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2021 - - DEC210647DR07

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Parola, directeur de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2021 - - DEC210649DR07

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Gioanni, directeur de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210650DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Raux, directrice de l'unité UMR5190 intitulée Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2021 - - DEC210651DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Petit, directeur de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2021 - - DEC210652DR07

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Beuf, directeur de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche En Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2021 - - DEC210653DR07

DR10

2021

Décision portant délégation de signature à M. Thomas NOEL, directeur de l'unité GDR725 intitulée Réseaux et Systèmes Distribués, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2021 - - DEC211124DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean WEISS, directeur de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/03/2021 - - DEC211127DR10

Décision portant délégation de signature à M. Michel BARROT, directeur de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/03/2021 - - DEC211460DR10

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DARBON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 24/03/2021 - - DEC211461DR10

DR11

2021

Décision portant délégation de signature à Madame Claire BODIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'Unité d'appui et de recherche n°2966 intitulée « Unité de Logistique Internationale - Services et Soutien aux expériences » (ULISSE). - 02/02/2021 - - DEC210719DR11

DR12

2021

Décision portant délégation de signature au sein de la délégation Provence et Corse pour la certification du service fait - 02/01/2021 - - DEC210429DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Magali GHIRART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR846 intitulée Station de Primatologie - 03/02/2021 - - DEC210804DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité UAR846 intitulée Station de Primatologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2021 - - DEC210803DR12

DR13

2021

UMR5221 - Délégation de signature M. Pierre LEFEBVRE - 05/03/2021 - - DEC211083DR13

GDR2068 - Délégation de signature M. Serguei NIKITENKO - 01/03/2021 - - DEC210983DR13

PRM - UMR5299 - Délégation de signature M. Denis PUY - 01/03/2021 - - DEC210982DR13

UMR5299 - Délégation de signature M. Denis PUY - 01/03/2021 - - DEC210981DR13

PRM - UMR5214 - Délégation de signature Philippe COMBETTE - 08/01/2021 - - DEC210141DR13

PRM-UMR5048-Délégation de signature M. Pierre-Emmanuel MILHIET - 18/01/2021 - -

DEC210441DR13

PRM-UMR9190- Délégation de signature M. Laurent DAGORN - 18/01/2021 - - DEC210434DR13

UMR5203 - Philippe MARIN - Décision de signature PRM - 13/01/2021 - - DEC210312DR13

GDR2050 - Délégation de signature Mme Pascale FABRE - 22/02/2021 - - DEC210919DR13

UAR3035 - PRM - Délégation de signature Jean-Luc GALZI - 29/01/2021 - - DEC210684DR13

UAR3035 - Délégation de signature M. Jean-Luc GALZI - 29/01/2021 - - DEC210682DR13

DR15

2021

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ARNAULD DE SARTRE, directeur de l'UMR 6031 intitulée Transitions Énergétiques et Environnementales (TREE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2021 - - DEC210942DR15

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Blanc, directeur de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2021 - - DEC210937DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PUYOU-LASCASSIES, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de la FR2050 Spectroscopies de Photoémission (SPE). - 01/01/2021 - - DEC210930DR15

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MARTINEZ, directeur de la FR2050 intitulée Spectroscopies de Photoémission (SPE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2021 - - DEC210929DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PERRIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR 6031 Transitions Énergétiques et Environnementales (TREE). - 01/01/2021 - - DEC210943DR15

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël LOUBERE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de la FR2045 Fédération mathématique de recherche en région aquitaine (MARGAUx). - 01/01/2021 - - DEC210947DR15

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume GALLIERO, directeur de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFCR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/02/2021 - - DEC211063DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice COLLIGNON, directrice de l'UMR5319 intitulée PASSAGES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 24/02/2021 - - DEC210949DR15

Décision portant délégation de signature à M. Eric FOUQUET, directeur de l'unité UMR5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 09/03/2021 - - DEC211116DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GABELICA, directrice de l'unité UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 09/03/2021 - - DEC211126DR15

Décision portant délégation de signature à M. Samuel BOISSIERE, directeur de la FR2045 intitulée Fédération mathématique de recherche en région aquitaine (MARGAUx), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2021 - - DEC210946DR15

DR16

2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme HEURTAUX, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES) à Prague, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210746DR16

Délégation de signature consentie à Madame Carole CHRÉTIEN, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210764DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DIGUET, directeur de l'unité IRL2010 intitulée « FrenCH austRalian labOratory for human/autonomouS agents teamING » (CROSSING), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210667DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2021 - - DEC210873DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane BLANC, directeur de l'unité INS1650 intitulée « Institut Ecologie et Environnement » (INEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2021 - - DEC210967DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien FAUVE, directeur de l'unité UAR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210683DR16

Délégation de signature consentie à Madame Vanessa TOCUT, responsable de l'unité UAR3031 intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-UPS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210681DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Doug SIMONS, directeur de l'unité UAR2208 intitulée « Télescope Canada France Hawaii » (CFHT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210680DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gaël SEBALD, directeur de l'unité IRL3757 intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210676DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe CODOGNET, directeur de l'unité IRL3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210675DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane STREIFF, directeur de l'unité IRL3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210674DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michaël CANVA, directeur de l'unité IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210673DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier LAFITTE, directeur de l'unité IRL3457 intitulée « Centre de Recherches Mathématiques » (CRM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210672DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'unité IRL2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210671DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien VOLZ, directeur de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210669DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2021 - - DEC210238DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard TALLET, directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/03/2021 - - DEC211137DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Blandine RIPERT, directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/03/2021 - - DEC211138DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal AUSCHER, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2021 - - DEC211296DR16

DR17

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guédon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN) - 16/03/2021 - - DEC211021DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2021 - - DEC211016DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thébaud, directeur de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2021 - - DEC211046DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et de géodynamique (LPG) - 24/02/2021 - - DEC210885DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marylène Bercegeay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6051 intitulée ARENES - 14/01/2021 - 14/01/2021 - DEC210094DR17

DR18

2020

Délégation de signature à Sandrine HUBER et Anne-Sophie FURRY - 15/12/2020 - 15/12/2020 - DEC202312DR18

Délégation de signature à M. José KOVENSKY de l'UMR7378 - 02/11/2020 - 02/11/2020 - DEC201958DR18

Délégation au Directeur de l'Unité UMR8523 M. DOUAY et à M. DELSINE - 17/11/2020 - 17/11/2020 - DEC202049DR18

Délégation signature pour Isabelle LANDRIEU et Frédérique DEWITTE - 14/12/2020 - 14/12/2020 - DEC202295DR18

2021

Décision portant délégation de signature à M. Étienne FARVACQUE, Directeur UMR 9221 - 26/03/2021 - - DEC211484DR18

décision portant délégation de signature à M. Sébastien VOLZ Directeur de IRL2820_2 (LIMMS) - 26/03/2021 - - DEC211485DR18

Décision portant délégation de signature à M.Philippe BONNIFAIT Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR7253 - 26/03/2021 - - DEC211481DR18

Décision donnant délégation de signature UMR 8187 (LOG) - 23/03/2021 - - DEC211473DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Ruth WEBB Directrice UMR 8163 STL - 23/03/2021 - - DEC211471DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie ROLLAND-HAESE directrice de l'USR3380 IRCICA - 29/03/2021 - - DEC211526DR18

DR19

2021

Décision portant délégation de signature à M. Williams LEFEBVRE, directeur de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique (METS), par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2021 - - DEC210636DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie. - 28/01/2021 - - DEC210635DR19

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CLET, directeur de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2021 - - DEC210634DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Christine VURPILLOT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique - 08/02/2021 - - DEC210777DR19

Décision portant délégation de signature à M. Jimmy RANGAMA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique - 04/01/2021 - - DEC210196DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MONNET, directrice par intérim de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2021 - - DEC210195DR19

DR20

2021

Décision portant modification de la décision DEC181345DR20 portant délégation de signature à M. Giovanni Fusco pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE) - 11/02/2021 - 11/02/2021 - DEC210632DR20

Décision portant modification de la décision DEC192557DR20 portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée ESPACE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - 11/01/2021 - DEC210630DR20

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR01 - Paris-Villejuif

2020

Décision portant modification des tutelles de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN) - 12/03/2021 - - DEC202165INSHS

DR13

2021

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5815 intitulée Dynamiques du droit pour un an, à compter du 1er janvier 2021 - 16/03/2021 - - DEC210823INSHS

DR14

2021

Décision portant création de l'unité mixte de recherche n°5071 intitulée « Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (CRCT) » - 12/01/2021 - 12/01/2021 - DEC210044INSB

DR15

2021

Décision modificative de la décision DEC201512DGDS portant création et renouvellement des unités d'appui et de recherche - 09/09/2021 - - DEC210388INSHS

DR18

2021

Décision portant création de la fédération de recherche n° 2052 intitulée Sciences et cultures du visuel - 03/03/2021 - 03/03/2021 - DEC210729INSHS

07.04. Décisions tarifaires

DR10

2021

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - 17/03/2021 - - DEC211253DR10

Décision relative au tarif des analyses du Laboratoire d'Analyse des Sols (LAS) de l'unité UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) - 17/03/2021 - - DEC211254DR10

DR11

2020

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR2940_F intitulée "Centre Liquefacteur"- Institut Néel - 10/12/2020 - 10/12/2020 - DEC202244DR11

DR12

2020

Décision portant institution d'une tarification de restauration de l'unité OHP UMS PYTHEAS - 01/09/2020 - 01/09/2020 - DEC210997DR12

2021

Décision relative à la tarification des pauses cafés de l'unité OHP UMS PYTHEAS - 02/03/2021 - 02/03/2021 - DEC211009DR12

Décision relative à la tarification de location des véhicules et de transports routiers de l'unité OHP UMS PYTHEAS UMS3470 - 02/03/2021 - - DEC211015DR12

Décision relative à la tarification des locations de salles de réunion de l'unité OHP UMS PYTHEAS - 02/03/2021 - - DEC211014DR12

Décision relative à la tarification des produits divers lors des visites de l'Observatoire au sein de l'unité OHP UMS PYTHEAS - 02/03/2021 - - DEC211010DR12

DR14

2020

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme CARACTERISATION de l'UPR 8011 intitulée Centre de l'Elaboration des Matériaux et Etudes Structurales (CEMES) - 16/12/2020 - 16/12/2020 - DEC202328DR14

2021

Décision relative au tarif des heures de vol effectué par l'unité du SAFIRE [UMS2859] intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche - 01/03/2021 - - DEC211089DR14

DR18

2020

Tarif des produits de la plateforme Véhicules Intelligents de l'unité UMR7253 HEUDIASYC - 11/12/2020 - 11/12/2020 - DEC202273DR18

Tarif des produits de la plateforme de Réalité Virtuelle de l'unité UMR7253 HEUDIASYC - 11/12/2020 - 11/12/2020 - DEC202275DR18

Tarif des produits de la plateforme de Mini-drones de l'unité UMR7253 HEUDIASYC - 11/12/2020 - 11/12/2020 - DEC202276DR18

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2021

Décision portant sur la nomination de Jérôme VITRE à la CAP des Ingénieurs de la recherche - 09/03/2021 - - DEC210815DRH

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n°2, compétente à l'égard des chargés de recherche - 02/03/2021 - - DEC210999DRH

Décision DEC210853DRH du 24/02/2021 portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2020 pour le grade de DRCE 1 et DRCE 2 - 24/02/2021 - - DEC210853DRH

Décision DEC210851DRH du 24/02/2021 portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2020 pour le grade de DR1 - 24/02/2021 - - DEC210851DRH

Décision DEC210850DRH du 24/02/2021 portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2020 pour le grade de CRHC - 24/02/2021 - - DEC210850DRH

DR02

2020

Décision portant rattachement secondaire à la section 30 de l'unité mixte de recherche n°8538 intitulée « Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure » (LG-ENS) - 21/01/2021 - - DEC202237INSU

2021

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP - 25/02/2021 - - DEC210948DR02

DR04

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9191 intitulée Évolution, génomes, comportement et écologie - 22/02/2021 - - DEC210923DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée - 26/02/2021 - - DEC210968DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8531 intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires - 11/03/2021 - - DEC210921DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique - 23/03/2021 - - DEC211430DR04

DR05

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9022 Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s) - 10/03/2021 - - DEC211146DR05

DR07

2021

Décision portant institution d'une régie d'avances auprès de l'UMR 5824 GATE Groupe d'analyse et de Théorie économique Lyon St Etienne - 31/12/2020 - - DEC210041DR07

DR10

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) - 17/03/2021 - - DEC211335DR10

DR11

2021

Décision portant ajout de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte de recherche UMR8191 intitulée Spintronique et Technologie des Composants (SPINTEC) - 04/03/2021 - - DEC210782INP

DR12

2021

Suppression de la régie d'avance auprès de l'UMS 3470 PYTHEAS - OHP - 02/03/2021 - - DEC211005DR12

Institution d'une régie de recettes auprès de l'UMS 3470 Pythéas - 02/03/2021 - - DEC211007DR12

DR13

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5635 intitulée Institut Européen des Membranes (IEM) - 12/03/2021 - - DEC211202DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements (IHPE) - 03/03/2021 - - DEC211043DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5221 intitulée Laboratoire Charles Coulomb (L2C) - 09/03/2021 - - DEC211125DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) - 14/01/2021 - - DEC210342DR13

DR14

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5245 intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement - 15/02/2021 - - DEC210842DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP) - 15/02/2021 - - DEC210841DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5126 intitulée Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO) - 08/03/2021 - - DEC210795DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3589 intitulée Centre national de recherches météorologiques (CNRM) - 18/03/2021 - - DEC211412DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5318 intitulée Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes (CECI) - 16/03/2021 - - DEC211261DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5033 intitulée Laboratoire des 2 infinis - Toulouse (L2I Toulouse) - 12/03/2021 - - DEC211201DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5589 intitulée Laboratoire Collisions Agrégats Réactivité (LCAR) - 12/03/2021 - - DEC211198DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS) - 12/03/2021 - - DEC211197DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5504 intitulée Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering (TBI) - 12/03/2021 - - DEC211196DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5626 intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantiques (LCPQ) - 05/03/2021 - - DEC211085DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5502 intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT) - 05/03/2021 - - DEC211082DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5288 intitulée Centre d'Anthropobiologie et de Génomique de Toulouse (CAGT) - 05/03/2021 - - DEC211081DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS) - 05/03/2021 - - DEC211080DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2859 intitulée Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE) - 01/03/2021 - - DEC210991DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3667 intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP) - 01/03/2021 - - DEC210992DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT) - 01/03/2021 - - DEC210993DR14

DR15

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) - 15/02/2021 - - DEC210824DR15

DR16

2021

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2017 dans les unités de l'Institut de chimie. - 02/03/2021 - - DEC210918INC

Décision portant rajout de la tutelle principale IRD à l'international research laboratory n°3351 (IFAECI) - 09/03/2021 - - DEC210755INSU

DR18

2020

Fermeture Régie UMS3702 - 27/10/2020 - 27/10/2020 - DEC201945DR18

Institution d'une régie de recettes auprès de l'UMS3702 - Institut de Biologie de Lille - 24/02/2020 - 24/02/2020 - DEC200766DR18

Cessation mandat régisseur UMS3702 - 27/10/2020 - 27/10/2020 - DEC201944DR18

DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme - 01/09/2020 - 01/09/2020 - DEC201936DR19

Instituts

Décision portant modification de la délégation régionale du groupement de recherche GDR3717 intitulé « GDR Micro et Nanofluidique (MNF) ». - 23/10/2020 - 23/10/2020 - DEC201296INSIS

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement - 26/02/2021 - - DEC210932INEE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB). - 23/02/2021 - 23/02/2021 - DEC210922INSB

DEC210987DAJ

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°202074DAJ du 17 décembre 2020 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°202075DAJ du 17 décembre 2020 fixant le calendrier de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le relevé de décisions de la commission électorale spécialisée en date du 19 février 2021;

DECIDE

Article 1er

La liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 5.3 de la décision n°202074 DAJ susvisée.

Cette liste est consultable pendant une période définie au calendrier de l'élection, sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections> ou au siège de l'établissement sur support papier.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 25 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210579DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection au Conseil d'administration du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au Conseil d'administration du CNRS ;

Vu la décision DEC210578DAJ fixant les modalités de l'organisation de l'élection au Conseil d'administration ;

Vu l'avis du Comité technique du 10 février 2021 ;

DECIDE :

Art. 1er - L'objet

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé, la présente décision fixe le calendrier de l'élection des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS.

Art. 2 - La liste électorale

2.1. La liste électorale provisoire est consultable le 18 mai 2021.

2.2. Les réclamations sont recevables du 19 mai au 10 juin 2021.

2.3. La réunion de la commission électorale statuant sur les réclamations est fixée au 14 juin 2021.

2.3. La liste électorale est arrêtée le 15 juin 2021 par le président-directeur général du CNRS. Elle est consultable à compter de cette date.

Art. 3 - Les candidatures

3.1. La date de réception des formulaires de liste, de déclaration individuelle de candidature est fixée du 25 juin au 9 juillet 2021.

La date limite de réception des professions de foi est fixée au 11 juillet 2021.

3.2. La réunion de la commission électorale pour la validation des candidatures est fixée au 13 juillet 2021.

3.3. La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste, prévue à l'article 10 de l'arrêté susvisé, est fixée au 20 juillet 2021.

Art. 4 - La période de vote

La période de vote est fixée du 22 septembre au 29 septembre 2021

Art. 5 - Le dépouillement

Le dépouillement s'effectue le 30 septembre 2021.

Art 6. - La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, **22 MARS 2021**

Le président-directeur général

Antoine Petit



Décision fixant les modalités de l'organisation de l'élection au Conseil d'administration du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au Conseil d'administration du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

Vu la décision DEC202073DAJ du 17 décembre 2020 portant modalités de vote électronique pour les élections au CNRS ;

Vu l'avis du Comité technique du 10 février 2021 ;

DECIDE

Art. 1er - Objet

L'élection des membres élus du Conseil d'administration est organisée, conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, dans les conditions fixées par la présente décision.

Art. 2 - Bureau de vote électronique

2.1 Le recours au vote électronique par internet pour l'élection au Conseil d'administration donne lieu à la constitution d'un bureau de vote électronique (BVE). Il est chargé de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique.

2.2 Les membres des bureaux de vote et, le cas échéant, des sections de vote, y compris les délégués de liste, bénéficient d'une formation sur le système de vote électronique qui sera utilisé. Les documents de présentation y afférents leur sont communiqués.

2.3 Système de recours en cas de panne

Chaque système de vote électronique par internet comporte un dispositif de secours offrant les mêmes garanties et les mêmes caractéristiques que le système principal et capable d'en prendre automatiquement le relais en cas de panne n'entraînant pas d'altération des données.



Art. 3 - L'organisation

L'organisation et le déroulement de l'élection sont assurés par le Secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration (pôle CARE¹) sous la responsabilité de la déléguée pour les élections assistée d'une commission électorale dont la composition et les missions sont définies à l'article 5 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé.

Art. 4 - La liste électorale

4.1. Le pôle CARE établit la liste électorale provisoire comme suit :

Il inscrit les personnes mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé. La qualité d'électeur ou d'électrice s'apprécie au jour du scrutin.

La liste électorale provisoire est consultable, pendant une période définie au calendrier électoral, sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

4.2. Les électeurs et les électrices peuvent, pendant une période définie au calendrier électoral, formuler des réclamations sur la liste électorale provisoire.

Les modalités de réclamation sur la liste électorale provisoire sont les suivantes :

La demande doit être adressée, pendant une période définie au calendrier électoral, au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations doivent comporter toutes indications ou pièces utiles à l'appui de la demande permettant leur examen par la commission électorale.

4.3. La liste électorale définitive est arrêtée par le Président-Directeur Général à une date fixée par le calendrier électoral. Elle est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS, à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Art.5 - Les candidatures

5.1. Les listes de candidats et de candidates doivent chacune comporter autant de noms que de sièges à pourvoir dans la catégorie des chercheurs et chercheuses et dans la catégorie des ingénieurs et ingénieures, personnels techniques et d'administration de la recherche, ou dans une seule de ces deux catégories

5.2. Les formulaires de liste et d'accord individuel des candidats et des candidates sont téléchargeables sur le site des élections à l'adresse <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

La réception des formulaires de liste et d'accord individuel des candidats et candidates par le pôle CARE s'effectue par courriel à l'adresse election@cnrs-dir.fr, avant la date limite fixée par le calendrier des opérations électorales.

5.3. La réception des professions de foi par le pôle CARE s'effectue avant la date limite fixée par le calendrier des élections électorales, par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr.

¹ Pôle Conseil d'Administration Ressources Elections de la direction des affaires juridiques

Le fichier comprenant la profession de foi doit être au format PDF, noir et blanc ou couleur, sur deux pages A4 au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance de la liste candidate. Si elle comporte un lien hypertexte, il doit être inactif.

Art. 6 - Modalités de vote

Le vote électronique par internet constitue la modalité exclusive d'expression des suffrages régissant l'élection du Conseil d'administration, dans le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales.

Art. 7 - Matériel électoral

Chaque électeur et électrice reçoit au moins quinze jours avant le premier jour de scrutin une notice d'information sur le déroulement des opérations électorales et un moyen d'authentification lui permettant de participer au scrutin.

Les électeurs et les électrices ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail, peuvent se connecter sur un poste dédié mis à disposition par le CNRS.

Un dispositif d'assistance téléphonique chargé de répondre aux questions des électeurs est disponible pendant la période de vote. Le CNRS chargé de sa mise en place peut faire appel au prestataire.

Art. 8 - Le vote

Chaque électeur et électrice vote pour une liste sur le système de vote électronique mis à leur disposition.

Art. 9 - Dépouillement

Les opérations de dépouillement sont effectuées publiquement sous le contrôle de la commission électorale et du BVE qui apprécie la validité des suffrages.

La désignation des candidats élus et des candidates élues est effectuée conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé.

Art. 10 - Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement, la déléguée pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les résultats de l'élection sont déposés au pôle CARE où ils peuvent être consultés par toute personne qui en fait la demande par écrit à la déléguée pour les élections.

Art.11 - Contestations

Les contestations relatives à la validité des opérations de dépouillement sont présentées dans un délai de cinq jours francs à compter de la proclamation des résultats devant le Président-Directeur Général du CNRS qui statue dans les dix jours.

Art. 12 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Fait à Paris, le **22 MARS 2021**

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211000DAJ

Décision portant nomination de M. Philippe Bénézech aux fonctions de directeur des systèmes d'information (DSI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100170DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 15 mars 2021, M Philippe Bénézech, est nommé aux fonctions de directeur des systèmes d'information (DSI).

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211073DAJ

Décision portant nomination de Mme Cécile d'Orbigny aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} mars 2021, Mme Cécile d'Orbigny, ingénieure d'études, est nommée directrice adjointe administrative de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), en remplacement de M. Zoubeir Zadvat.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211141DAJ

Décision portant modification de la DEC181712DAJ du 29 mai 2018 portant nomination de Mme Thérèse Huet aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique (INP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181712DAJ du 29 mai 2018 portant nomination de Mme Thérèse Huet aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique (INP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'article 2 de la décision DEC181712DAJ susvisée est modifié comme suit : les termes « *milieux dilués, optique, laser, plasma* » sont remplacés par les termes « *physique des atomes, molécules et plasmas, optique et laser* ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211139DAJ

Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien Payan, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201827DAJ du 22 octobre 2020 portant nomination de M. Sébastien Payan aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Sébastien Payan, directeur adjoint scientifique de l'INSU en charge du pôle « AERIS ».

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211140DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180574DAJ du 30 janvier 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180574DAJ du 30 janvier 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'article 2 de la décision DEC180574DAJ susvisée est modifié comme suit : les termes « *section 02* » sont remplacés par les termes « *physique théorique* ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210775INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Christian Vinel, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA) et nommant M. François Brunet, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Clarisse Berthezene, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 15 février 2021.


II. A compter de cette même date, M. Jean-Christian Vinel, maître de conférences à l'Université de Paris, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 3 MARS 2021


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210956DR01

Décision portant nomination de Stéphanie GARRIBA, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la MOY100 intitulée « Délégation Ile-De-France Villejuif »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Stéphanie GARRIBA, assistante ingénieur (AI), est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de la MOY100, intitulée « Délégation Ile-De-France Villejuif » à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2021,

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse LEFORT



DEC210868DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Article 1er. – Mme Marie-Hélène Papillon est nommée aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) à compter du 15 mars 2021 en remplacement de Mme Clarisse Lefort, appelée à d'autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210933DAJ

Décision portant nomination de Mme Charlotte Leiser aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151284DAJ du 15 juillet 2015 relative au service mutualisé entre les délégations du CNRS de la région Ile-de-France ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 15 mars 2021, Mme Charlotte Leiser est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif, en charge du service mutualisé d'Ile-de-France (IFSeM).

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a darker blue vertical bar that overlaps its right end.

DEC210035INSHS

Décision portant nomination de Mme Camille GOIRAND aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) ;

Vu la décision DEC201027INSHS en date du 7 septembre 2020 portant nomination de Mme Camille Goirand directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :**Article 1^{er}**


Mme Camille GOIRAND, professeure des universités à l'Université Sorbonne Nouvelle, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA), à compter du 1^{er} février 2021 pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de cette unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 9 MARS 2021



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC210783INP

Décision portant modification de la décision DEC202169INP portant nomination de Mme Cécile Sykes aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INP

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC202169INP en date du 28 janvier 2021 portant nomination de Mme Cécile Sykes aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INP;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'alinéa 3 de l'article 1^{er} de la décision DEC202169INP est modifié comme suit :
« Pour l'exercice de cette mission, Madame Cécile Sykes demeure affectée à l'UMR8023 : Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS), Ecole Normale Supérieure 24 rue Lhomond, 75005 PARIS. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC202017DR02

Décision portant nomination de M. David Carmignac aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (IEES)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris nommant Mme Martine Maibeche en qualité de directrice;

Vu l'avis du comité de direction de l'UMR7618 en date du 08/10/2020 ;

Considérant que M. David Carmignac a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Centre du CNRS du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (durée 6 jours) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David Carmignac, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris à compter du 08/10/2020.

M. David Carmignac exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David Carmignac est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/11/2020

La directrice de l'unité
Martine MaibecheVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

DEC201741DR02

Décision portant nomination de Mme Christelle Souprayen aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS) et nommant M. Philippe Walter, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 19/11/2019 ;

Considérant que Mme Christelle Souprayen a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle Souprayen, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS) à compter du 01/10/2020.

Mme Christelle Souprayen exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Christelle Souprayen est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/09/2020

Le directeur de l'unité
Philippe Walter

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC201432INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Michel PERAULT, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2021 au 31/12/2022 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les programmes nationaux et, en particulier, l'activité SKA.

Pour l'exercice de cette mission, Michel PERAULT demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8112 intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA), Observatoire de Paris, 61 avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS.

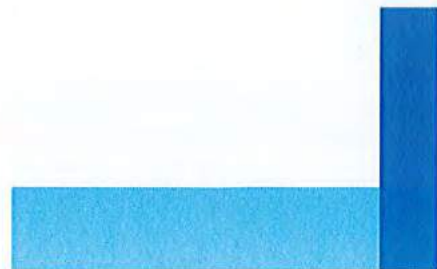
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/12/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC202251INSHS

Décision portant nomination de M. Matthieu Vernet, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) et nommant Mme Claude Retat, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC201040INSHS en date du 18 septembre 2020 portant nomination de M. Matthieu Vernet, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Matthieu Vernet, maître de conférences à Sorbonne université, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8599.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07 JAN. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202344INP

Décision portant nomination de Mme Annick Lesne en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Annick Lesne, directrice de recherche de première classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 40% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité et les initiatives transverses pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Annick Lesne demeure affectée aux : Laboratoire de Physique Théorique de la Matière Condensée UMR 7600, Sorbonne Université, 4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05, France et à l'Institut de génétique Moléculaire de Montpellier UMR 5535 1919 route de Mende 34293 Montpellier.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC211297INC

Décision portant nomination de Mme Isabelle Lisiecki en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle Lisiecki, directrice de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les partenariats européens du CNRS dans le domaine de la chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle LISIECKI demeure affectée à l'UMR8233 - De la Molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies (MONARIS) - Sorbonne Université -UPMC Tour 43-53 -4 place Jussieu -75005 Paris.

Article 2

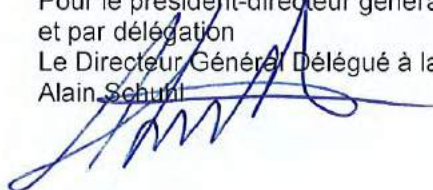
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25/03/21

Pour le président-directeur général
et par délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl





DEC202256INSHS

Décision portant nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE »

Vu la décision DEC192946INSHS en date du 2 décembre 2019 portant nomination de Mme Vatthana Pholsena aux fonctions de directrice et de Mme Vanina Bouté aux fonctions de directrice adjointe de l'unité de recherche susvisée.

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu les procès-verbaux du conseil de laboratoire du CASE en date du 1er octobre 2020 et du 19 novembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1er

I. A la date du 31 décembre 2020, il est mis fin aux fonctions de Mme Vatthana Pholsena, en qualité de directrice de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE ».

II. A compter du 1er janvier 2021, Mme Dana Rappoport, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07 JAN. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202254INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe De Vreyer aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine – LEDa ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa » ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du LEDa ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Philippe De Vreyer, Professeur à l'Université Paris Dauphine, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa », jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 JAN. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC202255INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Chappey aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Muriel Le Roux aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine – IHMC ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC » ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu les procès-verbaux du conseil de laboratoire de l'IHMC en date du 8 octobre 2019 et du 6 octobre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A la date du 31 décembre 2020, il est mis fin aux fonctions de Mme Claire Zalc, en qualité de directrice et de M. Jean-Luc Chappey en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC ».

II. A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Jean-Luc Chappey, Professeur des universités à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2021.

III. A compter du 1^{er} janvier 2021, Mme Muriel Le Roux, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 JAN. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC202229INC

Décision portant nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7203 intitulée « Laboratoire des Biomolécules - LBM » et nommant Mme Sandrine Sagan directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC201605INC du 7 octobre 2020 portant modification de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules – LBM ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. M. Olivier LEQUIN, Professeur des universités à Sorbonne Université, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

II. Mme Fabienne BURLINA, DR2 au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

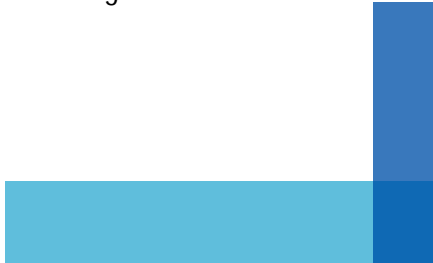
III. Mme Clotilde POLICAR, Professeure à l'ENS, est maintenue dans ses fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202264INC

Décision portant nomination de Mme Isabelle Lisiecki en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle Lisiecki, directrice de recherche 2ème classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 40% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les partenariats européens du CNRS dans le domaine de la chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle LISIECKI demeure affectée à l'UMR8233 - De la Molécule aux Nana-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies (MONARIS) - Sorbonne Université -UPMC Tour 43-53 -4 place Jussieu -75005 Paris.

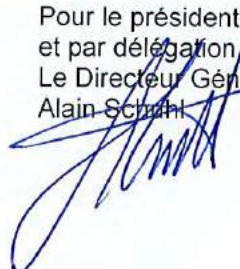
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24.02.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schmitt



DEC202169INP

Décision portant nomination de Mme Cécile Sykes en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile Sykes, directrice de recherche de première classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 40% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'étude de l'interface de la physique avec les sciences du vivant.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Cécile Sykes demeure affectée à l'UMR168 Physico-chimie Curie (PCC), 11 rue Pierre et Marie Curie, 75231 PARIS CEDEX 05.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC202220INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Laurent VERSTRAETE, et nomination de Monsieur Marian DOUSPIS aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » (IAS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC193206DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » (IAS) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. À compter du 1^{er} janvier 2021, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Laurent VERSTRAETE, Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. À compter de cette même date, Monsieur Marian DOUSPIS, Astronome adjoint à l'Université Paris-Saclay, est nommé Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/01/2021



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC202234INSIS

Décision portant nomination de M. Fabrice Gatuingt aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT) et nommant M. Pierre-Alain Boucard, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC200825INSIS en date du 10 juillet 2020 portant nomination de M. Fabrice Gatuingt aux fonctions de directeur adjoint par interim de l'unité mixte de recherche UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT).

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Fabrice Gatuingt, professeur des universités de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8535.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 décembre 2020.

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202248INSIS

Décision portant nomination de M. Gabi Daniel Stancu aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche UPR288 intitulée "Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191245DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°288 intitulée "Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)" et nommant M. Sébastien Ducruix directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201129INSIS du 6 juillet 2020 portant nomination de M. Gabi Daniel Stancu aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche UPR288 intitulée "Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}


A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Gabi-Daniel Stancu, Professeur à CentraleSupélec, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 décembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202180INP

Décision portant nomination de M. Cornelis van der Beek en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cornelis van der Beek, directeur de recherche de seconde classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets et de l'évolution du site Paris-Saclay pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cornelis van der Beek demeure affecté à l'UMR9001 – Centre de Nanotechnologies (C2N) – 28 Route de Saclay – 91128 Palaiseau.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210052INSB

Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) » de M. Laurent Combettes.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) » et nommant M. Laurent Combettes aux fonctions de directeur adjoint de l'unité ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}


Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée de M. Laurent Combettes à compter du 6 juillet 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202361INSHS

Décision portant nomination de M. Pierre Guibentif aux fonctions de directeur, et de Mme Maryse Bresson aux fonctions de directrice adjointe, de l'unité de service et de recherche n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC200168INSHS en date du 11 février 2020 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) ;

Vu la décision DEC200924INSHS en date du 30 juillet 2020 portant nomination de M. Pierre Guibentif aux fonctions de directeur par intérim, et de Mme Maryse Bresson aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Pierre Guibentif, Professeur à l'Université Paris-Saclay, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay), pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 juin 2022.

Mme Maryse Bresson, Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, est nommée directrice adjointe de l'unité de service et de recherche intitulée n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay), pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 juin 2022.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

- 9 MARS 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC211434DR04

Décision portant nomination de Madame Jessica MARTINEZ, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8000 intitulée Institut de chimie physique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC131190DR04 du 11/04/2013 nommant Madame Jessica MARTINEZ aux fonctions de CSSI de l'UMR8000 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8000, intitulée Institut de chimie physique, dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Jessica MARTINEZ, AI, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8000 à compter du 19/03/2021.

Article 2

La présente décision abroge la décision DEC131190DR04 du 11/04/2013.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 mars 2021

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
Guillaume VAN DER REST

DEC210971DR04

Décision portant nomination de Monsieur Laurent DARRÉ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2021, de l'unité UMR9015, intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique, dont le directeur est Madame Sophie ROSSET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Laurent DARRÉ, IR1, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint de l'unité UMR9015 à compter du 11/02/2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2021

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
Sophie ROSSET



DEC210334DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel ULLMO*, directeur de l'unité *UMR9009* intitulée *Laboratoire Alexander Grothendieck*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9009, intitulée « Laboratoire Alexander Grothendieck », dont le directeur est Monsieur Emmanuel ULLMO ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel ULLMO, directeur de l'unité UMR9009, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel ULLMO, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel HERMAND, technicien, et Madame Fabienne EVENISSE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210975DR04

Décision portant nomination de Monsieur Philippe SANCHEZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8535, intitulée Laboratoire de mécanique et technologie, dont le directeur est Monsieur Pierre-Alain BOUCARD ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe SANCHEZ, IE1C, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8535 à compter du 26/02/2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2021

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
Pierre-Alain BOUCARD



DEC210969DR04

Décision portant nomination de Monsieur Laurent POINTAL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2021, de l'unité UMR9015, intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique, dont le directeur est Madame Sophie ROSSET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Laurent POINTAL, IEHC, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR9015 à compter du 11/02/2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2021

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
Sophie ROSSET



DEC202238INSIS

Décision portant nomination de M. Alain Guinault aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8006 intitulée "Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux" (PIMM) en remplacement de M. Frédéric Valès.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8006 intitulée "Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux" (PIMM) et nommant Mme Véronique Favier directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC201560INSIS en date du 24 septembre 2020 portant nomination de M. Frédéric Valès, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8006 intitulée "Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux" (PIMM) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Alain Guinault, Ingénieur de Recherche 2^{ème} classe du Conservatoire National des Arts et Métiers, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8006, en remplacement de M. Frédéric Valès, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 décembre 2020.

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202111INSHS

Décision portant nomination de Mme Anne Yvonne Guillou et de M. Pierre-Marie Blanc respectivement aux fonctions de directrice et de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Mondes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191246DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée MSH Mondes ;

Vu la décision DEC201394INSHS en date du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions de M. Philippe Gervais-Lambony, directeur, de Mme Isabelle Sidéra, directrice adjointe, et nomination de Mme Anne Yvonne Guillou et de M. Pierre-Marie Blanc respectivement aux fonctions de directrice par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Mondes ;

Vu la décision DEC201923DDAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anne Yvonne Guillou, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Mondes, à compter du 1^{er} décembre 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC191246DGDS portant renouvellement de l'unité.


M. Pierre-Marie Blanc, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée MSH Mondes, à compter du 1^{er} décembre 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC191246DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 7 janvier 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202321INSHS

Décision portant nomination de M. Baptiste Coulmont aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR 7220 Institut des Sciences sociales du Politique (ISP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'UMR 7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique (ISP) et nommant M. Olivier le Noé aux fonctions de directeur, Mme Stéphanie Lacour et Mme Sarah Gensburger aux fonctions de directrices adjointes ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu le relevé de conclusion du Conseil de laboratoire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}


M. Baptiste Coulmont, Professeur des universités à l'universités à l'ENS Paris-Saclay, est nommé aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR 7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 juillet 2021, en remplacement de Mme Stéphanie Lacour, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

– 8 FEV. 2021



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210366INSHS

Décision portant nomination de Mme Caroline Ibos, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) et nommant Mme Anne Emmanuelle Berger, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC202104INSHS en date du 18 décembre 2020 portant nomination de Mme Caroline Ibos, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}


A compter du 1^{er} janvier 2021, Mme Caroline Ibos, maître de conférences, à l'université de Rennes 2, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 9 MARS 2021


Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC202179INSHS

Décision portant nomination de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe aux fonctions de directrice par intérim de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Unité support Études Asiatiques ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181910DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Unité support Études Asiatiques » et nomination de Mme Aurélie Varrel aux fonctions de directrice de l'unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;


DECIDE :Article 1^{er}

A compter du 24 novembre 2020, Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, Adjointe au délégué régional de la délégation Ile-de-France Meudon, est nommée directrice par intérim de l'unité propre de service susvisée, jusqu'au 16 mars 2021, en remplacement de Mme Aurélie Varrel.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2020



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202236INSU

Décision portant nomination de Madame Anne-Sylvie ANDRE-MAYER aux fonctions de directrice et de Monsieur Fabrice GOLFIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GEORESSOURCES ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GEORESSOURCES » ;

Vu la décision DEC201061INSU en date du 29 juillet 2020 portant nomination d'Anne-Sylvie ANDRE-MAYER aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GEORESSOURCES » et de Fabrice GOLFIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette même unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :


Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, Madame Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, Professeure des universités à l'Université de Lorraine, est nommée directrice et Monsieur Fabrice GOLFIER, Maître de conférences à l'Université de Lorraine, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR7359.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/01/2021



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC211452DR06

Décision portant nomination de M. Guillaume DOLLE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191238DGDS du 19/12/19 portant création de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR), dont le directeur est M. Michael PEVZNER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Guillaume DOLLE, Ingénieur d'études non CNRS, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) à compter du 23 mars 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 23 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Michael PEVZNER



DEC210280DR06

Décision portant nomination de Madame Martine Berthelot-Grosjean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction Hygiène et Sécurité de l'Université de Bourgogne du 12 avril 2017,

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC202290INSB du 12 janvier 2021 nommant M. Loïc Briand, en qualité de directeur de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 18 septembre 2020

Considérant que **Madame Martine Berthelot-Grosjean** a suivi une formation sur les risques chimiques organisée par l'INRAE **en mars-avril 2020** et la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Lorraine les **14 octobre, 16 et 17 novembre et 7 et 8 décembre 2020**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Martine Berthelot-Grosjean**, Ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6265 intitulée CSGA, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Madame Martine Berthelot-Grosjean exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Martine Berthelot-Grosjean** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 11 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Loïc Briand

Visa du Président d'Université de Bourgogne
Vincent Thomas



DEC210698DR06

Décision portant cessation de fonctions de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez, assistante de prévention (AP), au sein de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201380DR06 du 27 juillet 2020 portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention de l'UPS76, à compter du 1^{er} juillet 2020

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez, dans l'UAR76, à compter du 1^{er} mars 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} mars 2021

La directrice de l'unité
Claire François

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent



DEC210713DR06

Décision portant nomination de Madame Emmanuelle Nedelec aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction Hygiène et Sécurité de l'Université de Bourgogne du 12 avril 2017,

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC202290INSB du 12 janvier 2021 nommant M. Loïc Briand, en qualité de directeur de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11 décembre 2020

Considérant que **Madame Emmanuelle Nedelec** a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS **du 14 au 15 février 2013, du 21 au 22 février 2013 et du 14 au 15 mars 2013**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Emmanuelle Nedelec**, Ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6265 intitulée CSGA, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Madame Emmanuelle Nedelec exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Emmanuelle Nedelec** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 11 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Loïc Briand

Visa du Président d'Université de Bourgogne
Vincent Thomas



DEC210714DR06

Décision portant nomination de Madame Isabelle Chauvel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction Hygiène et Sécurité de l'Université de Bourgogne du 12 avril 2017,

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC202290INSB du 12 janvier 2021 nommant M. Loïc Briand, en qualité de directeur de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date 11 décembre 2020

Considérant que **Madame Isabelle Chauvel** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 13 au 15 novembre 2001 et du 4 au 6 décembre 2001** et par l'Université **les 13 mai, 17 et 18 juin, 30 septembre et 1er octobre 2013**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Isabelle Chauvel**, Ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6265 intitulée CSGA, à compter du 1er janvier 2021.

Madame Isabelle Chauvel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Isabelle Chauvel** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 11 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Loïc Briand

Visa du Président d'Université de Bourgogne
Vincent Thomas



DEC210715DR06

Décision portant nomination de Monsieur Cédric Serrano aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction Hygiène et Sécurité de l'Université de Bourgogne du 12 avril 2017,

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC202290INSB du 12 janvier 2021 nommant M. Loic Briand, en qualité de directeur de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11 décembre 2020

Considérant que **Monsieur Cédric Serrano** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du **05 au 07 octobre 1999 et du 23 au 25 novembre 1999**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Cédric Serrano**, technicien de classe supérieure, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6265 intitulée CSGA, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Cédric Serrano exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Cédric Serrano** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 11 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Loïc Briand

Visa du Président d'Université de Bourgogne
Vincent Thomas



DEC211100DR06

Décision portant nomination de Mme Mary FORD, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) ;

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG), dont le Directeur est Mary FORD ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Mary FORD, Enseignant-Chercheur, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) à compter du 8 mars 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 8 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC211101DR06

Décision portant nomination de M. Adrien GAUDET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/16 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST), dont le directeur est M. Laurent LARGER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Adrien GAUDET, Ingénieur d'études non CNRS, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) à compter du 8 mars 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 8 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Laurent LARGER



DEC201910INSHS

Décision portant nomination de M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Sociétés, Sensibilités, Soins – LIR3S ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » et nommant M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur et M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC200624INSHS en date du 7 juillet 2020 portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » par « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche "Sociétés, Sensibilités, Soins" – LIR3S », et ce à compter du 1^{er} mars 2020.

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le compte-rendu du Conseil de laboratoire en date du 2 juillet 2020 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. A la date du 31 août 2020, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis Tornatore, en qualité de directeur et de M. Vincent Chambarlhac, en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Sociétés, Sensibilités, Soins – LIR3S ».


II. A compter du 1^{er} septembre 2020, M. Vincent Chambarlhac, Maître de conférence à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2021.

III. A compter du 1^{er} septembre 2020, M. Jean-Louis Tornatore, Professeur des universités à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC202194INP

Décision portant nomination de Mme Frédérique de Fornel en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Frédérique de Fornel, directrice de recherche émérite est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2021 au 31 mai 2021 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site de l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Frédérique de Fornel demeure affectée à l'UMR 6303 - « Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne » (ICB) - Université de Bourgogne - 21078 DIJON CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC202232INC

Décision portant nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7053 Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche UMR n° 7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) et nommant M. Philippe Gros, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**


Mme Andreea PASC, maîtresse de conférences à l'Université de Lorraine, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202290INSB

Décision portant nomination de M. Loïc Briand aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1er**

À compter du 1^{er} janvier 2021, M. Loïc Briand, directeur de recherche à l'INRAE, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2021

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC201430INSU

Décision portant nomination de Monsieur Bruno GUIDERDONI aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno GUIDERDONI, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2021 au 31/12/2022 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de le suivi des programmes PNCG (Programme National Cosmologie et Galaxies) et PNPS (Programme National de Physique Stellaire). Il suit également la réflexion en cours concernant la feuille de route de notre communauté dans le domaine de la mesure et l'étude du fond de rayonnement cosmologique (CMB : Cosmic Microwave Background) et la mise en œuvre de l'accès de la communauté astronomique à l'IR LSST.

Pour l'exercice de cette mission, Bruno GUIDERDONI demeure affecté au « Centre de recherche astrophysique de Lyon » (UMR5574 – CRAL), 9 avenue Charles André, 69561 ST GENIS LAVAL.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

04/12/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC202072INSHS

Décision portant nomination de M. Michel Streith aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3550 intitulée Maison des Sciences de l'homme de Clermont Ferrand (MSH Clermont-Ferrand)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161226DGDS en du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'homme de Clermont Ferrand (MSH Clermont-Ferrand) ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel Streith, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3550 intitulée Maison des Sciences de l'homme de Clermont Ferrand (MSH Clermont-Ferrand), du 15 novembre au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Jean-Philippe Luis, décédé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 07 janvier 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC20231INC

Décision portant nomination de M. Sylvain ROUTIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7311 Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR n° 7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) et nommant M. Pascal Bonnet, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201607INC en date du 7 octobre 2020 portant cessation de fonctions de M. Arnaud Tatibouet et nomination de M. Sylvain Routier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7311 Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**


M. Sylvain ROUTIER, Professeur des universités à l'Université d'Orléans, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210939DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Pascal BOUVET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS et nomination de Monsieur Lionel DEMEZET, aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC180682DCIF du 9 février 2018 portant nomination de Monsieur Pascal BOUVET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

Vu la décision DEC173157DCIF du 5 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-France-Sud » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2021/03/2850 du 9 mars 2021 pour la nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Monsieur Pascal BOUVET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 15 mars 2021.

Article 2

A cette même date, Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-France-Sud » du CNRS, est nommé agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes »

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2021

Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC210912INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sylvain ROUTIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC202231INC en date du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Sylvain ROUTIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7311 Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pascal BONNET, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2021.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. Sylvain ROUTIER, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2021.


III. M. Sylvain ROUTIER, Professeur des universités à l'Université d'Orléans, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202191NP

Décision portant nomination de Mme Geneviève Pourroy en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Geneviève Pourroy, directrice de recherche de première classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la prématuration pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Geneviève Pourroy demeure affectée à l'UMR7504 – Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) – 22 rue du Loess BP 43 – 67034 Strasbourg Cedex 2.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC201427INSU

Décision portant nomination de Madame Karine PERRAUT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Karine PERRAUT, Astronome à l'Université Grenoble Alpes, affectée à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2021 au 31/12/2022 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'aide au suivi de l'instrumentation optique du domaine astronomique. Cela comprend notamment l'ESO (ELT, VLT/VLTI) et le CFHT. Elle est également responsable du suivi pour l'INSU des activités de l'ASHRA.

Article 2

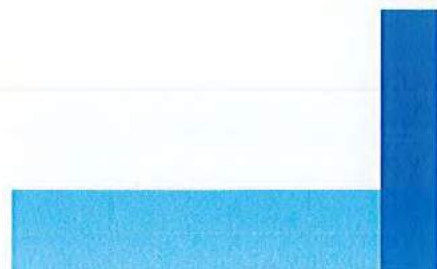

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

04/12/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL





DEC210283DR11

Décision portant nomination de M. Matthieu JOUVERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5628 intitulée LMGP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5628 intitulée LMGP et nommant Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5628¹ en date du 21 / 01 / 2021 ;

Considérant que M. Matthieu JOUVERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin et du 24 au 27 septembre 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Matthieu JOUVERT, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5628 intitulée LMGP à compter du 21 JANVIER 2021.

M. Matthieu JOUVERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Matthieu JOUVERT, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Grenoble, le 22/01/2021

La directrice de l'unité
Mme. Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO

Visa du délégué régional du CNRS



C. JIMENEZ
Directrice du Laboratoire
des Matériaux et du Génie
Physique
Grenoble INP-MINATEC
UMR 5628 CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

Par délégation de l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble

Signé par : Sylvie Rolland
Date : 25/01/2021
Qualité : DGS Adjointe Institut
polytechnique de Grenoble

DEC210332DR11

Décision portant nomination de Mme Laure LAVERNOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5279 intitulée LEPMI**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 920368SOSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5279 intitulée LEPMI et nommant Mme Fannie ALLOIN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5279¹ en date du 28/03/2019;

Considérant que Mme Laure LAVERNOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 30/03 et du 19 au 21/04/2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laure LAVERNOT, (*IR2*), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5279 intitulée LEPMI, à compter du 1^{er} janvier 2021,

Mme Laure LAVERNOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laure LAVERNOT est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/01/2021

La directrice de l'unité

Mme Fannie ALLOIN

Visa du délégué régional du CNRS
et par délégation

Visa des partenaires (si nécessaire)
Isabelle DHE

Fannie ALLOIN
Directrice du LEPMI



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210336DR11

Décision portant nomination de M. Vincent MARTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5279 intitulée LEPMI**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 920368SOSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5279 intitulée LEPMI et nommant Mme Fannie ALLOIN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5279¹ en date du 28/03/2019;

Considérant que M. Vincent MARTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Rhône Auvergne à la session d'automne 2003 pour une durée de 5 jours,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Vincent MARTIN, (IEHC), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5279 intitulée LEPMI à compter du 1/06/2011.

M. Vincent MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent MARTIN est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/01/2021

La directrice de l'unité

Mme Fannie ALLOIN

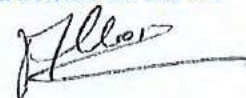
Pour le délégué régional empêché,

et par délégation
Visa du délégué régional du CNRS

L'adjointe au délégué régional

Isabelle DHÉ
Visa des partenaires (si nécessaire)

Fannie ALLOIN
Directrice du LEPMI



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)





DEC210428DR11

Décision portant nomination de M. Rémy BRUYERE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR2940 intitulée Institut Néel

La directrice

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel ;

Vu le certificat de formation personne compétente en radioprotection niveau 2 secteur industrie et recherche option sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules, délivré à M. Rémy BRUYERE le 3 mars 2017 par Apave Formations,

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Rémy BRUYERE, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 3 mars 2017.

Article 2 : Missions¹

M. Rémy BRUYERE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Rémy BRUYERE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2021

La directrice de l'unité
Mme Laurence MAGAUD

Laurence MAGAUD
Directrice
Institut NÉEL
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS



DEC210597INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrice ROCHE, nomination de Monsieur Nicolas ROCH, directeur par intérim, de Monsieur Hugues POTHIER et Monsieur Xavier WAIN TAL, directeurs adjoints par intérim et changement de délégation régionale du groupement de recherche GDR2426 intitulé Physique Quantique Mésoscopique (MESO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171292DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des groupements de recherche ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil scientifique du groupement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Patrice ROCHE, directeur du GDR2426 intitulé Physique Quantique Mésoscopique (MESO), appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} janvier 2021.

II. A compter de cette même date :

- Monsieur Nicolas ROCH, chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche susvisé jusqu'au 31 août 2021 ;
- Monsieur Hugues POTHIER, chercheur au CEA,
- Monsieur Xavier WAIN TAL, chercheur au CEA, sont nommés directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche susvisé jusqu'au 31 août 2021.
- Le GDR2426 susvisé est rattaché à la délégation Alpes.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mars 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC210788DR11

Décision portant nomination de Mme Joelle PARRAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR 3040 intitulée CMP**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201512DGDS portant renouvellement de l'unité UAR 3040 intitulée CMP et nommant M. Kholdoun TORKI en qualité de directeur;

Considérant que Mme Joëlle PARRAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 3 au 5 et du 24 au 26 février 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Joëlle PARRAU, *Assistant Ingénieur* est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR3040 intitulée CMP, à compter du 01/01/2021

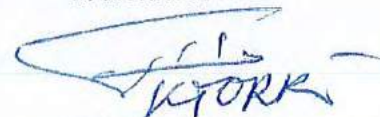
Mme Joëlle PARRAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Joëlle PARRAU est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10/02/2021

Le directeur de l'unité



Kholdoun TORKI

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)



DEC210895DR11

Décision portant nomination de M Frederic AUDRA aux fonctions d'assistant de prévention partagé au sein de l'UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK) et de l'UAR3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES)

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'UMR5224 intitulée LJK et nommant M. Jean Guillaume Dumas en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5224¹ en date du 14/09/2017 ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS portant renouvellement de l'UAR intitulée AMIES et nommant Mme Véronique Maume Deschamps en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'AR 3458² en date du 14/09/2020 ;

Considérant que M Frédéric Audra a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes en collaboration avec l'UGA et l'INP, sur le campus de Saint Martin d'Hère le 23 mai le 3 juin et le 07 juin les modules des jeudis de la sécurité suivante : ambiances physiques de travail, travail sur écran, risque incendie, le risque électrique.

Considérant que les deux unités, dont les activités n'impliquent pas de risques spécifiques, sont localisées dans le même bâtiment.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Frédéric Audra (*ingénieur d'études*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5224 intitulée LJK et de l'UAR3458 intitulée AMIES , à compter du 23/02/2021

M Frédéric Audra exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Frédéric Audra est placé sous l'autorité du directeur de l'UMR5224 intitulée LJK.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

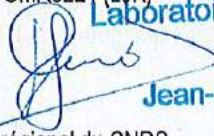
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

² Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Grenoble, le 23/02/2021

Le Directeur de l'UMR5224 (LJK)

Laboratoire Jean Kuntzmann



Directeur

Jean-Guillaume Dumas

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires

La Directrice de l'UAR3458 (AMIES)



Veronique MAUME-DESCHAMPS

Directrice de l'AMIES

Agence pour les Mathématiques

en Interaction avec

l'Entreprise et la Société





DEC192777DR11

Décision portant nomination de Mr Samuel Viboud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI) et nommant M. Joel SOMMERIA, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5519 en date du 03/02/2021 ;

Considérant que Mr Samuel Viboud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères, du 29 au 31/03 et du 19 au 21/04/2011.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mr Samuel Viboud, *Ingénieur de Recherche*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI), à compter du 01/01/2021.

Mr Samuel Viboud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Samuel Viboud, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/01/2021

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

Joel SOMMERIA
DIRECTEUR
Laboratoire des Ecoulements
Géophysiques et Industriels



DEC192779DR11

Décision portant nomination de Mme Laure Vignal aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI) et nommant M. Joel SOMMERIA, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5519 en date du 03/02/2021 ;

Considérant que Mme Laure Vignal a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères, du 29 au 31/03 et du 19 au 21/04/2011.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laure Vignal, Ingénieur de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI), à compter du 01/01/2021.

Mme Laure Vignal exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Laure Vignal, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

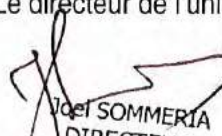
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/01/2021

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire


 JOEL SOMMERIA
 DIRECTEUR
 Laboratoire des Ecoulements
 Géophysiques et Industriels



DEC200088DR11

Décision portant nomination de Mr Stéphane Pioz Marchand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industrielles (LEGI) et nommant M. Joel SOMMERIA, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5519 en date du 03/02/2021 ;

Considérant que Mr Stéphane Pioz Marchand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères les 04, 11 et 18/05/2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mr Stéphane Pioz Marchand, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5519 intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI), à compter du 01/01/2021.

Mr Stéphane Pioz Marchand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Stéphane Pioz Marchand, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/01/2021

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

Joel SOMMERIA
DIRECTEUR
Laboratoire des Écoulements
Géophysiques et Industriels



DEC200097DR11

Décision portant nomination de Mme Véronique STRIPPOLI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5194 intitulée PACTE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5194 intitulée PACTE et nommant Mme. Anne-Laure AMILHAT SZARY, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5194 en date du 16 septembre 2014;

Considérant que Mme Véronique STRIPPOLI a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères du 13 au 15/11 et du 09 au 11/12/2002.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique STRIPPOLI, (préciser le corps), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5194 intitulée PACTE, à compter du 01/01/2021.

Mme Véronique STRIPPOLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique STRIPPOLI, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18/01/2021

La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire



Pour le ~~Président~~ et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX



DEC210282DR11

Décision portant nomination de M Romain VANEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5582 intitulée IF

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5582 intitulée IF et nommant M. Louis FUNAR en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5582¹ en date du --29- / -03- / --2016-- ;

Considérant que M Romain VANEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 28/04, 05/05 et 19/05/2015 ainsi que 4 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2014/2015)

DECIDE :

Article 1^{er} : M Romain VANEL, IE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5582 intitulée IF, à compter du 14/01/2021

M Romain VANEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Romain VANEL est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble., le 14/01/21 Le directeur de l'unité
M. Louis FUNAR

Pour le délégué régional empêché,
et par délégation

Visa du délégué régional du CNRS

L'adjointe au délégué régional
Isabelle DHÉ

Visa des partenaires (si nécessaire)

1 Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210223DR11

Décision portant nomination de Mme Jennifer FIZE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5249 intitulée LCBM.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5249 intitulée LCBM et nommant M. Vincent ARTERO en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5249¹ en date du 30 novembre 2012 ;

Considérant que Mme Jennifer FIZE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du 3 au 5 février 2009 et du 14 au 16 février 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Jennifer FIZE, *Assistante-Ingénieure*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5249 intitulée LCBM, à compter du 1^{er} janvier 2021

Mme. Jennifer FIZE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jennifer FIZE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021

Le directeur de l'unité

Pour le délégué régional empêché,
et de la délégation

L'adjointe au délégué régional
nécessaire

Vincent Artero
Directeur du Laboratoire de Chimie
et Biologie des Métaux

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210221DR11

Décision portant nomination de Mme Christelle CAUX-THANG aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5249 intitulée LCBM**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5249 intitulée LCBM et nommant M. Vincent ARTERO en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5249¹ en date du 30 novembre 2012 ;

Considérant que Mme Christelle CAUX-THANG a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31/03 et du 19 au 21/04/2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle CAUX-THANG, *Assistante-Ingénieure*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5249 intitulée LCBM, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mme Christelle CAUX-THANG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle CAUX-THANG, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021

Le directeur de l'unité

Pour le délégué régional empêché,

Visa du délégué régional du CNRS

L'adjointe au délégué régional

Visa des partenaires (si nécessaire)

Vincent Artero
Directeur du Laboratoire de Chimie
et Biologie des Métaux

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210213DR11

Décision portant nomination de M Christophe SAVARIAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5216 intitulée GIPSA-Lab**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5216 intitulée GIPSA-lab et nommant M. Nicolas MARCHAND en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5216¹ en date du 10 / 05 / 2016 ;

Considérant que M Christophe SAVARIAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes 1^{er} module du 13 au 15 novembre et 2^{ème} module du 11 au 13 décembre 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Christophe SAVARIAUX, (IR1), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5216 intitulée GIPSA-lab, à compter du **30 septembre 2011**.

M Christophe SAVARIAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Christophe SAVARIAUX est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, le 19.01.21

Le directeur de l'unité
M. Nicolas MARCHAND

Nicolas MARCHAND
Directeur de GIPSA-Lab

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210208DR11

Décision portant nomination Mme Valérie ROUX MARCHAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5104 intitulée VERIMAG

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5104 intitulée VERIMAG et nommant M. David MONNIAUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5104¹ en date du 14 janvier 2016.

Considérant que Mme Valérie ROUX-MARCHAND a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alpes en relations avec les partenaires Universités, formation assistant de prévention : les 23 mai, 03 juin et 13 juin 2014 en douze modules complémentaires (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie ROUX-MARCHAND, Assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5104 intitulée VERIMAG, à compter du 14 janvier 2016.

Mme Valérie ROUX-MARCHAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie ROUX-MARCHAND est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14/01/2021

Le directeur de l'unité
M. David MONNIAUX

Digitally signed by David Monniaux
Reason: approuvé, le directeur de Verimag
Email: David.Monniaux@univ-grenoble-alpes.fr
Date: 2021/01/14 16:55:19 +0100

**Pour le délégué régional empêché,
et par délégation**

Visa du délégué régional du CNRS

L'adjointe au délégué régional

Visa du Président de l'Université Grenoble Alpes

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210205DR11

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle FIORE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5063 intitulée DPM**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5063 intitulée DPM et nommant M Yung-Sing WONG en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5063¹ en date du 07 / 01 / 2021 ;

Considérant que Mme Emmanuelle FIORE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation assistant de prévention les 28/04, 05/05 et 19/05/2015 et 11 modules complémentaires (jeudis de la sécurité décembre 2014 à mars 2015)

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Emmanuelle FIORE, Assistant Ingénieur Cnrs est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5063 intitulée DPM, à compter du 08/01/2021

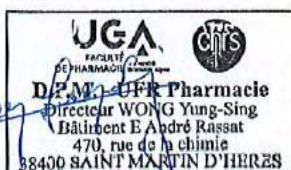
Mme Emmanuelle FIORE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Emmanuelle FIORE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 15/01/2021

Le directeur de l'unité
M. Yung-Sing WONG

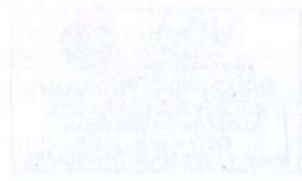


¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS
Pour le délégué régional em. DHE,
et par délégation


L'adjointe AU délégué régional
Isabelle DHE

Visa des partenaires (si nécessaire)



DEC210053DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnold Fertin, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'UMR5525 intitulée TIMC-IMAG.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122779DR11 du 05 septembre 2012 portant nomination de M. Arnold Fertin aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Arnold Fertin, dans l'unité du CNRS n°5525, à compter du 01 janvier 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

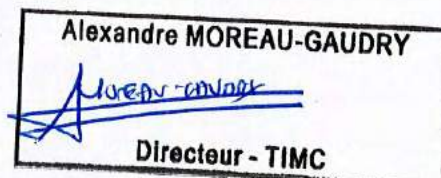
Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021

Visa du délégué régional du CNRS



[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

Le directeur de l'unité Alexandre Moreau-Gaudry



¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC210563DR11

Décision portant nomination de M. Vincent BLANC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5217 intitulée LIG**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5217 intitulée LIG et nommant M. Noël DE PALMA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du bureau scientifique de l'UMR 5217¹ en date du 27 janvier 2021 ;

Considérant que M. Vincent BLANC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 17/09/2020, 10/11/2020, la formation EvRP document unique le 14/01/2021 ainsi que 6 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2019-2020),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Vincent BLANC, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5217 intitulée LIG à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Vincent BLANC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent BLANC est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 27 janvier 2021

Le directeur de l'unité
M. Noël DE PALMA

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)

Noël DE PALMA
Directeur du LIG



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC202257INEE

Décision portant cessation de fonctions de directeur de M. Michel Signoli de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) » et nommant M. Michel Signoli directeur de cette unité ;

Vu la lettre de démission de M. Michel Signoli ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 21 septembre 2020, il est mis fin aux fonctions de Michel Signoli, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201431INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Gabriel CUBY aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Gabriel CUBY, Astronome à l'Université Aix-Marseille, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2021 au 31/12/2022 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre et de piloter les actions internationales par l'INSU et, en particulier, de trois actions européennes : les réseaux Astronet, OPTICON et ASTERICS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

04/12/20

Pour le Président-Directeur Général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC201634DR12

Décision portant nomination de M. Nicolas BONNET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC173302DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques, dont le directeur est M. Patrick FOULON;

Vu la décision DEC200711DR12 du 28 février 2020 portant nomination de Mme Marie Goretti DEJEAN DE LA BATIE aux fonctions de CSSI de l'unité UMS822 ;

Vu la décision DEC200998INSMI en date du 25 août 2020 portant nomination de M. Pascal HUBERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Provence et Corse;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS822 de Mme Marie Goretti DEJEAN DE LA BATIE à compter du 31 août 2020.

Article 2

M. Nicolas BONNET, ingénieur d'études classe normale, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS822 à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 07/09/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Pascal

HUBERT



DEC200708DR12

Décision portant nomination de M. Alain CAVAILLOU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3538, intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, dont le directeur est M. Stephane GAFFET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Provence et Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain CAVAILLOU, ingénieur d'études 2ème classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3538 à compter du 1er janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 13/03/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Stephane GAFFET



DEC202181INP

Décision portant nomination de M. Marc Sentis en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc Sentis, directeur de recherche de première classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets lasers intenses.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Sentis demeure affecté à l'UMR7341 – Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques (LP3) – Université d'Aix Marseille – Case 917 – 183 Avenue de Luminy – 13288 Marseille Cedex 09.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC193182INP

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale Roubin, professeur des universités émérite, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la communication scientifique à l'INP.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC193181INP

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 33% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi du calcul et des données scientifiques pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté à l'UMR7332 – « Centre de Physique Théorique » (CPT) CNRS – Case 907 – 13288 Marseille Cedex 09.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210087INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Madame Françoise Graziani et nomination M. Don-Mathieu Santini directeur par intérim de la fédération de recherche n° 3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171283DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES) et nommant Mme Françoise Graziani directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Françoise Graziani, directrice de la fédération de recherche susvisée, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2020.


II. A compter de cette même date, M. Don-Mathieu Santini, Professeur des universités à l'Université de Corse Pasquale Paoli, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche FR3041 (FRES), jusqu'au 31 juillet 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 MARS 2021



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC210175INSHS

Décision portant nomination de Mme Giulia Boetto en qualité de directrice et de M. Emmanuel Botte et de Mme Corinne Rousse respectivement en qualité de directeur adjoint et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) et nommant M. Jean-Christophe Sourisseau directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201385INSHS en date du 28 août 2020 portant cessation de fonctions de M. Jean-Christophe Sourisseau et nomination de Mme Giulia Boetto directrice par intérim et de M. Emmanuel Botte et de Mme Corinne Rousse, directeur adjoint et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} février 2021, Mme Giulia Boetto, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité susvisée.

M. Emmanuel Botte, chargé de recherche au CNRS, et Mme Corinne Rousse, maîtresse de conférences à Aix-Marseille Université, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée pour la même période.

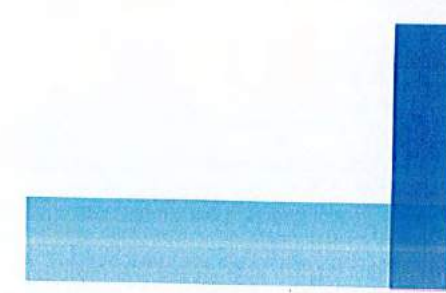

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 3 MARS 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210722DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Maryse ALVITRE assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7263 Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122705DR12 du 10 septembre 2012 portant nomination de Mme Maryse ALVITRE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Maryse ALVITRE dans l'unité du CNRS n°UMR7263, à compter du 1^{er} mars 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 février 2021

La directrice de l'unité
Mme Catherine FERNADEZ

Visa de la déléguée régionale du CNRS
M. Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC210724DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Sylvain HENRY assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180595DR12 du 12 février 2018 portant nomination de M. Sylvain HENRY aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Sylvain HENRY dans l'unité du CNRS n°UMR7346 à compter du 1^{er} février 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 16/02/2021

Le directeur de l'unité
M. Cristinel DIACONU

Visa de la déléguée régionale du CNRS
M. Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTO



DEC210725DR12

Décision portant nomination de M. Stéphane THERAUBE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) et nommant M. Cristinel DIACONU en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7346 en date du 07/09/2021 ;

Considérant que M. Stéphane THERAUBE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane THERAUBE, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM), à compter du 1^{er} février 2021.

M. Stéphane THERAUBE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane THERAUBE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16/02/2021

Le directeur de l'unité
M. Cristinel DIACONU

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC210731DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Romain BASTIEN assistant de prévention (AP) au sein de l'UMS3514 intitulée Stella Mare

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151620DR12 du 16 décembre 2015 portant nomination de M. Romain BASTIEN aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées M. Romain BASTIEN dans l'unité du CNRS n°UMS3514, à compter du 1^{er} mars 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Biguglia, le 09/02/2021

Le directeur de l'unité
M. Antoine AIELLO

Visa de la déléguée régionale du CNRS
M. Ghislaine GIBELLO

Visa du Président de l'Université de Corse Pasquale Paoli
M. Dominique FEDERICI



DEC210748DR12

Décision portant nomination de M. Jérémy BRACCONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3514 intitulée Stella Mare

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171285DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS3514 intitulée Stella Mare et nommant M. Antoine AIELLO en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS3514 en date du 09/02/2021 ;

Considérant que M. Jérémy BRACCONI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jérémy BRACCONI, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3514 intitulée Stella Mare, à compter du 1^{er} mars 2021.

M. Jérémy BRACCONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jérémy BRACCONI est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Biguglia, le 09/02/2021

Le directeur de l'unité
M. Antoine AIELLO

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du Président de l'Université de Corse Pasquale Paoli
M. Dominique FEDERICI



DEC210751DR12

Décision portant nomination de Mme Sandrine CHENESSEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) et nommant Mme Catherine FERNANDEZ en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7263 en date du 04/02/2021 ;

Considérant que Mme Sandrine CHENESSEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandrine CHENESSEAU, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE), à compter du 1^{er} février 2021.

Mme Sandrine CHENESSEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandrine CHENESSEAU est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 05/02/2021

La directrice de l'unité
Mme Catherine FERNANDEZ

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

Visa du délégué régional de l'IRD
M. Christophe CHAMBON



DEC210758DR12

Décision portant nomination de Mme Caroline CHAGNIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) et nommant M. Xavier DAUMALIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7303 en date du 05 / 02 / 2021 ;

Considérant que Mme Caroline CHAGNIOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Caroline CHAGNIOT, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME), à compter du 1^{er} février 2021.

Mme Caroline CHAGNIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline CHAGNIOT est placée) sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 8 février 2021

Le directeur de l'unité
M. Xavier DAUMALIN

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC210762DR12

Décision portant nomination de Mme Anne-Patricia ALLONCLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC193174INSIS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3) et nommant M. Olivier UTEZA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7341 en date du 15/12/2020 ;

Considérant que Mme Anne-Patricia ALLONCLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne-Patricia ALLONCLE, Chargée de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3), à compter du 1^{er} février 2021.

Mme Anne-Patricia ALLONCLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Patricia ALLONCLE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 février 2021

Le directeur de l'unité
M. Olivier UTEZA

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC210763DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent CHARMASSON assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122114DR12 du 18 avril 2018 portant nomination de M. Laurent CHARMASSON aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Laurent CHARMASSON dans l'unité du CNRS n°UMR7341, à compter du 1^{er} février 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 février 2021

Le directeur de l'unité
M. Olivier UTEZA

Visa de la déléguée régionale du CNRS
M. Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC210766DR12

Décision portant nomination de Mme Sophie GIRARDIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR2004 intitulée OpenEdition Center (CLEO)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191791INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n° USR2004 intitulée OpenEdition Center (CLEO) et nommant Mme Marie ISNART PELLEN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'USR2004 en date du 1/10/2020 ;

Considérant que Mme Sophie GIRARDIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie GIRARDIN, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR2004 intitulée OpenEdition Center (CLEO), à compter du 1^{er} février 2021.

Mme Sophie GIRARDIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie GIRARDIN est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 février 2021

La directrice de l'unité
Mme Marie ISNART PELLEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC210789INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS et nomination de Monsieur Eugène GHERARDI directeur par intérim et de Madame Thérèse ALBERTINI directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6240 intitulée *Lieux, Identités, eSpaces, Activités* (LISA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC173303DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6240 intitulée *Lieux, Identités, eSpaces, Activités* (LISA) et nommant Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS directrice de cette unité ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} février 2021.

II. A compter de cette même date et jusqu'au 31 août 2021,

M. Eugène GHERARDI, professeur des universités à l'Université de Corse Pasquale Paoli, est nommé directeur par intérim.

Mme Thérèse ALBERTINI, maître de conférences à l'Université de Corse Pasquale Paoli, est nommée directrice adjointe par intérim.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC211008DR12

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'UMS 3470 Pythéas -Département Observatoire de Haute Provence- désigné « OHP »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le code pénal, notamment l'article 432-10,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Provence et Corse,

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Nathalie BRESSAND¹ est nommée régisseur de la régie de recettes et d'avances de l'UMS 3470 Pythéas -Département Observatoire de Haute Provence désigné « OHP » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

Article 2

Mme Anne Marie GALLIANO est nommée mandataire suppléante de Mme Nathalie BRESSAND.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service².

Article 3

- I. Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 1220€.
- II. Le mandataire suppléant est dispensé cautionnement³.

Article 4

- I. Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.
L'indemnisation du régisseur fait partie intégrante des éléments de rémunération liés à une sujétion particulière et ne peut donc se cumuler avec le RIFSEEP
- II. Le mandataire suppléant ne perçoit pas d'indemnité responsabilité.
- III. Cette indemnité est réglée sur production, au service des ressources humaines de la délégation régionale, d'une décision annuelle individuelle d'attribution⁴ établie par le service financier et comptable dans des délais permettant le rattachement de la dépense à l'exercice en cours.

Article 5

Le régisseur et le(s) mandataire(s) suppléant(s) sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

¹ Nom, prénom et s'il s'agit d'un fonctionnaire titulaire, corps d'appartenance.

² Art. 3 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

³ Cf. Art. 6 -I du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

⁴ Modèle disponible dans Doc'utiles



Article 6

Le régisseur et le(s) mandataire(s) suppléant(s) ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 7

- I. Le régisseur peut être assisté d'autres mandataires lorsque le fonctionnement de la régie l'impose et que l'acte constitutif de la régie le prévoit.
- II. Les mandataires sont désignés par le régisseur après autorisation de l'ordonnateur. Ils sont chargés d'effectuer les opérations qui leur sont confiées par mandat par le régisseur. L'agent comptable secondaire est destinataire d'une copie des mandats délivrés.
- III. Le régisseur est responsable personnellement et pécuniairement des opérations réalisées en son nom et pour son compte par ces mandataires.
- IV. Ces mandataires ne perçoivent pas d'indemnité de responsabilité. Ils sont dispensés de cautionnement.

Article 8 – Abrogation

Les décisions des 23/01/1976, 13/08/1980, 20/01/2016, 20/06/2019 et 20/02/2020 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie d'avances et de recettes auprès de l'*UMS 3470 Pythéas -Département Observatoire de Haute Provence-* désigné « OHP » sont abrogées.

Article 9 – Dispositions finales

- I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Provence et Corse sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/03/2021

La Déléguée régionale,

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire



Vu, l'Agent comptable principal

Pour acceptation,
Le régisseur

Pour acceptation,
Le mandataire suppléant



DEC201345DR13

Décision portant nomination de Mme Laetitia BARIAT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5096 intitulée LGDP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191245DGDS du 19 décembre 2019, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5096 intitulée LGDP, dont le directeur est M. Olivier PANAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 03/10/2019 ;

Considérant que Mme Laetitia BARIAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 14 au 16 octobre et du 18 au 19 novembre 2020, par le CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laetitia BARIAT, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UMR5096, à compter du 01/07/2020.

Mme Laetitia BARIAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Laetitia BARIAT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16/07/2020

Le directeur de l'unité
Olivier PANAUD

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210182INEE

Décision portant nomination de M. Didier Stien aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) » ;

Vu la décision DEC201239INEE en date du 28 juillet 2020 portant cessation de fonctions et nomination de M. Didier Stien aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Didier Stien, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) » pour la durée fixée dans la décision DEC181907DGDS portant renouvellement de l'USR3579.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201433INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Martin GIARD aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Martin GIARD, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2021 au 31/12/2021 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les affaires spatiales ainsi que les unités relevant du domaine « Astronomie-Astrophysique ».

Pour l'exercice de cette mission, Martin GIARD demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP), Université de Toulouse Paul Sabatier, 9 avenue Colonel Roche, BP 44346 TOULOUSE CEDEX 4, 31028 TOULOUSE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/12/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC201721INSU

Décision portant nomination de Monsieur Roger PONS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Roger PONS, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2021 au 31/12/2021 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi technique des programmes spatiaux.

Pour l'exercice de cette mission, Roger PONS demeure affecté à l'Institut de recherche en astrophysique et planétologie (UMR5277 – IRAP), Université de Toulouse Paul Sabatier, 9 avenue Colonel Roche, BP 44346 TOULOUSE CEDEX 4, 31028 TOULOUSE.

Article 2

Du 01/01/2021 au 31/12/2021, Roger PONS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR 14).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le *1^{er} Décembre 2020*


Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC211178DR14

**LETTRE DE CADRAGE DES INGENIEURS REGIONAUX DE PREVENTION ET DE
SECURITE DU CNRS****CONSEILLERS DE PREVENTION DES DELEGUES REGIONAUX**

Monsieur Stéphane Leblanc,

Le Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination de conseillers de prévention lorsque l'organisation de l'établissement public le justifie.

1- Nomination et positionnement

Dans le champ de compétence du CHSCT de la Délégation Régionale Midi-Pyrénées, vous avez été nommé à la fonction de conseiller de prévention à compter du 9 décembre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret précité, vous exercez cette fonction sous ma responsabilité et de ce fait, vous recevrez des directives de ma part et devrez me rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le 26 novembre 2007 ; vos missions ont été définies dans votre fiche de poste, lors de votre recrutement.

2- Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 modifié précité, votre mission de conseiller de prévention a pour objet principal de m'assister et de me conseiller ainsi que d'assister et conseiller l'ensemble des structures de recherche et de service rattachées à la Délégation Régionale, dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail et de coordonner l'établissement du programme annuel de prévention et de sécurité.

Vos missions s'articulent autour de :

- Le conseil et l'assistance des directeurs d'unité et de service et, d'une manière générale, de l'ensemble des agents, pour l'amélioration de la sécurité dans les unités lors d'un aménagement, d'une nouvelle activité, d'une mise en conformité,
- L'aide à l'évaluation des risques et à la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents,
- L'organisation de formations à la sécurité du personnel dans les unités (nouveaux arrivants, assistants de prévention, membres des CHSCT, risques spécifiques),
- La diffusion de l'information en matière de réglementation et de prévention des risques professionnels,
- La coordination et l'animation du réseau des assistants de prévention,
- La participation aux CRHSCT et aux instances de concertation mises en place dans les unités,
- La réalisation d'enquêtes après accident ou maladies professionnelles dans l'objectif d'améliorer les méthodes et le milieu du travail,
- Le conseil et l'assistance en matière de préservation des biens et de l'environnement,

Dans ce cadre :

Vous bénéficiez d'un droit d'accès aux locaux.

Vous procédez à des visites de sécurité dans les structures opérationnelles relevant de la Délégation.

Vous proposez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels et la préservation des biens et de l'environnement.

Vous définissez, en liaison avec le médecin de prévention, les actions de formation à l'intention de l'ensemble des personnels de la circonscription.

Vous devez être informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur la santé et la sécurité.

Vous prenez connaissance des informations et des remarques portées dans les registres santé et sécurité au travail mis en place dans les structures de recherche et de service.

Vous vous assurez de la bonne organisation des premiers secours et de la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement d'accueil.

Vous pouvez participer à des groupes d'étude et de recherche dans le domaine de la sécurité.

3- Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous avez bénéficié d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront annuellement dispensées.

4- Liens fonctionnels

Tout en restant sous mon autorité directe, votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec la coordination nationale de prévention et de sécurité du CNRS, vos homologues conseillers de prévention de nos établissements partenaires, les médecins de prévention ainsi que, s'il y a lieu, avec les inspecteurs santé et sécurité au travail de l'IGAENR.

Par ailleurs, vous exercerez vos fonctions en relation avec tous les autres acteurs locaux de la prévention concourant à l'amélioration des conditions de travail, notamment médecins et infirmiers de prévention. Vous serez également amené à entrer en relation avec d'autres acteurs tels que les services des ressources humaines, de formation, les assistants de service social, les services de logistique..., de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

5- Moyens

Vous exercerez cette mission à 100 % de votre temps de travail (à réajuster en cas de double fonction IRPS / SLT).

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques...).

Vous bénéficierez d'un ordre de mission permanent pour vos déplacements dans la circonscription.

Je vous remercie de votre implication au service de la protection quotidienne des agents et de la sauvegarde des biens et de l'environnement.

Fait à Toulouse,
Le 8 mars 2021

Signature du Délégué Régional du CNRS Occitanie Ouest
Monsieur Christophe GIRAUD



Visa du Coordonnateur National de Prévention et de Sécurité
Monsieur Yves FENECH





Locaux propres (UPS / CNRS / IRD)

Renouvellement lettre de cadrage Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention

DEC210822DR14

Madame Nathalie PARTHUISOT, IR2 CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du 02/11/20 (DEC202046DR14).

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Jérôme CHAVE – Directeur de l'UMR 5174 – EDB - et de ce fait, recevez des directives de sa part et devez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amenée à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informée de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESRI, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (4, 5, 6 mars 2020 et 14, 15, 16 octobre 2020), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur Laboratoire EDB, UMR 5174 / bâtiment 4R1 / 0561556495

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20% de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,).



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site Intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : dps@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : pre@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.lanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>



Article 8 :

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 12 février 2020

L'Assistant de Prévention 	Le Chef de service / Directeur du périmètre d'action de l'Assistant de Prévention	Le Directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...)  JEAN-CLAUDE Directeur de l'UMR 5174 EDILIPS-CNRS/IRD
Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Jean-Marc Eustache  	Le Délégué Régional du CNRS 	Le Délégué Régional de l'INSERM
La Présidente de l'INP	Le Directeur de l'INSA	



Locaux propres CNRS

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention

DEC211235DR14

Monsieur Abdelouahed LASFAR, IR2 CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé à compter du 1^{er} juillet 2017 (DEC172290DR14), renouvelé au 1^{er} janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Alain COURET, Directeur du CEMES – UPR 8011, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESRI, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (réalisée les 7, 8, 9 juin 2017 et les 19, 20 et 21 juin 2017) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur la Plateforme ingénierie du CEMES-CNRS, bâtiment technique 1^{er} étage, spécialité électronique, Tél : 05 62 25 78 97.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20% de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques, ...).



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : dps@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : pre@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>



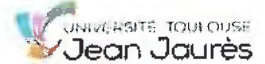
Article 8 :

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 12 mars 2021

L'Assistant de Prévention 	Le Chef de service / Directeur du périmètre d'action de l'Assistant de Prévention	Le Directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...)  Directeur du CEMES Alain COURET
Le Président de l'Université Toulouse III Paul Sabatier	Le Délégué Régional du CNRS 	Le Délégué Régional de l'INSERM
La Présidente de l'INP	Le Directeur de l'INSA	



Locaux propres CNRS

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention

DEC211418DR14

Madame Marie-Charline BLATCHE, IECN CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du 1^{er} décembre 2014 (DEC150233DR14), renouvelé au 1^{er} janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Liviu NICU, Directeur du LAAS – UPR 8001, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amenée à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informée de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESRI, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (réalisée les 25, 26, 27 mars 2013 et les 2, 3 et 4 avril 2013), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenue d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur l'ensemble du LAAS.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 %.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,).



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : dps@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : pre@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.lianas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>



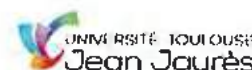
Article 8 :

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 12 mars 2021

<p>L'Assistant de Prévention</p> 	<p>Le Chef de service / Directeur du périmètre d'action de l'Assistant de Prévention</p>	<p>Le Directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...)</p> <p>Liviu NICU Directeur du LAAS - CNRS</p> 
<p>Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier</p>	<p>Le Délégué Régional du CNRS</p> <p>Pour le Délégué Régional Empêché</p>  <p>Virginie MAHDI</p>	<p>Le Délégué Régional de l'INSERM</p>
<p>La Présidente de l'INP</p>	<p>Le Directeur de l'INSA</p>	



Locaux propres CNRS

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention

DEC211433DR14

Monsieur Eric TASSELLI, IEHC CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé à compter du 1^{er} décembre 2012 (DEC132401DR14), renouvelé au 1^{er} janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Liviu NICU, Directeur du LAAS – UPR 8001, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

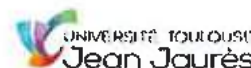
Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESRI, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire organisée par l'INRA du 28 septembre au 1^{er} octobre 2008, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence en électricité, une compétence également sur les règles de sécurité, les vérifications périodiques et obligatoires sur l'ensemble des bâtiments du laboratoire.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps dédié à la prévention.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques, ...).



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : dps@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

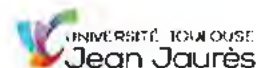
Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : pre@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>



Article 8 :

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 12 mars 2021

<p>L'Assistant de Prévention</p> 	<p>Le Chef de service / Directeur du périmètre d'action de l'Assistant de Prévention</p>	<p>Le Directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...)</p> <p>Liviu NICU Directeur du LAAS - CNRS</p> 
<p>Le Président de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier</p>	<p>Le Délégué Régional du CNRS</p> <p>Pour le Délégué Régional Empêché</p>  <p>Virginie MAHDI</p>	<p>Le Délégué Régional de l'INSERM</p>
<p>La Présidente de l'INP</p>	<p>Le Directeur de l'INSA</p>	

DEC202249INSIS

Décision portant nomination de MM. Johan Debayle et Alain Liné aux fonctions de directeurs adjoints du groupement de recherche GDR2021 intitulé "Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171292DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création du groupement de recherche n°2021 intitulé "Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA)" ;

Vu la décision DEC201156INSIS portant nomination de MM. Johan Debayle et Alain Liné aux fonctions de directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche GDR2021 intitulé "Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA)"

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}


A compter du 1^{er} janvier 2021, MM. Johan Debayle, Professeur à l'École Supérieure des Mines de Saint-Etienne et Alain Liné, Professeur à INSA Toulouse, sont nommés directeurs adjoints du groupement de recherche n°2021 intitulé « Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA) » en remplacement de M. Jean-François Collet, appelé à d'autres fonctions, et de M. Frédéric Gruy, admis à faire valoir ses droits à la retraite, jusqu'au terme du mandat du groupement de recherche.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 décembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210791DRH

Décision portant nomination de Mme Laurence Gimenez aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laurence Gimenez, ingénieure d'Etudes Hors Classe (DR 15) est nommée chargée de mission auprès de la direction générale déléguée aux ressources pour le directeur des ressources humaines, du 8 février 2021 au 31 Juillet 2021. Sa mission a pour objet de participer à la mise en place de l'accompagnement RH des organisations mené par l'OMES (Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique).

Madame Laurence GIMENEZ demeure affectée à la délégation Régionale Aquitaine. L'ensemble des activités ayant trait à la mission s'exercera en relation directe avec la responsable de l'OMES à qui elle en rendra compte directement.

Article 2

Du 8 février 2021 au 31 juillet 2021, Mme Laurence Gimenez percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris – Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17/03/24

Le Président-Directeur général
Antoine Petit

DEC210042DR15

Décision portant nomination de Mme Florence HAKIL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) et nommant M. Ryszard LOBINSKI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5254¹ en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que Mme Florence HAKIL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour les 23 janvier 2020, 19 et 20 février 2020, 15 et 17 décembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Florence HAKIL, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mme Florence HAKIL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Florence HAKIL, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 janvier 2021

Le directeur de l'unité

Ryszard LOBINSKI

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Pau
et des Pays de l'Adour

Younis HERMES

Laurent BORDES

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210043DR15

Décision portant nomination de Mme Cécile COURREGES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) et nommant M. Ryszard LOBINSKI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5254¹ en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que Mme Cécile COURREGES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour les 23 janvier 2020, 19 et 20 février 2020, 15 et 17 décembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Cécile COURREGES, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mme Cécile COURREGES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile COURREGES, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 janvier 2021

Le directeur de l'unité

Ryszard LOBINSKI

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Pau
et des Pays de l'Adour

Younis HERMES

Laurent BORDES

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC201017DR16

Décision portant nomination de Mme Christine Sidobre aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9220 intitulée « Ecologie marine tropicale des Océans Pacifique et Indien (ENTROPIE) »**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC193223DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 9220 intitulée « Ecologie marine tropicale des Océans Pacifique et Indien (ENTROPIE) » et nommant M. Matthieu Le Corre en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Christine Sidobre a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INRA du 10 juin au 3 juillet 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christine Sidobre, *Assistante Ingénieure*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9220 intitulée « Ecologie marine tropicale des Océans Pacifique et Indien (ENTROPIE) », à compter du 1^{er} mai 2020.

Mme Christine Sidobre exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine Sidobre est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2020

Le directeur de l'unité - Matthieu Le Corre

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)



DEC201966INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre Le Bourhis aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6051 intitulée ARENES en remplacement de Mme Sylvie Ollitrault.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS-en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6051 intitulée ARENES et nommant Mme Sylvie Ollitrault, directrice ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;


DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Jean-Pierre Le Bourhis, chargé de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 juillet 2021 en remplacement de Mme Sylvie Ollitrault, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210487DR16

Décision portant nomination de M. Antoine Garric aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba »**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC190664INSHS du 5 mars 2019 nommant Mme Marie Bridonneau directrice de l'unité de recherche n°USR3137;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 11 janvier 2020 ;

Considérant que M. Antoine Garric a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Languedoc Roussillon, du 20 au 22 mai puis du 24 au 26 juin 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Antoine Garric, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3137, à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Antoine Garric exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Antoine Garric est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mars 2021

La directrice de l'unité
Marie BridonneauVisa de la déléguée régionale du CNRS
Hélène Maury

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC202166INSHS

Décision portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée Maison Française d'Oxford (MFO).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191246DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3129 intitulée Maison Française d'Oxford ;

Vu la décision DEC201251INSHS en date du 18 septembre 2020 nommant M. Pascal Marty aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3129 ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :


Article 1^{er}

M. Pascal Marty, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est nommé directeur de l'unité de service et recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **- 7 JAN. 2021**



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC211098DR16

Décision portant nomination de M. Éric Coignard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3135 intitulée « Institut français du Proche-Orient (IFPO) ».**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171940INSHS du 17 juillet 2017 nommant M. Michel Mouton directeur de l'unité de recherche n°USR3135 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} mars 2021 ;

Considérant que M. Éric Coignard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par par la délégation Paris-Villejuif, du 3 au 5 octobre et du 14 au 16 novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Éric Coignard, Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3135, à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Éric Coignard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Éric Coignard est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2021

Le directeur de l'unité
Michel MoutonVisa de la déléguée régionale du CNRS
Hélène Maury

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC201401INSB

Décision portant nomination de M. Emmanuel BROUILLET, DR1 en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191363INSB portant nomination de M. Jacques Baudier en qualité de chargé de mission institut (CMI) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis aux fonctions M. Jacques Baudier, Directeur de recherche 1^{ère} classe à l'Inserm au 30 juin 2020.

M. Emmanuel Brouillet, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut auprès de l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021 pour 50 % de son temps de travail.


Sa mission a pour objet la responsabilité du pôle International et Europe de l'INSB.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/10/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science


Alain Schuhl

DEC193183INP

Décision portant nomination de Mme Francine Solal en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine Solal, professeur des universités de première classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités des grands instruments de l'Institut de physique.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2020

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210825INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Edouard METZGER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de Planétologie et Géodynamique » (LPG)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée « Laboratoire de Planétologie et Géodynamique » (LPG) et nomination de M. Antoine MOCQUET aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :


Article 1^{er}

- I. À compter du 12 janvier 2021, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Emmanuelle GESLIN, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique ».
- II. À compter du 13 janvier 2021, M. Édouard METZGER, Maître de Conférences de Classe Normale à l'Université d'Angers, est nommé aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/03/2021


Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC193180INP

Décision portant nomination de M. Jean Marc Greneche en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Greneche, directeur de recherche de première classe au CNRS est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} janvier 2021 au 31 mai 2021 pour 35% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi scientifique des groupements et fédérations de recherche de l'INP. Il est également correspondant « Espace » pour l'INP.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Greneche demeure affecté à l'UMR6283 – Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM) – Université du Maine – Avenue Olivier Messiaen – BP 85 – 72085 Le Mans Cedex 9.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC 210934DAPP

Décision portant nomination de Monsieur Bruno Blanke aux fonctions de chargé de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno Blanke DR1 CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Bruno Blanke demeure affecté à l'UMR6523 Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) à Plouzané.

Article 2

Du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022 Monsieur Bruno Blanke percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 MARS 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC210603DR17

Décision portant nomination de M. Pierre GAUDIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique (LGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique (LPG), dont le directeur est M. Antoine MOCQUET ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à M. Pierre GAUDIN le 08/10/2020 par l'organisme certifié APERCORA ;

Vu l'avis favorable voté à l'unanimité par le conseil de laboratoire du 12 janvier 2021.

DECIDE :

Article 1^{er} : Nomination

M. Pierre GAUDIN, Assistant Ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 8 octobre 2020.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : Missions

M. Pierre GAUDIN, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Pierre GAUDIN, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Visa de la déléguée régionale du
CNRS

Le directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

Antoine Mocquet

Visa de la présidente de
l'Université de Nantes

Carine Bernault



ANNEXE : lettre de mission

Déléquant : Antoine MOCQUET – Directeur de l'UMR6112

Déléataire : Pierre GAUDIN – Personne compétente en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et conseiller M. Antoine MOCQUET, directeur de l'UMR6112 dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

Dans le cadre de l'utilisation d'appareils générateurs de rayons X :

- L'étude et le suivi des activités aux postes de travail ;
- L'information et la formation à la Radioprotection ;
- Le suivi des utilisateurs ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs ;
- Le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- La gestion des situations incidentelles et accidentelles

Dans ce cadre :

- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité de l'unité ou à défaut au conseil d'unité pour les aspects qui vous concerne ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associé à l'élaboration du document unique ;
- Vous déterminez la délimitation des zonages lorsque cela est nécessaire et sur

- la définition des règles particulières qui s'y appliquent ;
- Sous la responsabilité de l'employeur et en collaboration avec la DDSPS, vous réalisez la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisation prévus à l'article L.1333-4 du code de la santé publique :
 - Vous procédez à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés.
 - Vous définissez, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Vous vérifiez leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues ;
 - Vous recensez les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, vous définissez les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et vous assurez leur mise en œuvre ;
 - Vous définissez les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.
 - Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de l'UMR 6112 font l'objet d'une déclaration ou autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;

Moyens :

L'employeur met à votre disposition les moyens nécessaires à l'exercice de vos missions. Il s'assure que l'organisation de l'établissement vous permet d'exercer vos missions en toute indépendance.

Une permanence au sein de l'établissement est assurée par la présence de deux personnes compétentes en radioprotection.

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 5% de votre quotité de travail.

Lettre de mission validée par le conseil de laboratoire (vote favorable à l'unanimité) le 12 janvier 2021.

Fait à Nantes, le 12 janvier 2021

Le Directeur du LPG, UMR 6112 Antoine MOCQUET



DEC202160INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Arnauld Leclerc, directeur, et nomination de M. Frédéric Le Blay aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin (MSH Ange-Guépin)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161226DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin (MSH Ange-Guépin) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité de service et de recherche n° 3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin (MSH Ange-Guépin), démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2021.

A compter de cette date, M. Frédéric Le Blay, Maître de conférences à l'Université de Nantes, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin (MSH Ange-Guépin), jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 7 janvier 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210602DR17

Décision portant nomination de Mme Marion RIVOAL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique (LGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique (LPG), dont le directeur est M. Antoine MOCQUET ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à Mme Marion RIVOAL le 08/10/2020 par l'organisme certifié APERCORA ;

Vu l'avis favorable voté à l'unanimité par le conseil de laboratoire du 12 janvier 2021.

DECIDE :

Article 1^{er} : Nomination

Mme Marion RIVOAL, Ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 8 octobre 2020.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : Missions

Mme Marion RIVOAL, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Marion RIVOAL, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Visa de la déléguée régionale du
CNRS

Le directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

Antoine Mocquet

Visa de la présidente de
l'Université de Nantes

Carine Bernault



ANNEXE : lettre de mission

Déléquant : Antoine MOCQUET – Directeur de l'UMR6112

Délégataire : Marion RIVOAL – Personne compétente en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et conseiller M. Antoine MOCQUET, directeur de l'UMR6112 dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

Dans le cadre de l'utilisation d'appareils générateurs de rayons X :

- L'étude et le suivi des activités aux postes de travail ;
- L'information et la formation à la Radioprotection ;
- Le suivi des utilisateurs ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs ;
- Le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- La gestion des situations incidentelles et accidentelles

Dans ce cadre :

- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité de l'unité ou à défaut au conseil d'unité pour les aspects qui vous concerne ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associé à l'élaboration du document unique ;
- Vous déterminez la délimitation des zonages lorsque cela est nécessaire et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent ;

- Sous la responsabilité de l'employeur et en collaboration avec la DDSPS, vous réalisez la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisation prévus à l'article L.1333-4 du code de la santé publique :
 - Vous procédez à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés.
 - Vous définissez, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Vous vérifiez leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues ;
 - Vous recensez les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, vous définissez les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et vous assurez leur mise en œuvre ;
 - Vous définissez les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.
- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de l'UMR 6112 font l'objet d'une déclaration ou autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;

Moyens :

L'employeur met à votre disposition les moyens nécessaires à l'exercice de vos missions. Il s'assure que l'organisation de l'établissement vous permet d'exercer vos missions en toute indépendance.

Une permanence au sein de l'établissement est assurée par la présence de deux personnes compétentes en radioprotection.

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 5% de votre quotité de travail.

Lettre de mission validée par le conseil de laboratoire (vote favorable à l'unanimité) le 12 janvier 2021.

Fait à Nantes, le 12 janvier 2021
Le Directeur du LPG, UMR 6112 Antoine MOCQUET



DEC210001DR17

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nadine EBERHARDT, assistante de prévention au sein de la MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de Loire du CNRS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC173266DR17 du 21/12/2017 portant nomination de Mme Nadine EBERHARDT aux fonctions d'assistante de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Nadine EBERHARDT, dans la MOY1700 du CNRS, à compter du 31/12/2020.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

La Déléguée Régionale du CNRS

Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



DEC200767DR18

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le code pénal, notamment l'article 432-10,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC191679DAJ du 01/07/2019 portant nomination de M Christophe MULLER aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019,

Vu, la décision n° DEC200766DR18 du 24/02/2020 instituant la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille,

Vu, la décision n° DEC131765DR18 du 14/06/2013 de nomination du régisseur auprès de la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille,

Vu, la décision n° DEC162270DR18 du 19/09/2016 portant nomination du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille,

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine CLUCKERS est nommée régisseur de la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

Article 2

Mme Audrey MANSUET est nommée mandataire suppléante de Mme Francine CLUCKERS.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service.

Article 3

- I. Le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement.
- II. Le mandataire suppléant est dispensé du cautionnement.

Article 4

- I. Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité en raison de la perception de l'IFSE.
- II. Le mandataire suppléant ne perçoit pas d'indemnité.
- III. Cette indemnité est réglée sur production, au service des ressources humaines de la délégation régionale, d'une décision annuelle individuelle d'attribution établie par le service financier et comptable dans des délais permettant le rattachement de la dépense à l'exercice en cours.

Article 5

Le régisseur et le mandataire suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 6

Le régisseur et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.



Article 8 – Dispositions finales

- I. La présente décision abroge la décision n° DEC131765 DR18 du 14/06/2013 de nomination du régisseur et la décision n°DEC162270DR18 du 19 septembre 2016 portant nomination du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille.
- II. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Hauts-de-France sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- III. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 24/02/2020

Christophe MULLER

Le Délégué régional, *P/le Délégué Régional*
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Bénédicte SAMYN-PETIT

L'AGENT COMPTABLE SECONDAIRE
Pour agrément, l'Agent comptable secondaire
Chef des Services Financiers
CNRS Délégation Hauts-de-France

Sonia DUVAL

Vu, l'Agent comptable principal

Pour acceptation,
Le régisseur

Pour acceptation,
Le mandataire suppléant



DEC201908DSFIM

Décision portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval aux fonctions de cheffe de service adjointe du service d'Appui Financier à la Science de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation.

LA DIRECTRICE PAR INTERIM

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la DSFIM;

Vu la décision DEC201243DAJ portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation par intérim ;

DECIDE

Article 1^{er}

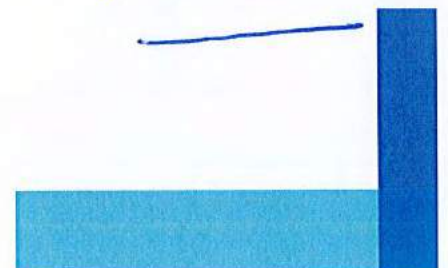
Mme Anne-Françoise Duval ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de cheffe de service adjointe du service d'appui financier à la science de la DSFIM à compter du 1er novembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris le, 23/10/2020

Ophélie ROBIN



DEC210843INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Ruth Webb, directrice par intérim et de M. Fayssal Tayalati, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) et nommant M. Alain Lernoold, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

- I. À compter du 1^{er} mars 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Alain Lernoold, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
- II. À compter de cette même date, Mme Ruth Webb, professeure à l'Université de Lille, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.
- III. À compter du 1^{er} mars 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Ilse Depraetere, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions.
- IV. À compter de cette même date, M. Fayssal Tayalati, maître de conférences à l'Université de Lille, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

16 MARS 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202216DR19

Décision portant nomination de M. Alexis BOULET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information Adjoint (CSSI-Adjoint) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alexis BOULET, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint de l'unité UMR6614 à compter du 8 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 8 décembre 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Armelle CESSOU



DEC210772INP

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Sébastien TANZILLI directeur adjoint de l'unité UMR7010 intitulé Institut de physique de Nice (INPHYNI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} février 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Sébastien TANZILLI, directeur adjoint de l'unité UMR7010 intitulée Institut de physique de Nice, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 mars 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC201559INSIS

Décision portant nomination de M. Eric BADEL aux fonctions de directeur adjoint du groupement de recherche GDR3544 intitulé Sciences du Bois (BOIS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151307DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (*BOIS*) ;

Vu la décision DEC191190INSIS en date du 26 avril 2019 portant nomination de M. Eric BADEL aux fonctions de directeur adjoint par intérim du groupement de recherche GDR3544 intitulé Sciences du Bois (BOIS).

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Eric BADEL, chargé de recherche à l'INRAE, est nommé directeur adjoint par intérim du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (BOIS) n° de code 3544, jusqu'au 31 août 2020.

Article 2

A compter du 1^{er} septembre 2020, M. Eric BADEL, chargé de recherche à l'INRAE, est nommé directeur adjoint du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (BOIS) n° de code 3544, pour la durée fixée dans la décision DEC151307DGDS portant renouvellement de l'unité GDR3544

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210808DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Blanc, directeur de l'Institut Ecologie et environnement (INEE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement unités du CNRS ;

Vu la décision DE210807DAJ portant nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de directeur de l'institut écologie et environnement (INEE) ;

Vu la décision DEC201636DAJ du 24 septembre 2020 portant nomination de Mme Carine Constans aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Stéphane Blanc, directeur de l'INEE, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des unités de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des unités d'appui et de recherche sans partenaire ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE



- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Blanc, directeur de l'institut écologie et environnement, délégation est donnée à Mme Carine Constans, directrice adjointe administrative de l'institut écologie et environnement, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC211001DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bénézech, directeur des systèmes d'information (DSI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC141901DAJ portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice adjointe des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC182762DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Chitra Iriart aux fonctions de directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC211000DAJ portant nomination de M. Philippe Bénézech aux fonctions de directeur des systèmes d'information ;

DECIDE :

Article 1. – A compter du 15 mars 2021, délégation est donnée à M. Philippe Bénézech, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et conventions relatifs :

- au maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- à la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;
- au développement d'outils et services à destination des laboratoires ;
- au développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- à la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.



Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bénézech, directeur des systèmes d'information, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice adjointe au directeur des systèmes de l'information et à Mme Marie-Chitra Iriart, directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211075DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Auscher, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171984DAJ du 6 juillet 2017 portant nomination de M. Pascal Auscher aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Vu la décision DEC180326DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Pascal Auscher, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Vu la décision DEC211073DAJ portant nomination de Mme Cécile d'Orbigny aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Pascal Auscher, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

1.1 – Unités de recherche et unités d'appui et de recherche

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des unités de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;



- Les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance auprès des unités d'appui et de recherche sans partenaire ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;

1.2 – Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Auscher, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, délégation est donnée à Mme Cécile d'Orbigny, directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} ;

Article 3. – La décision DEC180326DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Pascal Auscher, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) est abrogée ;

Article 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201755DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation (assistance-rapatriement)

LE PRESIDENT

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-2 à L2113-5 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer :

- Tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de prestations de services d'assurance assistance-rapatriement, pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat et pour ses besoins propres ;
- Tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés subséquents ayant pour objet la fourniture de prestations de services d'assurance assistance-rapatriement pour les besoins propres du CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210869DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile de France -Villejuif (DR01)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 portant nomination de Mme Cécile Aït-Kaci aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC162584DR01 du 18 novembre 2016 portant nomination de M. Olivier Gautier aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Mme Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;



Vu la décision DEC180016DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de M. Sylvain-Karl Gosselet aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;



- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros net ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;



- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches impliquant la personne humaine du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;



- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale et de M. Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Cécile Ait-Kaci, responsable du service des ressources humaines et à M. Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort, déléguée régionale, de M. Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, de Mme Cécile Ait-Kaci, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Laurent Bernard, adjoint à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5. - La présente décision prend effet au 1^{er} mars 2021 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC210871DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 portant nomination de Mme Cécile Ait-Kaci aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162584DR01 du 18 novembre 2016 portant nomination de M. Olivier Gautier aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC180016DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de M. Sylvain-Karl Gosselet aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif (DR01) ;

Vu la décision DEC210933DAJ portant nomination de Mme Charlotte Leiser aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 15 mars 2021, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services



- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;



- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros net ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches impliquant la personne humaine du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;



- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale et de M. Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Charlotte Leiser adjointe à la déléguée régionale en charge du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale et de M. Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, de Mme Charlotte Leiser adjointe à la déléguée régionale en charge du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM), délégation est donnée à Mme Cécile Ait-Kaci, responsable du service des ressources humaines et à M. Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite leurs attributions respectives, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1,

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, de M. Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, de Mme Charlotte Leiser adjointe à la déléguée régionale en charge du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM), de Mme Cécile Ait-Kaci, responsable du service des ressources humaines et de M. Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à M. Laurent Bernard, adjoint à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2021



Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC210965DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif (téléphonie SIP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-2 à L2113-8 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – En application de l'article 4 de la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif (DR01), aux fins de signer tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet la mise en place et les services de téléphonie SIP pour les délégations régionales Île-de-France Villejuif (DR1), Paris-Centre (DR02), Île-de-France Meudon (DR05) et Paris Michel-Ange (DR16) du CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210966DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif (espaces verts)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-2 à L2113-8 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – En application de l'article 4 de la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif (DR01), aux fins de signer tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution des accords-cadres et de leurs marchés subséquents ayant pour objet la gestion et l'entretien des espaces verts des sites des délégations régionales Île-de-France Villejuif (DR1), Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04), Ile-de-France Meudon (DR05) et Paris Michel-Ange (DR16) du CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210974DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric Colin De Verdière, directeur de la FR3522 intitulée « Fédération de recherche Bézout » (BEZOUT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la FR3522 intitulée « Fédération de recherche Bézout » (BEZOUT), dont le directeur est Monsieur Eric Colin De Verdière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric Colin De Verdière, directeur de la FR3522, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC201941DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211012DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ivan Guillot, directeur de la FR3701 intitulée « Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France » (FERMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la FR3701 intitulée « Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France » (FERMI), dont le directeur est Monsieur Ivan Guillot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ivan Guillot, directeur de la FR3701, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC202114DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211017DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric Richard, directeur du GDR720 « Information, Signal, Image et viSion » (ISIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 de renouvellement du GDR720 « Information, Signal, Image et viSion » (ISIS) », dont le directeur est Monsieur Cédric Richard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cédric Richard, directeur du GDR720, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC202345DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211018DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Chiara Caprini, directrice de du GDR2005 intitulé « Ondes Gravitationnelles » (OG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 portant création du GDR2005 intitulé « Ondes Gravitationnelles » (OG), dont la directrice est Madame Chiara Caprini ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Chiara Caprini, directrice du GDR2005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC201937DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chiara Caprini, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric Chassande-Mottin, directeur de recherche, et à Madame Georgette Diaby, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211019DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Agnès Lehuen, directrice du GDR2072 intitulé « Réseau Lymphocytes T de type Inné » (LTInné), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création du GDR2072 intitulé « Réseau Lymphocytes T de type Inné » (LTInné), dont la directrice est Madame Agnès Lehuen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Agnès Lehuen, directrice du GDR2072, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC202112DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211020DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Ramel, directeur du GDR2093 intitulé « Groupe de recherche sur l'action multilatérale » (GRAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création du GDR2093 intitulé « Groupe de recherche sur l'action multilatérale » (GRAM), dont le directeur est Monsieur Frédéric Ramel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric Ramel, directeur du GDR2093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC201993DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric Ramel, délégation de signature est donnée à Madame Ewa Kulesza, assimilée catégorie A de la fonction publique, et à Madame Basma Daouadi Guinnefollau, assimilée catégorie A de la fonction publique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211022DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Boulineau, directrice du GDR3607 intitulé « Connaissance de l'Europe médiane (CEM) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement du GDR3607 intitulé « Connaissance de l'Europe médiane (CEM) », dont la directrice est Madame Emmanuelle Boulineau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle Boulineau, directrice du GDR3607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC201998DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle Boulineau, délégation de signature est donnée à Monsieur Paul Gradwohl, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211024DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Brice Halimi, directeur du GDR3719 intitulé « Philosophie des Mathématiques » (GDR PhilMath), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement du GDR3719 intitulé « Philosophie des Mathématiques » (GDR PhilMath), dont le directeur est Monsieur Brice Halimi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Brice Halimi, directeur du GDR3719, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC201942DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211026DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UAR2259 intitulée « Appui à la recherche et diffusion des savoirs » (ARDIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPS2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes », dont le directeur est Monsieur Bernard Weiss ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC201884INSHS du 9 décembre 2020 portant modification de l'intitulé de l'UPS2259-CLT (cultures, langues, textes) à ARDIS (appui à la recherche et diffusion des savoirs) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UPS2259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard Weiss, délégation de signature est donnée à Madame Céline Ferlita, ingénieure d'études, à Monsieur Mourad Aouini, ingénieur d'études, à Monsieur Jean-Baptiste Maistre, technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Madame Viviane Rakotovahiny, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait du laboratoire.

Article 3

La décision n° DEC200938DR01 du 1^{er} avril 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211027DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), dont le directeur est Monsieur Olivier Bonami ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Bonami, délégation de signature est donnée à Madame Turco Giuseppina, chargée de recherche, à Monsieur Alexandre Jeff, technicien de classe normale, et à Madame Sophie Lemperière, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202124DR01 du 1^{er} février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211028DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Borraz, directeur de l'UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), dont le directeur est Monsieur Olivier Borraz ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier Borraz, directeur de l'UMR7116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Borraz, délégation de signature est donnée à Monsieur Simon Cordonnier, assimilé catégorie A de la fonction publique, à Madame Tassnim Lesguillons, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201991DR01 du 1^{er} avril 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211029DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien Barral, directeur de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA), dont le directeur est Monsieur Julien Barral ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Julien Barral, directeur de l'UMR7539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien Barral, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc Delort, professeur des universités, à Monsieur Jean-Philippe Domergue, ingénieur d'études, et à Madame Yolande Jimenez, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191179DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211030DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier Couraud, directeur de l'UMR8104 intitulée « Institut Cochin », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8104 intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier Couraud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Olivier Couraud, directeur de l'UMR8104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Olivier Couraud, délégation de signature est donnée à Madame Noemie Marrant, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, Madame Fatma Ben Abdallah, ingénieure d'études de classe normale, Monsieur Yannig Pauchont, assistant ingénieur, Madame Sandrine Duarte, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, Madame Maryline Bajolle, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, Madame Patricia Meralli, assistante ingénieure, Madame Sofia De Almeida, technicienne de classe normale, Madame Amira El Guerfi, technicienne de classe normale, Madame Nabila Senane, technicienne de classe normale, Madame Maryse Derand, technicienne de classe supérieure, et à Madame Bel Houari, technicienne contractuelle de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210187DR01 du 1^{er} septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211031DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Van De Velde, directeur de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN), dont le directeur est Monsieur Marc Van De Velde ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc Van De Velde, directeur de l'UMR8135, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc Van De Velde, délégation de signature est donnée à Madame Yvonne Treis, chargée de recherche, Madame Jeanne Zerner, ingénieure d'études, Madame Magali Sansonetti, assistante ingénieure, Madame Isabelle Alaniece, technicienne de classe normale, et à Monsieur Claude Rilly, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202132DR01 du 1^{er} mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211032DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Estrade, directrice de l'UMR8145 intitulée « Mathématiques appliquées à Paris 5 » (MAP5), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR98145 intitulée « Mathématiques appliquées à Paris 5 » (MAP5), dont la directrice est Madame Anne Estrade ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne Estrade, directrice de l'UMR8145, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC201791DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211033DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Demortain, directeur de l'UMR9003 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés » (LISIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR9003 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés » (LISIS), dont le directeur est Monsieur David Demortain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David Demortain, directeur de l'UMR9003, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David Demortain, délégation de signature est donnée à Monsieur Douglas Robinson, chargé de recherche, et à Madame Corinne Palmas, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202024DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211034DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Odile Heidmann, directrice de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », dont la directrice est Madame Odile Heidmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Odile Heidmann, directrice de l'UMR9196, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Odile Heidmann, délégation de signature est donnée à Madame Seila Chap, technicienne de classe exceptionnelle, dans la limite maximale de 10 000 euros HT (dix-mille euros hors taxes), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202067DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211035DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Brigitte D'Andrea-Novel, directrice de l'UMR9912 « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR9912 « Sciences et Technologies de la Musique et du Son », dont la directrice est Madame Brigitte D'Andrea-Novel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Brigitte D'Andrea-Novel, directrice de l'UMR9912, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte D'Andrea-Novel, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis Giavitto, directeur de recherche, et à Madame Anne-Marie Vaudeville, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202334DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211036DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne Segal-Bendirdjian, directrice de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », dont la directrice est Madame Evelyne Bendirdjian ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Evelyne Segal-Bendirdjian, directrice de l'UMS2009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne Segal-Bendirdjian, délégation de signature est donnée à Madame Corinne Sagné, chargée de recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191784DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211037DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam Danon-Szmydt, directrice de l'UMS3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des sciences humaines et sociales (SISHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191180INSHS du 21 mai 2019 portant renouvellement de l'UMS3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des sciences humaines et sociales » (SISHS), dont la directrice est Madame Myriam Danon-Szmydt ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam Danon-Szmydt, directrice de l'UMS3603, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC192442DR01 du 1er Mai 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211038DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Besson, directrice de l'UMS3612 intitulée « Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament » (P-MIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS3612 intitulée « Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament » (P-MIM), dont la directrice est Madame Valérie Besson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie Besson, directrice de l'UMS3612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC200937DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211039DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Charbit, directeur de l'UMS3633 intitulée « Structure Fédérative de Recherche Necker », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMS3633 intitulée « Structure Fédérative de Recherche Necker », dont le directeur est Monsieur Alain Charbit ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain Charbit, directeur de l'UMS3633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Charbit, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Anne Rey-Cuille, directrice de recherche, et à Madame Stéphanie Massare, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202271DR01 du 1^{er} mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211040DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique Vrel, directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UPR3407, intitulée " Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux " (LSPM), dont le directeur est Monsieur Dominique Vrel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique Vrel, à l'effet de signer, au nom du(de la) déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique Vrel, délégation de signature est donnée à Monsieur Damien Faurie, maître de conférences, et à Madame Nathalie Duros, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191210DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211062DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis Kerenidis, directeur de la FR3640 « Paris Centre for Quantum Computing » (PCQC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la FR3640 « Paris Centre for Quantum Computing » (PCQC), dont le directeur est Monsieur Iordanis Kerenidis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Iordanis Kerenidis, directeur de la FR3640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3.les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Iordanis Kerenidis, délégation de signature est donnée à Madame Eleni Diamanti, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191187DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211064DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jamal Najim, directeur du GDR2000 intitulée « Matrices Et Graphes Aléatoires » (MEGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
- Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création du GDR2000 intitulée « Matrices Et Graphes Aléatoires » (MEGA), dont le directeur est Monsieur Jamal Najim ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jamal Najim, directeur du GDR 2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC191188DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211065DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean Soulier, directeur de l'unité UMR7212 intitulée « Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique » (GenCellDi), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre portant renouvellement de l'unité UMR7212, intitulée « Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique » (GenCellDi), dont le directeur est Monsieur Jean Soulier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean Soulier, directeur de l'unité UMR7212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Soulier, délégation de signature est donnée à Madame Kadidja Mahcer, technicienne, et à Madame Soniah Raharinosy, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191214DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211067DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel Werner, directeur de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'UMR7592, intitulée « Institut Jacques Monod », dont le directeur est Monsieur Michel Werner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel Werner, directeur de l'UMR7592, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Werner, délégation de signature est donnée à Madame Valérie Doye, directrice de recherche 1^{ère} classe, à Madame Christine Benichou, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, et à Monsieur Stéphane Hoyez, ingénieur d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191216DR01 du 1^{er} février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211068DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martin Oheim, directeur de l'UMR8003 intitulée « Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères » (SPPIN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
- Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR8003, intitulée « Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères » (SPPIN), dont le directeur est Monsieur Martin Oheim ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martin Oheim, directeur de l'unité UMR8003, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin Oheim, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles Dewailly, ingénieur d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191208DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211069DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand Ludes, directeur de l'unité UMR8045 intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, portant création de l'unité UMR8045, intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL), dont le directeur est Monsieur Bertrand Ludes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand Ludes, directeur de l'unité UMR8045, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand Ludes, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie Bacon, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211071DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire techniques, territoires et sociétés » (LATTS), dont la directrice est Madame Nathalie Roseau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Roseau, délégation de signature est donnée à Monsieur François-Mathieu Poupeau, chargé de recherche hors classe, à Monsieur Alexandre Mathieu-Fritz, professeur des universités, et à Madame Assetou Coulibaly, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191196DR01 du 15 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211074DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine Bourgain, directrice de l'UMR8211 intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société » (CERMES 3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDSD du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8211 intitulée « Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société » (CERMES 3), dont la directrice est Madame Catherine Bourgain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine Bourgain, directrice de l'UMR8211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Bourgain, délégation de signature est donnée à Madame Soraya Boudia, professeure des universités, à Monsieur Maurice Cassier, directeur de recherche, à Madame Aude Beliard, maître de conférences, et à Monsieur Jean-Guy Gay, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191310DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211079DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno Louis, directeur de l'ERL7000 intitulée « Biomécanique & Appareil Respiratoire » (BAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191248DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement de l'ERL7000, intitulée « Biomécanique & Appareil Respiratoire » (BAR), dont le directeur est Monsieur Bruno Louis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno Louis, directeur de l'ERL7000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC200812DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211090DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Renato Monteiro, directeur de l'ERL8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181909DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'ERL8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), dont le directeur est Monsieur Renato Monteiro ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Renato Monteiro, directeur de l'ERL8252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renato Monteiro, délégation de signature est donnée à Madame Anaely Landois, ingénieure de recherche, et à Madame Milène Berthelot, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191389DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211091DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude Grasland, directeur de la FR2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la FR2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST), dont le directeur est Monsieur Claude Grasland ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude Grasland, directeur de la FR2007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude Grasland, délégation de signature est donnée à Madame France Guérin-Pace, directrice de recherche, et à Madame Sophie Vallet, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191381DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211092DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Christine Chappard, directrice de la FR3616 intitulée « Imagerie X en ostéo-articulaire pour la recherche » (IMOSAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC18904DGDS du 21 décembre 2018 du portant renouvellement de la FR3616 intitulée « Imagerie X en ostéo-articulaire pour la recherche » (IMOSAR), dont la directrice est Madame Christine Chappard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine Chappard, directrice de la FR3616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°DEC191411DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211093DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Frédérique Bassino, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), dont la directrice est Madame Frédérique Bassino ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Frédérique Bassino, directrice de l'UMR7030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Bassino, délégation de signature est donnée à Madame Laure Petrucci, professeure de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191409DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211094DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), dont le directeur est Monsieur Alain Dieckhoff ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Dieckhoff, délégation de signature est donnée à Madame Ewa Kulesza, ingénieure d'études, et à Madame Basma Daouadi Guinefollau, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191431DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211095DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), dont la directrice est Madame Anne Amy-Klein ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Amy-Klein, délégation de signature est donnée à Madame Hélène Perrin, directrice de recherche, et à Madame Carole Grangier, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191331DR01 du 1^{er} avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211096DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTCoM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTCoM), dont le directeur est Monsieur Nicolas Leulliot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Leulliot, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Broutin-L'Hermite, directrice de recherche, à Monsieur Philippe Belmont, professeur des universités, à Madame Nadine Paulin, assistante ingénieure, et à Madame Cathy Bonamour du Tartre, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191781DR01 du 1^{er} mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211097DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Guédon, directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191098INSMI du 17 juin 2019 portant nomination de Monsieur Olivier Guédon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA) à compter du 01/09/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier Guédon, directeur de l'UMR8050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Guédon, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane Jaffard, professeur des universités, et à Monsieur François Bouchut, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC192444DR01 du 1er septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211115DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299 intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181906 du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPR299, intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), dont le directeur est Monsieur Nicolas Sihlé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Sihlé, délégation de signature est donnée à Madame Olivia Aubriot, chargée de recherche, et à Madame Bernadette Sellers, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190657DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211117DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves Scoazec, directeur de l'UMS3655 intitulée « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse » (AMMICA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMS3655 intitulée « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse » (AMMICA), dont le directeur est Monsieur Jean-Yves Scoazec ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves Scoazec, directeur de l'UMS3655, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC171218DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211118DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Matthias Beekmann, directeur de l'UMS3563 intitulée « Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie » (EFLUVE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMS3563 intitulée « Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie » (EFLUVE), dont le directeur est Monsieur Matthias Beekmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Matthias Beekmann, directeur de l'UMS3563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthias Beekmann, délégation de signature est donnée à Madame Christine Grave, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171213DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211120DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Chaussidon, directeur de l'UMS3454 intitulée « UMS-Institut de physique du globe de Paris » (IPGP-UMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS3454 intitulée « UMS-Institut de physique du globe de Paris » (IPGP-UMS), dont le directeur est Monsieur Marc Chaussidon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc Chaussidon, directeur de l'UMS3454, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Chaussidon, délégation de signature est donnée à Madame Anne Le Friant, directrice de recherche, et à Monsieur Antoine Charlot, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171212DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211121DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Renaud Le Goix, directeur de l'UMS2414 intitulée « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen » (RIATE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
- Vu** la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS2414, intitulée « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen », dont le directeur est Monsieur Renaud Le Goix ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Renaud Le Goix, directeur de l'UMS2414, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud Le Goix, délégation de signature est donnée à Madame Marianne Guerois, maître de conférences, et à Madame Chloé Didelon, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190591DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211122DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent Micouin, directeur de l'UMR8601 intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) », dont le directeur est Monsieur Laurent Micouin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent Micouin, directeur de l'UMR8601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Micouin, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès Sari, professeure des universités, et à Madame Christine Gravier-Pelletier, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190626DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211123DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Françoise Bottéro, directrice de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8563, intitulé « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO), dont la directrice est Madame Françoise Bottéro ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise Bottéro, directrice de l'UMR8563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise Bottéro, délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues Feler, technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190542DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211130DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry Mayer, directeur de l'UMR8259 intitulée « Sciences économiques - Sciences Po », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8259, intitulée « Sciences économiques - Sciences Po », dont le directeur est Monsieur Thierry Mayer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry Mayer, directeur de l'UMR8259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Mayer, délégation de signature est donnée à Monsieur Roberto Galbiati, directeur de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Pilar Calvo Alvarez, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190389DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211131DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Mignet, directrice de l'UMR8258 intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8258, intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé », dont la directrice est Madame Nathalie Mignet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie Mignet, directrice de l'UMR8258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Mignet, délégation de signature est donnée à Monsieur Gounassegarin Virapin, technicien de classe exceptionnelle, et à Madame Evelyne Lucas, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190592DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211134DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie Dupret, directeur de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA), dont le directeur est Monsieur Jean-Marie Dupret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie Dupret, directeur de l'UMR8251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie Dupret, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle Cohen-Tannoudji, professeure des universités, et à Madame Françoise Contamina, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171165DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211135DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), dont le directeur est Monsieur Frédéric Magniez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric Magniez, délégation de signature est donnée à Monsieur Giuseppe Castagna, directeur de recherche 1ère classe, et à Madame Eva Ryckelynck, ingénieure d'études 2ème classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182726DR01 du 1^{er} septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211136DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence Haegel, directrice de l'UMR8239 intitulée « Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée » (CEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8239 intitulée « Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée » (CEE), dont la directrice est Madame Florence Haegel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence Haegel, directrice de l'UMR8239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Haegel, délégation de signature est donnée à Madame Rhalida Linda Amrani, assimilée catégorie A de la fonction publique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171159DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211142DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Zoï Kapoula, directrice de l'UAR2022 intitulée « Physiopathologie de la vision et de la motricité binoculaire » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC201529DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'UAR2022, intitulée « Physiopathologie de la vision et de la motricité binoculaire » (IRIS), dont la directrice est Madame Zoï Kapoula ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Zoï Kapoula, directrice de l'UAR2022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC201593DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211143DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Chambaz, directeur de la FR2036 intitulée « Fédération Parisienne de Modélisation Mathématique » (FP2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création de la FR2036, intitulée « Fédération Parisienne de Modélisation Mathématique » (FP2M), dont le directeur est Monsieur Antoine Chambaz ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Chambaz, directeur de la FR2036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC201782DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211144DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yannick L'Horty, directeur de la FR2042 intitulée « Théorie et Evaluation des Politiques Publiques » (TEPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement de la FR2042, intitulée « Théorie et Evaluation des Politiques Publiques » (TEPP), dont le directeur est Monsieur Yannick L'Horty ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yannick L'Horty, directeur de la FR2042, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC200816DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211145DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Damien Alloyeau, directeur du GDR2015 intitulé « NANOPERANDO », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement du GDR2015 intitulé « NANOPERANDO », dont le directeur est Monsieur Damien Alloyeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Damien Alloyeau, directeur du GDR2015, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien Alloyeau, délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne Moreau, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200813DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211147DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nordin Felidj, directeur du GDR2090 intitulé « Plasmonique active », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement du GDR2090, intitulée « Plasmonique active », dont le directeur est Monsieur Nordin Felidj ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nordin Felidj, directeur du GDR2090, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC200813DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211148DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UAR3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France » (ISC-PIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPS3611, intitulée « Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France » (ISC-PIF), dont le directeur est Monsieur David Chavalarias ;

Vu la décision DEC20354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UAR3611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David Chavalarias, délégation de signature est donnée à Madame Véronique Lautier, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC202343DR01 du 1^{er} septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211149DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial Foucault, directeur de l'UMR7048 intitulée « Centre de Recherches Politiques de Sciences Po » (CEVIPOF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de sciences po » (CEVIPOF), dont le directeur est Monsieur Martial Foucault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martial Foucault, directeur de l'UMR7048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial Foucault, délégation de signature est donnée à Monsieur Florent Parmentier, ingénieur de recherche, et à Madame Christine Gire, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192931DR01 du 4 novembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211150DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent Limat, directeur de l'UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7057, intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), dont le directeur est Monsieur Laurent Limat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent Limat, directeur de l'UMR7057, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Limat, délégation de signature est donnée à Madame Florence Gazeau, directrice de recherche, et à Madame Carole Philippe-Barache, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC201602DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211151DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves Surel, directeur de l'UMR7106 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC183254DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7106, intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), dont le directeur est Monsieur Yves Surel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves Surel, directeur de l'UMR7106, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves Surel, délégation de signature est donnée à Madame Géraldine Aïdan, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200439DR01 du 1er décembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211152DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexis Michaud, directeur de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), dont le directeur est Monsieur Alexis Michaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexis Michaud, directeur de l'UMR7107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexis Michaud, délégation de signature est donnée à Monsieur James Costa, maître de conférences, et à Madame Anissa Forget, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC192705DR01 du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211153DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cristiano Ciuti, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7162, intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), dont le directeur est Monsieur Cristiano Ciuti ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cristiano Ciuti, directeur de l'UMR7162, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cristiano Ciuti, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent Repain, professeur des universités, à Madame Nathalie Merlet, assistante ingénieure, à Madame Jocelyne Moreau, technicienne de classe normale, et à Madame Sandrine Di Concetto, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC201491DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211154DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et cosmologie » (APC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et cosmologie » (APC), dont le directeur est Monsieur Antoine Kouchner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Kouchner, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric Chassande-Mottin, directeur de recherche, à Monsieur Fabien Casse, maître de conférences, et à Madame Georgette Diaby, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192943DR01 du 1er septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211156DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel Grande, directeur de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR7182, intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE), dont le directeur est Monsieur Daniel Grande ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel Grande, directeur de l'UMR7182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel Grande, délégation de signature est donnée à Monsieur Ivan Guillot, professeur des universités, et à Madame Hélène Barres, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200444DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211157DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Chevreau, directrice de l'UMR7184 intitulée « Institut d'histoire du droit », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC190158DGDS du 10 janvier 2019 portant renouvellement de l'UMR7184, intitulée « Institut d'histoire du droit », dont la directrice est Madame Emmanuelle Chevreau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle Chevreau, directrice de l'UMR7184, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle Chevreau, délégation de signature est donnée à Madame Corinne Cohen-Coudar, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC201783DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211158DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Camille Goirand, directrice de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7227, intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA), dont la directrice est Madame Camille Goirand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Camille Goirand, directrice par intérim de l'UMR7227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Camille Goirand, délégation de signature est donnée à Monsieur Banduka Da Silva, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201779DR01 du 1^{er} septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211160DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrice Coll, directeur de l'UMR7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » (LISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR7583, intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » (LISA), dont le directeur est Monsieur Patrice Coll ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrice Coll, directeur de l'UMR7583, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice Coll, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice Marticorena, directrice de recherche, à Madame Karine Desboeufs, professeurs des universités, à Madame Bénédicte Picquet-Varrault, professeure des universités, et à Madame Geneviève Tual, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201493DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211161DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Maria Szuppe, directrice de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191238DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI), dont la directrice est Madame Maria Szuppe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Maria Szuppe, directrice de l'UMR8041, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maria Szuppe, délégation de signature est donnée à Madame Christelle Jullien, chargée de recherche, et à Monsieur Julien Thorez, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200459DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211162DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Martin, directeur de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), dont le directeur est Monsieur Olivier Martin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier Martin, directeur de l'UMR8070, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC192704DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211163DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie Vassilaki, directrice de l'UMR8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL), dont la directrice est Madame Sophie Vassilaki ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sophie Vassilaki, directrice de l'UMR8202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Vassilaki, délégation de signature est donnée à Madame Laurence Guernelec, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200440DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211164DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean Sulem, directeur de l'UMR8205 intitulée « Laboratoire Navier » (NAVIER), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8205, intitulée « Laboratoire Navier » (NAVIER), dont le directeur est Monsieur Jean Sulem ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean Sulem, directeur de l'UMR8205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Sulem, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noël Roux, directeur de recherche, à Monsieur Jean-Michel Pereira, directeur de recherche, et à Madame Virginia Frey, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200536DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211165DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Céline Léonard-Destandau, directrice de l'UMR8208 intitulée « Modélisation et simulation multi-échelle » (MSME), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8208, intitulée « Modélisation et simulation multi-échelle » (MSME), dont la directrice est Madame Céline Léonard-Destandau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Céline Léonard-Destandau, directrice de l'UMR8208, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline Léonard-Destandau, délégation de signature est donnée à Monsieur Julien Yvonnet, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200824DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211166DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), dont le directeur est Monsieur Grégoire Borst ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC193012DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211167DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Swanie Potot, directrice de l'UMR8245 intitulée « Unité de recherche migration et société » (URMIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8245, intitulée « Unité de recherche migration et société » (URMIS), dont la directrice est Madame Swanie Potot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Swanie Potot, directrice de l'UMR8245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Swanie Potot, délégation de signature est donnée à Madame Véronique Puelle, assistante ingénieure, à Monsieur Denis Vidal, directeur de recherche, et à Monsieur Jean-Luc Primon, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201778DR01 du 1^{er} février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211168DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Fabiola Terzi, directrice de l'UMR8253 intitulée « Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche » (INEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8253, intitulée « Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche » (INEM), dont la directrice est Madame Fabiola Terzi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fabiola Terzi, directrice par intérim de l'UMR8253, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabiola Terzi, délégation de signature est donnée à Madame Sophie Koutouzov, directrice de recherche, à Madame Josiane Sage-Preat, ingénieure d'études hors classe, à Madame Léa Didace, technicienne de classe supérieure, et à Madame Amal Zardoune, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202007DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 janvier 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211169DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC193206DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), dont le directeur est Monsieur Franck Lecocq ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lecocq, délégation de signature est donnée à Madame Catherine Boemare, ingénieure de recherche, et à Monsieur Naceur Chaabane, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC193166DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211170DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc Laheurte, directeur de l'UMR9007 intitulée « Laboratoire électronique, système de communication et microsystèmes » (ESYCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement de l'UMR9007, intitulée « Laboratoire électronique, système de communication et microsystèmes » (ESYCOM), dont le directeur est Monsieur Jean-Marc Laheurte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc Laheurte, directeur de l'UMR9007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc Laheurte, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Basset, professeur des universités, et à Madame Laurence Layani, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200841DR01 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211171DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine Brenner, directrice de l'UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogenèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogenèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU), dont la directrice est Madame Catherine Brenner;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine Brenner, directrice de l'UMR9018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Brenner, délégation de signature est donnée à Monsieur Karim Benihoud, professeur des universités, et à Madame Isabelle Croquison, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200156DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211172DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Patricia Kannouche, directrice de l'UMR9019 intitulée « Intégrité du génome et cancers », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement de l'UMR9019, intitulée « Intégrité du génome et cancers », dont la directrice est Madame Patricia Kannouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia Kannouche, directrice de l'UMR9019, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia Kannouche, délégation de signature est donnée à Monsieur Filippo Rosseli, directeur de recherche, à Madame Françoise Royer, assistante ingénieure, et à Madame Christelle Bouchot, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200845DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211174DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre Caye, directeur de l'UMR8230 intitulée « Centre Jean Pépin », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8230 intitulée « Centre Jean Pépin », dont le directeur est Monsieur Pierre Caye ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre Caye, directeur de l'UMR8230, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre Caye, délégation de signature est donnée à Monsieur Sandrine Launey, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171156DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211176DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Esquerre, directeur de l'UMR8156 intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux – Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant de l'UMR8156, intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux – Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS), dont le directeur est Monsieur Arnaud Esquerre;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud Esquerre, directeur de l'UMR8156, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud Esquerre, délégation de signature est donnée à Madame Karima Guenfoud, maître de conférences, à Madame Helena Devillers, ingénieure d'études hors classe, et à Madame Estelle Girard, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190569DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211179DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Vialette, directeur de l'UMR8049 intitulée « Laboratoire d'informatique Gaspard-Monge » (LIGM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8049, intitulée « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge »,

Vu la décision DEC183157INS2I du 21 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Stéphane Vialette à la direction de l'UMR8049 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Vialette, directeur de l'UMR8049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane Vialette, délégation de signature est donnée à Monsieur Jamal Najim, directeur de recherche, et à Madame Corinne Palescandolo, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190540DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211180DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian Waszak, directeur de l'UMR8002 intitulé « Centre Neurosciences Intégrative et Cognition » (INCC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2019 portant création de l'UMR8002, intitulée « Centre Neurosciences Intégrative et Cognition » (INCC), dont le directeur est Monsieur Florian Waszak ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Florian Waszak, directeur de l'UMR8002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian Waszak, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Nazzi, directeur de recherche, à Madame Carole Sens, assistante ingénieure, et à Madame Cendra Agulhon, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190402DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211181DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Grondeux, directrice de l'UMR7597 intitulée « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'UMR7597, intitulée « Histoire des Théories Linguistiques », dont la directrice est Madame Anne Grondeux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne Grondeux, directrice de l'unité l'UMR7597, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Grondeux, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie Fournier, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190170DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211182DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe Batifoulier, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), dont le directeur est Monsieur Philippe Batifoulier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Batifoulier, directeur de l'UMR7234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Batifoulier, délégation de signature est donnée à Monsieur Jonathan Marie, maître de conférences, et à Madame Corinne Vercher-Chaptal, professeure des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182732DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211183DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sabine Rommevaux-Tani, directrice de l'UMR7219 intitulée « Sciences - Philosophie – Histoire » (SPHERE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7219 intitulée « Sciences - Philosophie – Histoire » (SPHERE), dont la directrice est Madame Sabine Rommevaux-Tani ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sabine Rommevaux-Tani, directrice de l'UMR7219, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine Rommevaux-Tani, délégation de signature est donnée à Madame Virginie Maouchi, assistante ingénieure, et à Madame Cristina Cerami, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180437DR01 du 1^{er} janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211185DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur François Maurel, directeur de l'UMR7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes » (ITODYS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7086, intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamiques des Systèmes », dont le directeur est Monsieur François Maurel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François Maurel, directeur de l'UMR7086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François Maurel, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe Lacroix, professeur des universités de classe exceptionnelle, et à Monsieur Pierre-François Quenin, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190610DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211186DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Mirna Safi, directrice de l'UMR7049 intitulée « Observatoire sociologique du changement », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création renouvellement de l'UMR7049, intitulée « Observatoire sociologique du changement », dont la directrice est Madame Mirna Safi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Mirna Safi, directrice de l'UMR7049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mirna Safi, délégation de signature est donnée à Madame Marie Farge-Ferrazzini, assimilée catégorie A de la fonction publique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190388DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211187DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric Gendrot, directeur de l'UMR7018 intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie » (LPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7018 intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie » (LPP), dont le directeur est Monsieur Cédric Gendrot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cédric Gendrot, directeur de l'UMR7018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric Gendrot, délégation de signature est donnée à Madame Céline Fougeron, directrice de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Gwénaëlle Lo Bue, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171073DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211189DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu Arnoux, directeur de l'UMR8236 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » (LIED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8236, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain », dont le directeur est Monsieur Mathieu Arnoux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu Arnoux, directeur de l'UMR8236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu Arnoux, délégation de signature est donnée à Madame Catherine Jacquard, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC190387DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211190DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence Noble, directrice de l'ERL3649 intitulée « Pharmacologie et Thérapies des Addictions », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181909DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'ERL3649 intitulée « Pharmacologie et Thérapies des Addictions », dont la directrice est Madame Florence Noble ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence Noble, directrice de l'ERL3649, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC171030DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211191DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cristiana Mazzoni, directrice de l'UMR3329 intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche » (AUSser) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR3329 intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche » (AUSser), dont la directrice est Madame Cristiana Mazzoni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cristiana Mazzoni, directrice de l'UMR3329, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cristiana Mazzoni, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard Aroquiame, technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182627DR01 du 1^{er} septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211192DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Mezger, directrice de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », dont la directrice est Madame Valérie Mezger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie Mezger, directrice de l'UMR7216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Mezger, délégation de signature est donnée à Madame Claire Rougeulle, directrice de recherche 1^{ère} classe, à Madame Ingrid Citerne, technicienne de classe supérieure, et à Monsieur Xavier Jourdan, technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190609DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211200DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur François Maurel, directeur de la FR2046 intitulée « Fédération de Chimie de l'Université Paris » (Féd-CUP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création de la FR2046, intitulée « Fédération de Chimie de l'Université Paris » (Féd-CUP), dont le directeur est Monsieur François Maurel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François Maurel, directeur de la FR2046, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC210970DR01 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211215DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe Fouqueré, directeur de l'unité FR3734 intitulée « Fédération MathSTIC » (MathSTIC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR3734, intitulée « Institut de linguistique Française » (ILF), dont le directeur est Monsieur Christophe Fouqueré ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe Fouqueré, directeur de l'unité FR3734, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°DEC191224DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211217DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Lecouvey, directeur du GDR2008 intitulé « Phosphore », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création du GDR2008 intitulé « Phosphore », dont le directeur est Monsieur Marc Lecouvey ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc Lecouvey, directeur du GDR2008, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC171053DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211219DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Chaussidon, directeur de l'UMR7154 intitulée « UMR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7154 intitulée « UMR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR) », dont le directeur est Monsieur Marc Chaussidon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc Chaussidon, directeur de l'UMR7154, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Chaussidon, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine Charlot, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, et à Monsieur Gauthier Hulot, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171087DRO1 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211220DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Estelle Bauer, directrice de l'unité UMR8043 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR8043, intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), dont le directeur est Madame Estelle Bauer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Estelle Bauer, directrice de l'unité UMR8043, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle Bauer, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel Poisson, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2021

La déléguée régionale

Clarisse Lefort



DEC211222DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225 intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8225, intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones », dont la directrice est Madame Cécile Roudeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile Roudeau, délégation de signature est donnée à Madame Clarisse Berthezene, professeure des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190607DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211223DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Sauger, directeur de l'UMS828 intitulée « Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS828 intitulée « Centre de données socio-politiques » (CDSP), dont le directeur est Monsieur Nicolas Sauger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Sauger, directeur de l'UMS828, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Sauger, délégation de signature est donnée à Madame Marie d'Arcimoles, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173080DR01 du 1^{er} septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211224DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc Renneville, directeur de l'UMS3726 « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe » de la justice (CLAMOR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS3726 intitulée « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe », dont le directeur est Monsieur Marc Renneville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc Renneville, directeur de l'UMS3726, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Renneville, délégation de signature est donnée à Madame Sophie Victorien, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Nadine Dardenne, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171220DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211231DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Estelle Bauer, directrice de l'unité UMR8043 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR8043, intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), dont le directeur est Madame Estelle Bauer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Estelle Bauer, directrice de l'unité UMR8043, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle Bauer, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel Poisson, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211220DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211242DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Elodie Anxolabehere, directrice de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM), dont la directrice est Madame Elodie Anxolabehere ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elodie Anxolabehere, directrice de l'UMR7591, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elodie Anxolabehere, délégation de signature est donnée à Monsieur Julien Bonin, maitre de conférences, et à Madame Julie Roy, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211241DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211249DR01

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif, aux responsables de services de la délégation (OS)

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC180016DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC210933DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Charlotte Leiser aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif, en charge du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM) ;

Vu la décision portant nomination de Monsieur Baptiste Villain aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC151537DROI du 15 juillet 2015 portant nomination de Madame Cécile Ait-Kaci aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC162854DROI du 18 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Olivier Gautier aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Île-de-France Villejuif ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif, délégation est donnée à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène Papillon et de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, délégation est donnée à Madame Charlotte Leiser, adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif, en charge du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM), à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène Papillon, de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet et de Madame Charlotte Leiser, délégation est donnée à Monsieur Baptiste Villain, responsable du service des affaires générales de la délégation Île-de-France-Villejuif, à l'effet de signer tous actes visés à l'article 1.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène Papillon, de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, de Madame Charlotte Leiser et de Monsieur Baptiste Villain, délégation est donnée à Madame Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines de la délégation Île-de-France Villejuif, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène Papillon, de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, de Madame Charlotte Leiser, de Monsieur Baptiste Villain et de Madame Cécile Aït-Kaci, délégation est donnée à Monsieur Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Île-de-France Villejuif, à l'effet de signer tous actes visés à l'article 1.

Article 6

La décision n° DEC192911DR01 du 1^{er} novembre 2019 est abrogée.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211250DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Charlotte Leiser, adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif, en charge du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC201811DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, dont le directeur est M. Romain JULLIARD

Vu la décision DEC200589INEE du 13 mars 2020 portant cessation de fonction de M. Romain JULLIARD et nomination de Mme Emmanuelle PORCHER aux fonctions de directrice de l'UMR7204 à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle PORCHER, Directrice de l'unité UMR7204, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle PORCHER, délégation de signature est donnée à M. Colin FONTAINE, (CR), et à Mme Chiu-Jung CORBIERE aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC201610DR02 du 2 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211050DR02

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, dont le directeur est M. Fabrice KORDON;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice KORDON, délégation de signature est donnée à M. Stef GRILLAT (PU), directeur-adjoint, Mme Clémence MAGNIEN (DR), directrice-adjointe, et Mme Aline LEVAILLANT (IR), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200101DR02 du 13 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC210708DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Gemma GIMENEZ-PAPIOL, directrice de l'unité UAR2209 intitulée EMBRC France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2209 intitulée EMBRC France, dont la directrice est Mme Gemma GIMENEZ-PAPIOL;

Vu la décision DEC210067INSB du 20 janvier 2021 portant modification de la délégation de rattachement de l'UAR2209 et transfert à la délégation Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gemma GIMENEZ-PAPIOL, directrice de l'UAR2209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gemma GIMENEZ-PAPIOL, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie TURQUE (CR CNRS), chargée de mission EMBRC France, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC202374DR02

Décision portant délégation de signature à M. Carlo ADAMO, directeur de l'unité UMR8060 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création pour 3 ans de l'unité UMR8060 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS, dont le directeur est M. Carlo ADAMO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Carlo ADAMO, directeur de l'unité UMR8060, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Carlo ADAMO, délégation de signature est donnée à Mme Carole KURZYDLOWSKI (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC202376DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle VILLE, directrice de l'unité UMR8044 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR8044 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, dont la directrice est Mme Isabelle VILLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle VILLE, directrice de l'UMR8044, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle VILLE, délégation de signature est donnée à Mme Juliette RENNES (MC), directrice-adjointe et Mme Joëlle CAUGNON (IE), secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC202378DR02

Décision portant délégation de signature à M. Cyril LEMIEUX, directeur de l'unité UMR8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création pour 3 ans de l'unité UMR8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT, dont le directeur est M. M. Cyril LEMIEUX;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cyril LEMIEUX, directeur de l'unité UMR8065, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril LEMIEUX, délégation de signature est donnée à Mme Julia CHRIST (CR), directrice-adjointe et Mme Florence LAFINE (IE), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC211049DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel BOIVIN, directeur de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud - CEIAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud - CEIAS, dont le directeur est M. Michel BOIVIN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BOIVIN, directeur de l'unité UMR8564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOIVIN, délégation de signature est donnée à M. Rémy DELAGE (CR), directeur-adjoint, Mme Zoé-Elizabeth HEADLEY (CR), directrice-adjointe, Mme Vanessa CARU (CR), directrice-adjointe et Mme Naziha ATTIA (IE), Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190123DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC210165DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée *Direction déléguée à la formation pour les entreprises*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;

Vu la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Véronique VERON, assistante ingénieure, et Monsieur Raphaël THON, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210955DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, instrumentation, modélisation

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7158, intitulée « Astrophysique, instrumentation, modélisation » ;

Vu la décision DEC210840INSU nommant Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE directeur de l'unité à compter du 01/02/2021 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine TIQUET, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine TIQUET, délégation est donnée à Monsieur David ELBAZ, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine TIQUET et de Monsieur David ELBAZ, délégation est donnée à Monsieur Hervé AUSSEL, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine TIQUET, de Monsieur David ELBAZ et de Monsieur Hervé AUSSEL, délégation est donnée à Monsieur Matthias GONZALEZ, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE

DEC211053DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2002 intitulée Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR2002, intitulée « Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin », dont le directeur est Monsieur Dominique BARTH ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel VENTRE, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel VENTRE, délégation est donnée à Monsieur Laurent WILLEMEZ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Dominique BARTH

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210790DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS3342, intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ », dont le directeur est Madame Chantal CAILLET-CLAUD ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel RAMONET, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel RAMONET, délégation est donnée à Madame Danielle MARTIN-TOURNIER, ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Madame Chantal CAILLET-CLAUD

DEC210845DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191239DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique », dont le directeur est Monsieur François DAVID ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Grégoire MISGUICH, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégoire MISGUICH, délégation est donnée à Madame Caroline MEYSSON, ingénieure CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur François DAVID

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210846DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC201092INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 15/08/2020 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand REMY, délégation est donnée à Madame Béatrice FIXOIS, attachée d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Charles FAVRE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210900DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales"

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8190, intitulée « Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales" », dont le directeur est Monsieur François RAVETTA ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie FLEURY, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie FLEURY, délégation est donnée à Monsieur François LEBLANC, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie FLEURY et de Monsieur François LEBLANC, délégation est donnée à Monsieur David COSCIA, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur François RAVETTA

DEC210925DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8587, intitulée « Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves SALPIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Juan PELTA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Juan PELTA, délégation est donnée à Monsieur Régis DANIEL, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Évry, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Yves SALPIN

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210945DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8030 intitulée Génomique métabolique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8030, intitulée « Génomique métabolique », dont le directeur est Monsieur Patrick WINCKER ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique DE BERARDINIS, chercheuse CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Évry, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick WINCKER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210309DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8502, intitulée « Laboratoire de physique des solides » ;

Vu la décision DEC202243INP nommant Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité UMR8502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN, délégation de signature est donnée à Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'études, Madame Alexandra MOUGIN, directrice de recherche, et Monsieur Raphaël WEIL, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210310DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pascal BONDON*, directeur de l'unité *UMR8506* intitulée *Laboratoire des signaux et systèmes*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Pascal BONDON ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BONDON, délégation de signature est donnée à Madame Audrey BERTINET, ingénieure d'études, et Madame Pascale DEBEVER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210315DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Claude MARCHAND*, directeur de l'unité *UMR8507* intitulée *Génie électrique et électronique de Paris*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8507, intitulée « Génie électrique et électronique de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude MARCHAND ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MARCHAND, délégation de signature est donnée à Madame Séverine LEBOUVIER, ingénieure d'études, Monsieur Zhuoxiang REN, professeur, et Monsieur Lionel PICHON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210317DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Fabien MIOMANDRE*, directeur de l'unité *UMR8531* intitulée *Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8531, intitulée « Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires », dont le directeur est Monsieur Fabien MIOMANDRE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'unité UMR8531, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien MIOMANDRE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LERAY-RIOU KERANGAL, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210318DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre-Alain BOUCARD*, directeur de l'unité *UMR8535* intitulée *Laboratoire de mécanique et technologie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8535, intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie », dont le directeur est Monsieur Pierre-Alain BOUCARD ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Alain BOUCARD, directeur de l'unité UMR8535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Alain BOUCARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice GATUINGT, professeur, Monsieur Olivier HUBERT, professeur, et Monsieur David NERON, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210319DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe DROBINSKI*, directeur de l'unité *UMR8539* intitulée *Laboratoire de météorologie dynamique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2019, de l'unité UMR8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique », dont le directeur est Monsieur Philippe DROBINSKI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DROBINSKI, directeur de l'unité UMR8539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DROBINSKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Riwal PLOUGONVEN, professeur, Monsieur François FORGET, directeur de recherche, Monsieur Fabio D'ANDREA, directeur de recherche, et Madame Gaëlle BRUANT, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210323DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Véronique AUBIN, directeur de l'unité UMR8579 intitulée *Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8579, intitulée « Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux », dont le directeur est Madame Véronique AUBIN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Véronique AUBIN, directeur de l'unité UMR8579, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique AUBIN, délégation de signature est donnée à Madame Carol SIMON, assistante ingénieure, et Madame Sokona KONATE, technicienne classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210324DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Guilhem DEZANNEAU*, directeur de l'unité *UMR8580* intitulée *Structures, propriétés et modélisation des solides*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8580, intitulée « Structures, propriétés et modélisation des solides », dont le directeur est Monsieur Guilhem DEZANNEAU ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Guilhem DEZANNEAU, directeur de l'unité UMR8580, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guilhem DEZANNEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Pietro CORTONA, professeur, et Monsieur Hichem DAMMAK, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210325DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Yves SALPIN*, directeur de l'unité *UMR8587* intitulée *Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8587, intitulée « Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves SALPIN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de l'unité UMR8587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves SALPIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Juan PELTA, professeur, et Monsieur Régis DANIEL, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210326DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, directeur de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS modifiée approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8612, intitulée « Institut Galien Paris Sud », dont le directeur est Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, directeur de l'unité UMR8612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam TAVERNA-BONVENTO, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie ZEMMOUR, ingénieure d'études, et Monsieur Nicolas TSAPIS, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210327DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Marc OLLIVIER*, directeur de l'unité *UMR8617* intitulée *Institut d'astrophysique spatiale*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8617, intitulée « Institut d'astrophysique spatiale », dont le directeur est Monsieur Marc OLLIVIER ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc OLLIVIER, délégation de signature est donnée à Madame Laurence DA SILVA ANTUNES, ingénieure de recherche, Madame Saliha HAMDJ, assistante ingénieure, Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, et Monsieur Marian DOUSPIS, astronome, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210329DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric ROUSSET*, directeur de l'unité *UMR8628* intitulée *Laboratoire de mathématiques d'Orsay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8628, intitulée « Laboratoire de mathématiques d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Frédéric ROUSSET ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité UMR8628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric ROUSSET, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric MENOUS, maître de conférences, Madame Marie-Christine MYOUPPO, ingénieure d'études, et Monsieur Hans RUGH, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210330DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain LUSSON, directeur de l'unité UMR8635 intitulée *Groupe d'études de la matière condensée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8635, intitulée « Groupe d'études de la matière condensée » ;

Vu la décision DEC201970INP nommant Monsieur Alain LUSSON directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Alain LUSSON, directeur de l'unité UMR8635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain LUSSON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre HERMIER, professeur, et Madame Karen BREMOND, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210331DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Giancarlo FAINI*, directeur de l'unité UMR9001 intitulée *Centre de nanosciences et de nanotechnologies*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giancarlo FAINI, délégation de signature est donnée à Madame Cynthia VALLERAND, ingénieure de recherche, Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, Madame Marine ANDRE, ingénieure d'études, et Madame Annie ROY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210335DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Nicolas VAYATIS*, directeur de l'unité *UMR9010* intitulée *Centre Giovanni Borelli*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS modifiée approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9010, intitulée « Centre Giovanni Borelli », dont le directeur est Monsieur Nicolas VAYATIS ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas VAYATIS, directeur de l'unité UMR9010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas VAYATIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Damien RICARD, directeur de recherche, et Madame Véronique ALMADOVAR, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210350DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie ROSSET, directeur de l'unité UMR9015 intitulée *Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2021, de l'unité UMR9015, intitulée « Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique », dont le directeur est Madame Sophie ROSSET ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Sophie ROSSET, directeur de l'unité UMR9015, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie ROSSET, délégation de signature est donnée à Madame Johanne BOURNEZ, directrice de recherche, Madame Monique GRANON, ingénieure d'études, et Madame Elodie ANAGUET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210356DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Arnak DALALYAN*, directeur de l'unité *UMR9194* intitulée *Centre de recherche en économie et statistique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9194, intitulée « Centre de recherche en économie et statistique » ;

Vu la décision DEC201421INSHS nommant Monsieur Arnak DALALYAN directeur de l'unité à compter du 01/09/2020 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Arnak DALALYAN, directeur de l'unité UMR9194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnak DALALYAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Teddy ARRIF, ingénieur de recherche, Madame Murielle JULES, assistante ingénieure, et Madame Edith VERGER, secrétaire administrative classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210360DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Hervé DUMEZ*, directeur de l'unité *UMR9217* intitulée *Institut interdisciplinaire de l'innovation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2019, de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur est Monsieur Hervé DUMEZ ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUMEZ, délégation de signature est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche, Monsieur David BOUNIE, professeur, Monsieur Christian LICOPPE, professeur, Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de recherche, et Madame Madeleine AKRICH, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210361DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Habibou MAITOURNAM*, directeur de l'unité UMR9219 intitulée *Institut des sciences de la mécanique et applications industrielles*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9219, intitulée « Institut des sciences de la mécanique et applications industrielles », dont le directeur est Monsieur Habibou MAITOURNAM ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Habibou MAITOURNAM, directeur de l'unité UMR9219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Habibou MAITOURNAM, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre MOUSSOU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210371DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe PERIGNON*, directeur de l'unité *UMS2007* intitulée *Certification agency for scientific code and data*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS2007, intitulée « Certification agency for scientific code and data », dont le directeur est Monsieur Christophe PERIGNON ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMS2007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe PERIGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe HURLIN, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210373DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Chantal CAILLET-CLAUD, directeur de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS3342, intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ », dont le directeur est Madame Chantal CAILLET-CLAUD ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Chantal CAILLET-CLAUD, directeur de l'unité UMS3342, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal CAILLET-CLAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel RAMONET, chercheur, et Madame Danielle MARTIN-TOURNIER, ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210374DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Claudine MÉDIGUE*, directeur de l'unité *UMS3601* intitulée *Institut français de bioinformatique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique », dont le directeur est Madame Claudine MÉDIGUE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Claudine MÉDIGUE, directeur de l'unité UMS3601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine MÉDIGUE, délégation de signature est donnée à Monsieur Valentin SAINT-LEGER, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210375DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe DE LA TAILLE*, directeur de l'unité *UMS3605* intitulée *Organisation de micro-électronique générale avancée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193221DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS3605, intitulée « Organisation de micro-électronique générale avancée », dont le directeur est Monsieur Christophe DE LA TAILLE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe DE LA TAILLE, directeur de l'unité UMS3605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe DE LA TAILLE, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie SEGUIN-MOREAU, ingénieure de recherche, et Madame Anne-Myriam LUBIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210377DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Louis MARTIN*, directeur de l'unité UMS3676 intitulée *UMS IOGS-CNRS*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS3676, intitulée « UMS IOGS-CNRS », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis MARTIN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis MARTIN, directeur de l'unité UMS3676, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Agnès SECKLER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210397DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien DUCRUIX*, directeur de l'unité UPR288 intitulée *Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191245DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UPR288, intitulée « Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion », dont le directeur est Monsieur Sébastien DUCRUIX ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien DUCRUIX, directeur de l'unité UPR288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien DUCRUIX, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte LLOBEL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210399DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Victor ETGENS*, directeur de l'unité *USR3461* intitulée *Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191246DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité USR3461, intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens », dont le directeur est Monsieur Victor ETGENS ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Victor ETGENS, directeur de l'unité USR3461, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Victor ETGENS, délégation de signature est donnée à Madame Regina OPRANDI-LEGORRE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210402DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stefan HULLER*, directeur de l'unité *GDR2017* intitulée *Lasers énergétiques et intenses et plasmas sous conditions extrêmes*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC171292DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2017, intitulée « Lasers énergétiques et intenses et plasmas sous conditions extrêmes », dont le directeur est Monsieur Stefan HULLER ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Stefan HULLER, directeur de l'unité GDR2017, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÉT

DEC210403DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie CREUZET, directeur de l'unité GDR2031 intitulée *La crête neurale, moteur et source de diversités biologiques : interfaces en phylogénèse, pathogénèse et ontogénèse*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC171293DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2031, intitulée « La crête neurale, moteur et source de diversités biologiques : interfaces en phylogénèse, pathogénèse et ontogénèse », dont le directeur est Madame Sophie CREUZET ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Sophie CREUZET, directeur de l'unité GDR2031, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210404DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Fabien MIOMANDRE*, directeur de l'unité GDR2036 intitulée *Photo électro stimulation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC171293DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2036, intitulée « Photo électro stimulation », dont le directeur est Monsieur Fabien MIOMANDRE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'unité GDR2036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210405DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Laura BACIOU-PARTISETI*, directeur de l'unité *GDR2039* intitulée *NADPH oxydase et stress oxydant*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC181912DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2019, de l'unité GDR2039, intitulée « NADPH oxydase et stress oxydant », dont le directeur est Madame Laura BACIOU-PARTISETI ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Laura BACIOU-PARTISETI, directeur de l'unité GDR2039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210408DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Demba DIALLO*, directeur de l'unité *GDR2994* intitulée *Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC171292DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2994, intitulée « Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales », dont le directeur est Monsieur Demba DIALLO ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Demba DIALLO, directeur de l'unité GDR2994, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Demba DIALLO, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210411DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Francesco SOTTILE*, directeur de l'unité *GDR3675* intitulée *Rencontres de spectroscopie théorique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC181911DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2019, de l'unité GDR3675, intitulée « Rencontres de spectroscopie théorique », dont le directeur est Monsieur Francesco SOTTILE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Francesco SOTTILE, directeur de l'unité GDR3675, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÉT

DEC210413DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis FAURE*, directeur de l'unité *GDR3692* intitulée *Génomique environnementale*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC181911DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2019, de l'unité GDR3692, intitulée « Génomique environnementale », dont le directeur est Monsieur Denis FAURE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Denis FAURE, directeur de l'unité GDR3692, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210492DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201230INP approuvant le renouvellement, à compter du 29/08/2020, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien LE PAPE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LE PAPE, délégation est donnée à Madame Sophie-Dorothee BATON, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LE PAPE et de Madame Sophie-Dorothee BATON, délégation est donnée à Madame Elorri MUGICA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LE PAPE, de Madame Sophie-Dorothee BATON et de Madame Elorri MUGICA, délégation est donnée à Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick AUDEBERT

DEC210493DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR3510, intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Gilles GREGOIRE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Hélène PASQUIER, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène PASQUIER, délégation est donnée à Madame Véronique CHAGUE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Gilles GREGOIRE

DEC210507DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8580, intitulée « Structures, propriétés et modélisation des solides », dont le directeur est Monsieur Guilhem DEZANNEAU ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pietro CORTONA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pietro CORTONA, délégation est donnée à Monsieur Hichem DAMMAK, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Guilhem DEZANNEAU

DEC210569DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8617, intitulée « Institut d'astrophysique spatiale », dont le directeur est Monsieur Marc OLLIVIER ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laurence DA SILVA ANTUNES, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence DA SILVA ANTUNES, délégation est donnée à Madame Saliha HAMDY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence DA SILVA ANTUNES et de Madame Saliha HAMDY, délégation est donnée à Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence DA SILVA ANTUNES, de Madame Saliha HAMDY et de Madame Karine BOCCHIALINI, délégation est donnée à Monsieur Marian DOUSPIS, astronome, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Marc OLLIVIER

DEC210570DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC193202INSMI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8071, intitulée « Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry », dont le directeur est Madame Agathe GUILLOUX ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Lucilla CORRIAS, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Madame Agathe GUILLOUX

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210145DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Ghislaine DEHAENE*, directeur de l'unité *ERL9003* intitulée *Neuroimagerie du langage et développement du cerveau*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191248DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité ERL9003, intitulée « Neuroimagerie du langage et développement du cerveau », dont le directeur est Madame Ghislaine DEHAENE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Ghislaine DEHAENE, directeur de l'unité ERL9003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÉT

DEC210146DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis SERVENT*, directeur de l'unité *ERL9004* intitulée *ERL SIMOPRO*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191248DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité ERL9004, intitulée « ERL SIMOPRO », dont le directeur est Monsieur Denis SERVENT ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Denis SERVENT, directeur de l'unité ERL9004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis SERVENT, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne BENOIT, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210148DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Dominique BARTH*, directeur de l'unité *FR2002* intitulée *Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR2002, intitulée « Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin », dont le directeur est Monsieur Dominique BARTH ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Dominique BARTH, directeur de l'unité FR2002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BARTH, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel VENTRE, ingénieur de recherche, et Monsieur Laurent WILLEMEZ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210149DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Laurence REZEAU, directeur de l'unité FR2040 intitulée Plasmas à Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR2040, intitulée « Plasmas à Paris », dont le directeur est Madame Laurence REZEAU ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Laurence REZEAU, directeur de l'unité FR2040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÉT

DEC210150DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno LE PIOUFLE, directeur de l'unité FR3242 intitulée *Institut d'Alembert*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR3242, intitulée « Institut d'Alembert », dont le directeur est Monsieur Bruno LE PIOUFLE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Bruno LE PIOUFLE, directeur de l'unité FR3242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210155DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Paul KLEIDER*, directeur de l'unité FR3393 intitulée *Fédération de recherche photovoltaïque*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR3393, intitulée « Fédération de recherche photovoltaïque », dont le directeur est Monsieur Jean-Paul KLEIDER ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul KLEIDER, directeur de l'unité FR3393, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul KLEIDER, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, professeur, et Madame Séverine LEBOUVIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210156DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Pauline LAFITTE, directeur de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR3487, intitulée « Fédération de mathématiques de CentraleSupélec », dont le directeur est Madame Pauline LAFITTE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Pauline LAFITTE, directeur de l'unité FR3487, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline LAFITTE, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte LLOBEL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210158DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Gilles GREGOIRE*, directeur de l'unité *FR3510* intitulée *Fédération de chimie physique de Paris Saclay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR3510, intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Gilles GREGOIRE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles GREGOIRE, directeur de l'unité FR3510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles GREGOIRE, délégation de signature est donnée à Madame Hélène PASQUIER, maître de conférences, et Madame Véronique CHAGUE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210159DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Robert VAUTARD*, directeur de l'unité FR636 intitulée *Institut Pierre-Simon Laplace*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR636, intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace », dont le directeur est Monsieur Robert VAUTARD ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Robert VAUTARD, directeur de l'unité FR636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert VAUTARD, délégation de signature est donnée à Madame Valérie SABOURAUD, ingénieure d'études, Monsieur Olivier BOUCHER, directeur de recherche, et Monsieur Martial HAEFFELIN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210161DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Fabien BRETENAKER*, directeur de l'unité *FRE2036* intitulée *Laboratoire lumière-matière aux Interfaces*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191240DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité FRE2036, intitulée « Laboratoire lumière-matière aux Interfaces » ;

Vu la décision DEC201397INSIS nommant Monsieur Fabien BRETENAKER directeur de l'unité à compter du 01/08/2020 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Fabien BRETENAKER, directeur de l'unité FRE2036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien BRETENAKER, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno PALPANT, professeur, et Madame SYLVIE JABINET, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210164DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-François MANGIN*, directeur de l'unité *FRE9012* intitulée *Building large instruments for neuroimaging: from population imaging to ultra-high magnetic fields*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191240DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité FRE9012, intitulée « Building large instruments for neuroimaging: from population imaging to ultra-high magnetic fields », dont le directeur est Monsieur Jean-François MANGIN ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François MANGIN, directeur de l'unité FRE9012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210166DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Fabrizio PARISELLI*, directeur de l'unité *UAR2206* intitulée *Prévention du risque chimique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC202354DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2021, de l'unité UAR2206, intitulée « Prévention du risque chimique », dont le directeur est Monsieur Fabrizio PARISELLI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Fabrizio PARISELLI, directeur de l'unité UAR2206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrizio PARISELLI, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa DE LA GRANGE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210167DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre ROBERT*, directeur de l'unité *UAR3364* intitulée *Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC202354DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2021, de l'unité UAR3364, intitulée « Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement », dont le directeur est Monsieur Pierre ROBERT ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre ROBERT, directeur de l'unité UAR3364, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre ROBERT, délégation de signature est donnée à Madame Thérèse ALLEGRE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210172DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Eric ELIOT*, directeur de l'unité *UMR12* intitulée *Laboratoire Léon Brillouin*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191239DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Monsieur Eric ELIOT ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Eric ELIOT, directeur de l'unité UMR12, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ELIOT, délégation de signature est donnée à Grégory CHABOUSSANT, directeur de recherche, et Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210207DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe PERIGNON*, directeur de l'unité UMR2959 intitulée *Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR2959, intitulée « Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC », dont le directeur est Monsieur Christophe PERIGNON ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMR2959, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe PERIGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Mohammed ABDELLAOUI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210209DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrice ROCHE*, directeur de l'unité UMR3680 intitulée *Service de physique de l'état condensé*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193223DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur Patrice ROCHE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, directeur de l'unité UMR3680, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE, délégation de signature est donnée à Madame Myriam PANNETIER-LECOEUR, chercheuse CEA, et Madame Céline FIORINI, ingénieure CEA, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210210DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François DAVID*, directeur de l'unité UMR3681 intitulée *Institut de physique théorique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191239DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique », dont le directeur est Monsieur François DAVID ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur François DAVID, directeur de l'unité UMR3681, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DAVID, délégation de signature est donnée à Monsieur Grégoire MISGUICH, chercheur CEA, et Madame Caroline MEYSSON, ingénieure CEA, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210212DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE*, directeur de l'unité UMR7158 intitulée *Astrophysique, instrumentation, modélisation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7158, intitulée « Astrophysique, instrumentation, modélisation » ;

Vu la décision DEC210840INSU nommant Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE directeur de l'unité à compter du 01/02/2021 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE, directeur de l'unité UMR7158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE, délégation de signature est donnée à Madame Christine TIQUET, ingénieure d'études, Monsieur David ELBAZ, chercheur CEA, Monsieur Hervé AUSSEL, chargé de recherche, et Monsieur Matthias GONZALEZ, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210214DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Gilles SCHAEFFER*, directeur de l'unité UMR7161 intitulée *Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique », dont le directeur est Monsieur Gilles SCHAEFFER ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR7161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Madame Hélène KUTNIAK, attachée d'administration de la recherche, et Madame Evelyne RAYSSAC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210215DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231 intitulée *Propagation des ondes : étude mathématique et simulation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7231, intitulée « Propagation des ondes : étude mathématique et simulation », dont le directeur est Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric LUNEVILLE, professeur, et Madame Eliane BECACHE, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210216DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick AUDEBERT*, directeur de l'unité UMR7605 intitulée *Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC201230INP approuvant le renouvellement, à compter du 29/08/2020, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick AUDEBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien LE PAPE, directeur de recherche, Madame Sophie-Dorothee BATON, directrice de recherche, Madame Elorri MUGICA, ingénieure d'études, et Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210222DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Charles FAVRE*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC201092INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 15/08/2020 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles FAVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, et Madame Béatrice FIXOIS, attachée d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210224DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thierry BODINEAU*, directeur de l'unité UMR7641 intitulée *Centre de mathématiques appliquées*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées », dont le directeur est Monsieur Thierry BODINEAU ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Thierry BODINEAU, directeur de l'unité UMR7641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry BODINEAU, délégation de signature est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure Ecole Polytechnique, et Madame Anne DE BOUARD, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210226DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642 intitulée *Laboratoire des solides irradiés*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés », dont le directeur est Madame Michèle RAYNAUD ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle RAYNAUD, délégation de signature est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, et Madame Marylène RACLOT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210228DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathis PLAPP, directeur de l'unité UMR7643 intitulée *Laboratoire de physique de la matière condensée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7643, intitulée « Laboratoire de physique de la matière condensée », dont le directeur est Monsieur Mathis PLAPP ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Mathis PLAPP, directeur de l'unité UMR7643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathis PLAPP, délégation de signature est donnée à Madame Anne Chantal GOUGET, directrice de recherche, et Monsieur Jacques PERETTI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210231DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Jean-René CHAZOTTES ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-René CHAZOTTES, délégation de signature est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'études, et Monsieur Stéphane MUNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210232DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur François HACHE, directeur de l'unité UMR7645 intitulée *Laboratoire d'optique et biosciences*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DR04 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7645, intitulée « Laboratoire d'optique et biosciences », dont le directeur est Monsieur François HACHE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur François HACHE, directeur de l'unité UMR7645, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François HACHE, délégation de signature est donnée à Madame Christelle FRANÇAIS, ingénieure d'études, et Madame Laure LACHAPELLE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210233DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel DE LANGRE*, directeur de l'unité UMR7646 intitulée *Laboratoire d'hydrodynamique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Emmanuel DE LANGRE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel DE LANGRE, directeur de l'unité UMR7646, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel DE LANGRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Lutz LESSHAFFT, chargé de recherche, Monsieur Christophe CLANET, directeur de recherche, et Monsieur Sébastien MICHELIN, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210240DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yvan BONNASSIEUX, directeur de l'unité UMR7647 intitulée *Laboratoire de physique des interfaces et couches minces*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7647, intitulée « Laboratoire de physique des interfaces et couches minces », dont le directeur est Monsieur Yvan BONNASSIEUX ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Yvan BONNASSIEUX, directeur de l'unité UMR7647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan BONNASSIEUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Erik JOHNSON, directeur de recherche, Monsieur Jean-Charles VANEL, ingénieur de recherche, et Madame Laurence GEROT, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210241DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Dominique FONTAINE, directeur de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7648, intitulée « Laboratoire de physique des plasmas », dont le directeur est Madame Dominique FONTAINE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Dominique FONTAINE, directeur de l'unité UMR7648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique FONTAINE, délégation de signature est donnée à Madame Anne BOURDON, directrice de recherche, Monsieur Edouard BOUCHET, ingénieur d'études, et Monsieur Patrick CANU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210243DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Laurent EL KAÏM*, directeur de l'unité UMR7652 intitulée *Laboratoire de synthèse organique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7652, intitulée « Laboratoire de synthèse organique », dont le directeur est Monsieur Laurent EL KAÏM ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Laurent EL KAÏM, directeur de l'unité UMR7652, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent EL KAÏM, délégation de signature est donnée à Monsieur Samir ZARD, directeur de recherche, et Monsieur Yvan SIX, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210244DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thomas SIMONSON*, directeur de l'unité UMR7654 intitulée *Structures biomoléculaires et cellulaires*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7654, intitulée « Structures biomoléculaires et cellulaires », dont le directeur est Monsieur Thomas SIMONSON ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Thomas SIMONSON, directeur de l'unité UMR7654, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas SIMONSON, délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle SCHMITT, directrice de recherche, Monsieur Alexis GAUTREAU, directeur de recherche, et Madame Mélanie SITTERLIN, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210245DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Guillaume VAN DER REST*, directeur de l'unité *UMR8000* intitulée *Institut de chimie physique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8000, intitulée « Institut de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité UMR8000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume VAN DER REST, délégation de signature est donnée à Madame Marie ERARD, professeure, Monsieur Israël Martyr MBOMEKALLE, chargé de recherche, et Madame Wafa ZAIED, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210246DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur François COSTA, directeur de l'unité UMR8029 intitulée *Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8029, intitulée « Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie », dont le directeur est Monsieur François COSTA ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur François COSTA, directeur de l'unité UMR8029, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François COSTA, délégation de signature est donnée à Madame Sophie ABRIET, ingénieure d'études, et Monsieur Abdelhamid BEN AHMED, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210247DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick WINCKER*, directeur de l'unité UMR8030 intitulée *Génomique métabolique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8030, intitulée « Génomique métabolique », dont le directeur est Monsieur Patrick WINCKER ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Patrick WINCKER, directeur de l'unité UMR8030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick WINCKER, délégation de signature est donnée à Madame Véronique DE BERARDINIS, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210248DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Agathe GUILLOUX*, directeur de l'unité UMR8071 intitulée *Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193202INSMI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8071, intitulée « Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry », dont le directeur est Madame Agathe GUILLOUX ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Agathe GUILLOUX, directeur de l'unité UMR8071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agathe GUILLOUX, délégation de signature est donnée à Madame Lucilla CORRIAS, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210249DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Mouad ALAMI*, directeur de l'unité *UMR8076* intitulée *Biomolécules : conception, isolement, synthèse*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8076, intitulée « Biomolécules : conception, isolement, synthèse », dont le directeur est Monsieur Mouad ALAMI ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de l'unité UMR8076, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mouad ALAMI, délégation de signature est donnée à Madame Amélie GIUDICI, ingénieure d'études, et Madame Delphine JOSEPH, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210256DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Laurent WILLEMEZ*, directeur de l'unité UMR8085 intitulée *Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités)*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS modifiée approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8085, intitulée « Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités) », dont le directeur est Monsieur Laurent WILLEMEZ ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Laurent WILLEMEZ, directeur de l'unité UMR8085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent WILLEMEZ, délégation de signature est donnée à Madame Laure DE VERDALLE, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210257DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe CHALONS*, directeur de l'unité *UMR8100* intitulée *Laboratoire de mathématiques de Versailles*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8100, intitulée « Laboratoire de mathématiques de Versailles », dont le directeur est Monsieur Christophe CHALONS ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Christophe CHALONS, directeur de l'unité UMR8100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CHALONS, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent DUMAS, professeur, Monsieur Vincent SECHERRE, professeur, et Monsieur Oleksiy KHORUNZHIY, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210260DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Christine DILLMANN*, directeur de l'unité UMR8120 intitulée *Génétique quantitative et évolution - Le Moulon*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Madame Christine DILLMANN ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Christine DILLMANN, directeur de l'unité UMR8120, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine DILLMANN, délégation de signature est donnée à Madame Maud TENAILLON, directrice de recherche, Madame Valérie LESPINAS, technicienne, et Madame Sandrine LE BIHAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210261DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe COLIN*, directeur de l'unité *UMR8148* intitulée *Géosciences Paris-Sud*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud », dont le directeur est Monsieur Christophe COLIN ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Christophe COLIN, directeur de l'unité UMR8148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COLIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jocelyn BARBARAND, professeur, et Madame Mylène VIARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210271DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182 intitulée *Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8182, intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur David AITKEN ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN, délégation de signature est donnée à Madame Anne BLEUZEN, professeure, Madame Marie NOGUEIRA DE BARROS, assistante ingénieure, et Monsieur Jean-Charles SINAUD, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210273DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François RAVETTA*, directeur de l'unité *UMR8190* intitulée *Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales"*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8190, intitulée « Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales" », dont le directeur est Monsieur François RAVETTA ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur François RAVETTA, directeur de l'unité UMR8190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François RAVETTA, délégation de signature est donnée à Madame Valérie FLEURY, ingénieure d'études, Monsieur François LEBLANC, directeur de recherche, et Monsieur David COSCIA, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210305DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe BOUSQUET*, directeur de l'unité UMR8212 intitulée *Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Monsieur Philippe BOUSQUET ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUSQUET, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BOUSQUET, délégation de signature est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure de recherche, Monsieur Didier ROCHE, directeur de recherche, Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, et Madame Lucile BECK, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210306DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thomas PINO*, directeur de l'unité *UMR8214* intitulée *Institut des sciences moléculaires d'Orsay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8214, intitulée « Institut des sciences moléculaires d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Thomas PINO ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Thomas PINO, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas PINO, délégation de signature est donnée à Madame Anne ZEHNACKER-RENTIEN, directrice de recherche, Madame Véronique CHAGUE, ingénieure de recherche, et Madame Sophie OLIVIERO, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC201725DR05

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Huneman directeur de l'unité GDR3770 intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3770, intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), dont le directeur est M. Philippe Huneman ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Huneman, directeur de l'unité GDR3770, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Huneman, délégation de signature est donnée à Mme Arlette Soulacroup, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180742DR05 du 15 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 septembre 2020

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC201726DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Arlette Soulacroup pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3770 intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3770, intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), dont le directeur est M. Philippe Huneman

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Arlette Soulacroup AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2020

Le directeur d'unité
Philippe Huneman

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC200205DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Elena-Véronica Belmega pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8051, intitulée Equipes traitement de l'information et systèmes (ETIS), dont le directeur est M. Olivier Romain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elena-Véronica Belmega, MC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy-Pontoise, le 1^{er} janvier 2020

Le directeur d'unité
Olivier Romain

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210861DR05

Décision portant délégation de signature à M. Eric Chareyre directeur de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673, intitulée Direction de l'Audit Interne (DAI), dont le directeur est M. Eric Chareyre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Eric Chareyre, directeur de l'unité MOY1673 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Chareyre, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Anne De Vernejoul, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC201962DR05 du 29 octobre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} mars 2021 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 février 2021

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC210286DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Laurière directrice par intérim de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR9022, intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), dont la directrice est Mme Christine Laurière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Laurière, directrice par intérim de l'unité UMR9022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Laurière, délégation de signature est donnée à Mme Julie Amiot-Guillouet, PU, et à M. Michel Hoang, catégorie A, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2021

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC210287DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Amiot-Guillouet et M. Michel Hoang pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR9022, intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), dont la directrice par intérim est Mme Christine Laurière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julie Amiot-Guillouet, PU et M. Michel Hoang, catégorie A, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy, le 12 janvier 2021

La directrice d'unité par intérim
Christine Laurière

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210862DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Anne De Vernejoul pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'Audit Interne - DAI

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673, intitulée Direction de l'Audit Interne (DAI), dont le directeur est M. Eric Chareyre;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Anne De Vernejoul, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 février 2021

Le directeur d'unité
Eric Chareyre

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211109DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française dont le directeur est Alex BOULTON ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alex BOULTON, délégation de signature est donnée à M. Mathieu CONSTANT Directeur adjoint, M. Yan GREUB, chargé de recherche CNRS et directeur adjoint, Mme Sabrina MARTIN, Assistant Ingénieur et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192195DR06 du 26 aout 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} septembre 2020

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC211110DR06

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu CONSTANT, M. Yan GREUB et Mme Sabrina MARTIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française dont le directeur est Alex BOULTON ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Mathieu CONSTANT, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu CONSTANT, délégation est donnée à M. Yan GREUB, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yan GREUB, délégation est donnée à Mme Sabrina MARTIN, AI et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} septembre 2020

Le directeur d'unité
Alex BOULTON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211454DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie , dont le directeur est Laurent LARGER

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Fei GAO**, directeur adjoint et professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO** délégation est donnée à **Mme .Ausrine BARTASYTE**, directrice adjointe et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO** et de **Mme .Ausrine BARTASYTE**, délégation est donnée à Mme **Fabienne FICHEPOIL**, responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **M.Fei GAO** , de **Mme .Ausrine BARTASYTE** et de **Mme Fabienne FICHEPOIL**, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- **M. Mickael HILAIRET**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

- **M. Yann KERSALE**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- **M. Julien BOURGEOIS**, Directeur du département DISC ;
- **M. Philippe PICART** Professeur UFC, directeur du département Mécanique Appliquée;
- **M. Maxime JACQUOT**, Professeur UFC, Directrice du département Optique ;
- **M. Philippe LUTZ**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- **M. Vincent LAUDE**, directeur recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- **M. Thomas BARON**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon,

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon le 8 mars 2021

Le directeur d'unité
Laurent LARGER



DEC210936DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gilles FERON, Mme Corinne LELOUP et Mme Eurélie CACHON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ;

Vu la décision DEC202290INSB, portant nomination de M. Loïc BRIAND aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Gout et de l'Alimentation (CSGA) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Gilles FERON, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FERON, délégation est donnée à Mme Corinne LELOUP directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LELOUP, délégation est donnée à Mme Eurélie CACHON, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 20 janvier 2021

Le directeur d'unité
Loïc BRIAND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210935DR06

Décision portant délégation de signature à M. Loic BRIAND directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ;

Vu la décision DEC202290INSB, portant nomination de M. Loic BRIAND aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Gout et de l'Alimentation (CSGA) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Loic BRIAND, directeur de l'unité UMR6265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BRIAND, délégation de signature est donnée à Gilles FERON directeur adjoint, à Mme Corinne LELOUP directrice adjointe et à Mme Eurélie CACHON IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202208DR06 du 19 novembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 20 janvier 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC211455DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie dont le directeur est Laurent LARGER ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Fei GAO**, directeur adjoint et professeur à l'Université de Franche Comté, à **Mme Ausrine BARTASYTE**, directrice adjointe et professeur à l'Université de Franche-Comté, et à **Mme Fabienne FICHEPOIL**, responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael HILAIRET**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann KERSALE**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien BOURGEOIS**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Philippe PICART**, Professeur Université de Franche Comté, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **M. Maxime JACQUOT**, Professeur Université de Franche Comté Directeur du département Optique ;
- à **M. Philippe LUTZ**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Vincent LAUDE**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon,

Article 4

La décision n° DEC200967DR06 du 2 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 8 mars 2021

La déléguée régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC210950DR07

Décision portant délégation de signature à M. Johannes STEIGER, directeur de l'unité UMR6042 intitulée LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6042, intitulée LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, dont le directeur est Johannes STEIGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Johannes STEIGER, directeur de l'unité UMR6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johannes STEIGER, délégation de signature est donnée à M. Erwan ROUSSEL, directeur adjoint et à Mme Inga KHOUDIR, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162229DR07 du 1er septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210951DR07

Décision portant délégation de signature à M. Mourad BAIYOU, directeur de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201524DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6158, intitulée Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes, dont le directeur est Mourad BAIYOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mourad BAIYOU, directeur de l'unité UMR6158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mourad BAIYOU, délégation de signature est donnée à Mme Beatrice BOURDIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142075DR07 du 1er août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 24 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210952DR07

Décision portant délégation de signature à M. Didier DEBROAS, directeur de l'unité UMR6023 intitulée LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6023, intitulée LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT, dont le directeur est Didier DEBROAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier DEBROAS, directeur de l'unité UMR6023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DEBROAS, délégation de signature est donnée à Mme Corinne PETIT, directrice adjointe et à Mme Nathalie FRUQUIERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170163DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 2 janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 24 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210957DR07

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MARINESCO, directeur de l'unité UAR3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3453, intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, dont le directeur est Stéphane MARINESCO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane MARINESCO, directeur de l'unité UAR3453, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MARINESCO, délégation de signature est donnée à Mme Valerie OREA, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 14 janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210958DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle RICHARD, directrice de l'unité UAR3602 intitulée Persée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201538DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3602, intitulée Persée, dont la directrice est Gabrielle RICHARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gabrielle RICHARD, directrice de l'unité UAR3602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Eric ASTIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210959Dr07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie FARGIER, directrice de l'unité UAR3668 intitulée Centre de communication scientifique directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201538DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3668, intitulée Centre de communication scientifique directe, dont la directrice est Nathalie FARGIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie FARGIER, directrice de l'unité UAR3668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie FARGIER, délégation de signature est donnée à Mme Benedicte KUNTZIGER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210960DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle DANIEL, directrice de l'unité UAR3721 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3721, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon, dont la directrice est Isabelle DANIEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle DANIEL, directrice de l'unité UAR3721, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DANIEL, délégation de signature est donnée à M. Bruno GUIDERDONI, directeur adjoint et à Mme Beatrice MEZIERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210961DR07

Décision portant délégation de signature à M. Etienne COSSART, directeur de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201536DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600, intitulée Environnement, ville et société, dont le directeur est Etienne COSSART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne COSSART, directeur de l'unité UMR5600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne COSSART, délégation de signature est donnée à Mme Lydia COUDROY DE LILLE, directrice adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200682DR07 du 1er mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210962DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bernard NORMAND, directeur de l'unité FR3411 intitulée Fédération d'Ingénierie Lyon-Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3411, intitulée Fédération d'Ingénierie Lyon-Saint-Etienne, dont le directeur est Bernard NORMAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard NORMAND, directeur de l'unité FR3411, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard NORMAND, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DRAPIER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160278DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210963DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice JALUZOT, directrice de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201535DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5062, intitulée Institut d'Asie Orientale, dont la directrice est Béatrice JALUZOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice JALUZOT, directrice de l'unité UMR5062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice JALUZOT, délégation de signature est donnée à M. Claude CHEVALEYRE, directeur adjoint et à Mme Aurélie LEJEUNE-CHARLES, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182519DR07 du 1er septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210964DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUGUET, directeur de l'unité UMR6024 intitulée LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE ET COGNITIVE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6024, intitulée LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE ET COGNITIVE, dont le directeur est Pascal HUGUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal HUGUET, directeur de l'unité UMR6024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HUGUET, délégation de signature est donnée à M. Ludovic FERRAND, directeur adjoint et à Mme Sophie BEL, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC193239DR07 du 19 décembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210972DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie de Sousa pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant M. Laurent Barbieri, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} mars 2021

Le délégué régional
Laurent Barbieri



DEC210973DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué, à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Virginie Farré-Durand responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional de la délégation Rhône Auvergne

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151332DAJ du 12 juin 2015, nommant Mme Aurélie de Sousa aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC162231DR07 du 9 septembre 2016, nommant M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC193122DR07 du 9 décembre 2019, nommant Mme Virginie Farré-Durand aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, délégation est donnée à Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2


En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, et de Mme Aurélie de Sousa, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Virginie Farré-Durand, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} mars 2021

Le délégué régional
Laurent Barbieri



DEC210996DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe GEMINARD, directeur de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de Physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672, intitulée Laboratoire de Physique, dont le directeur est Jean-Christophe GEMINARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe GEMINARD, directeur de l'unité UMR5672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe GEMINARD, délégation de signature est donnée à Mme Nadine CLERVAUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à M. Mickael BOURGOIN, directeur du GDR2097 intitulé Navier-Stokes 2.00, et à M. Cedric VAILLANT, directeur du GDR3536, intitulé Architecture et Dynamique du Noyau et des Génomes, à l'effet de signer uniquement les actes relevant de leur GDR respectif.

Article 3

La décision n° DEC200895DR07 du 16 mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC211004DR07

Décision portant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de Physique de Clermont, dont le directeur est Dominique PALLIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique PALLIN, directeur de l'unité UMR6533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PALLIN, délégation de signature est donnée à M. Pierre HENRARD, Professeur des universités, à M. Nicolas PILLET, Ingénieur de recherche et à Mme Florence HOLOP, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200881DR07 du 16 mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC211133DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie HURET, directrice de l'unité UAR833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, dont la directrice est Nathalie HURET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie HURET, directrice de l'unité UAR833, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HURET, délégation de signature est donnée à Mme Lucia GURIOLI, directrice adjointe, à Mme Christelle ROSSIN, directrice adjointe et à M. Jean-Luc BARAY, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210737DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Sara BOUCHENAK, directrice de l'unité FR2000 intitulée Fédération Informatique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR2000, intitulée Fédération Informatique de Lyon, dont la directrice est Sara BOUCHENAK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sara BOUCHENAK, directrice de l'unité FR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sara BOUCHENAK, délégation de signature est donnée à M. Frédéric VIVIEN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170184DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 29 janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210738DR07

Décision portant délégation de signature à M. Frank Olaf WAGNER, directeur de l'unité FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3490, intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes, dont le directeur est Frank Olaf WAGNER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frank Olaf WAGNER, directeur de l'unité FR3490, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank Olaf WAGNER, délégation de signature est donnée à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162148DR07 du 1er septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er février 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210739DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité UAR2000 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2000, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, dont le directeur est Gilles POLLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité UAR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles POLLET, délégation de signature est donnée à Mme Rachida BENSADDIK, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210743DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christian VOLLAIRE, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005, intitulée Laboratoire Ampère, dont le directeur est Christian VOLLAIRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian VOLLAIRE, directeur de l'unité UMR5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian VOLLAIRE, délégation de signature est donnée à M. Cyril BUTTAY, Directeur adjoint et à Mme Florence DESCHAMPS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143091DR07 du 1er septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210744DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, directrice de l'unité UMR5223 intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223, intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES, dont la directrice est Jannick DUCHET-RUMEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, directrice de l'unité UMR5223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, délégation de signature est donnée à Mme Eliane ESPUCHE, directrice adjointe, à M. Jean-Charles MAJESTE, directeur adjoint et à Mme Genevieve GATEAUD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182136DR07 du 19 juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE





DEC210745DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pier Francesco FERRARI, directeur de l'unité UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5229, intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, dont le directeur est Pier Francesco FERRARI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pier Francesco FERRARI, directeur de l'unité UMR5229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pier Francesco FERRARI, délégation de signature est donnée à Mme Annie BUSSON, Ingénieur d'études et à Mme Angela SIRIGU, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201619DR07 du 1er septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210747DR07

Décision portant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5128 intitulée Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5128, intitulée Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux, dont le directeur est Timothy MCKENNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5128, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothy MCKENNA, délégation de signature est donnée à M. Pascal FONGARLAND, Directeur adjoint, à Mme Emmanuelle FOUILHE, Assistant ingénieur et à Mme Nathalie JOUGLARD, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210749DR07

Décision portant délégation de signature à M. Henri William NASSER, directeur de l'unité UMR5240 intitulée Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240, intitulée Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie, dont le directeur est Henri William NASSER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Henri William NASSER, directeur de l'unité UMR5240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri William NASSER, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie POUSSEREAU, directrice adjointe et à Mme Isabelle THEVENOUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160230DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210750DR07

Décision portant délégation de signature à M. Francois LEULIER, directeur de l'unité UMR5242 intitulée INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5242, intitulée INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON, dont le directeur est Francois LEULIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francois LEULIER, directeur de l'unité UMR5242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francois LEULIER, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne ROGOWSKY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190451DR07 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210793DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christian BORDAS, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de physique André Marie Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3127, intitulée Fédération de physique André Marie Ampère, dont le directeur est Christian BORDAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian BORDAS, directeur de l'unité FR3127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision, qui prend effet au 1er février 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210809DR07

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5310, intitulée Institut Neuromyogène, dont le directeur est Laurent SCHAEFFER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Mme Helene PUCCIO, Directeur de recherche, à Mme Andree DEFOURS, Ingénieur d'études et à Mme Isabelle ROMERA, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200874DR07 du 1er février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210811DR07

Décision portant délégation de signature à M. Etienne CORNUT, directeur par intérim de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5137, intitulée Centre de recherche critiques sur le droit, dont le directeur par intérim est Etienne CORNUT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne CORNUT, directeur par intérim de l'unité UMR5137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne CORNUT, délégation de signature est donnée à Mme Mouna MOUNCIF MOUNGACHE, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162149DR07 du 1er juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210813DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MASENELLI, directeur de l'unité UMR5270 intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5270, intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON, dont le directeur est Bruno MASENELLI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno MASENELLI, directeur de l'unité UMR5270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MASENELLI, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Ségolène CALLARD, directrice adjointe et à Mme Benedicte ANDRE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192722DR07 du 1er octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210874DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822 intitulée Institut de Physique des deux Infinis de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5822, intitulée Institut de Physique des deux Infinis de Lyon, dont la directrice est Anne EALET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne EALET, délégation de signature est donnée à M. Laurent PINARD, Ingénieur de Recherche, à Mme Martine VERDENELLI, Ingénieur de recherche, et à Mme Sandra GONCALVES LARBI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}; et à Mme Corinne AUGIER, directrice du GDR2110 intitulé Deep Underground Physics, à l'effet de signer uniquement les actes relevant de ce GDR.

Article 3

La décision n° DEC182458DR07 du 1er septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210875DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne GIL, directrice de l'unité UMR6602 intitulée INSTITUT PASCAL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6602, intitulée INSTITUT PASCAL, dont la directrice est Evelyne GIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Evelyne GIL, directrice de l'unité UMR6602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne GIL, délégation de signature est donnée à M. Christophe VIAL, directeur adjoint et à Mme Pascale DUGAT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er ; et à Monsieur Eric BADEL, directeur du GDR3544 intitulé Sciences du bois, à l'effet de signer uniquement les actes relevant de ce GDR .

Article 3

La décision n° DEC170215DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210876DR07

Décision portant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est Grégoire ROTA-GRAZIOSI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, délégation de signature est donnée à Mme Simone BERTOLI, directrice adjointe par intérim et à M. Johan GUIOT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172366DR07 du 1er août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210877DR07

Décision portant délégation de signature à M. Krzysztof JAGLA, directeur de l'unité UMR6293 intitulée Génétique Reproduction et Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6293, intitulée Génétique Reproduction et Développement, dont le directeur est Krzysztof JAGLA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Krzysztof JAGLA, directeur de l'unité UMR6293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Krzysztof JAGLA, délégation de signature est donnée à Mme Anne FOGLI, directrice adjointe, à M. Franck TEILLET, Ingénieur d'études et à Mme Marie-José MARTINEZ, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130988DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE





DEC210880DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc LOUBET, directeur de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5513, intitulée Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes, dont le directeur est Jean-Luc LOUBET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc LOUBET, directeur de l'unité UMR5513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc LOUBET, délégation de signature est donnée à M. Manuel COLLET, directeur adjoint et à Mme Anne-Laure LAVAL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190459DR07 du 18 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210886DR07

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice VAVRE, directeur de l'unité UMR5558 intitulée Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5558, intitulée Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive, dont le directeur est Fabrice VAVRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice VAVRE, directeur de l'unité UMR5558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice VAVRE, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel DESOUHANT, directeur adjoint et à Mme Nathalie ARBASSETTI, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160331DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210887DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Marilyn NICOUD, directrice de l'unité UMR5648 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5648, intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, dont la directrice est Marilyn NICOUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marilyn NICOUD, directrice de l'unité UMR5648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marilyn NICOUD, délégation de signature est donnée à M. Cyrille ALLET, directeur adjoint et à M. Pierre DIMOYAT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131090DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210888DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Gwyneth INGRAM, directrice de l'unité UMR5667 intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667, intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES, dont la directrice est Gwyneth INGRAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gwyneth INGRAM, directrice de l'unité UMR5667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwyneth INGRAM, délégation de signature est donnée à M. Olivier HAMANT, directeur adjoint, à M. Yvon JAILLAIS, directeur adjoint et à Mme Cindy VIAL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200878DR07 du 12 mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210889DR07

Décision portant délégation de signature à M. Matthew LEHNERT, directeur de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont le directeur est Matthew LEHNERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Matthew LEHNERT, directeur de l'unité UMR5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthew LEHNERT, délégation de signature est donnée à M. Alban REMILLIEUX, Ingénieur de recherche et à Mme Bérengère CHAMORET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201084DR07 du 2 juin 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210890DR07

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas TROTIGNON, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5668, intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme, dont le directeur est Nicolas TROTIGNON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas TROTIGNON, directeur de l'unité UMR5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas TROTIGNON, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS, directrice adjointe et à Mme Marie BOZO, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173267DR07 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210891DR07

Décision portant délégation de signature à M. Frederic DEGLISE, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5669, intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, dont le directeur est Frederic DEGLISE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frederic DEGLISE, directeur de l'unité UMR5669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frederic DEGLISE, délégation de signature est donnée à M. Aurelien GARIVIER, Professeur des universités, à Mme Virginia GONCALVES, Assistant ingénieur et à Mme Magalie LE BORGNE, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170239DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210616DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Izabela JELOVAC, directrice par intérim de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824, intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne, dont la directrice par intérim est Izabela JELOVAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Izabela JELOVAC, directrice par intérim de l'unité UMR5824, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Izabela JELOVAC, délégation de signature est donnée à M. Tai DAO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160275DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210617DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine FOURRIER, directrice par intérim de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3747, intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux , dont la directrice par intérim est Sabine FOURRIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine FOURRIER, directrice par intérim de l'unité FR3747, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine FOURRIER, délégation de signature est donnée à M. Gerard CHARPENTIER, directeur adjoint par intérim et à Mme Pauline PETRYSZYN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182625DR07 du 26 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210619DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Anne VERJUS, directrice par intérim de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201535DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5206, intitulée TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique, dont la directrice par intérim est Anne VERJUS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne VERJUS, directrice par intérim de l'unité UMR5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne VERJUS, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BEROUUD, directrice adjointe par intérim et à Mme Marie LUCCHI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182789DR07 du 1er novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210620DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bruno ANDRIOLETTI, directeur de l'unité FR3023 intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3023, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, dont le directeur est Bruno ANDRIOLETTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno ANDRIOLETTI, directeur de l'unité FR3023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRIOLETTI, délégation de signature est donnée à Mme Catherine PINEL-HENRYON, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC193272DR07 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210622DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Irene TILL-BOTTRAUD, directrice de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité FR3467, intitulée Fédération des recherches en environnement, dont la directrice est Irene TILL-BOTTRAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Irene TILL-BOTTRAUD, directrice de l'unité FR3467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Irene TILL-BOTTRAUD, délégation de signature est donnée à Mme Delphine LATOUR, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141719DR07 du 19 juin 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210623DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UAR3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3760, intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, dont le directeur est Christophe GEOURJON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UAR3760, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GEOURJON, délégation de signature est donnée à Mme Basma ZAMIT, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210626DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia LAMBERT, directrice de l'unité UAR3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3773, intitulée Le Laboratoire de l'éducation, dont la directrice est Patricia LAMBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia LAMBERT, directrice de l'unité UAR3773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Alexia PUZENAT, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210627DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité UAR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201519DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR6402, intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, dont le directeur est Pierre-Etienne MACCHI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité UAR6402, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Etienne MACCHI, délégation de signature est donnée à M. Benoit DELAUNAY, Sous-directeur et à Mme Christele PROT AULAS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 février 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210637DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DOUADY, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés, dont le directeur est Christophe DOUADY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DOUADY, directeur de l'unité UMR5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DOUADY, délégation de signature est donnée à M. Gilles ESCARGUEL, directeur adjoint, à M. Jean-Philippe BEDELL, Chargé de recherche et à Mme Nadine BROCHET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192536DR07 du 19 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210645DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GRANGEASSE, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5086, intitulée Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale, dont le directeur est Christophe GRANGEASSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe GRANGEASSE, directeur de l'unité UMR5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GRANGEASSE, délégation de signature est donnée à M. Patrice GOUET, directeur adjoint et à Mme Dorothee BERNARD, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151151DR07 du 9 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210647DR07

Décision portant délégation de signature à M. Frederic ABBES, directeur de l'unité UMR5133 intitulée Environnements et sociétés de l'orient ancien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133, intitulée Environnements et sociétés de l'orient ancien, dont le directeur est Frederic ABBES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frederic ABBES, directeur de l'unité UMR5133, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frederic ABBES, délégation de signature est donnée à M. Remy CRASSARD, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160242DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210649DR07

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PAROLA, directeur de l'unité UMR5182 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182, intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE, dont le directeur est Stéphane PAROLA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane PAROLA, directeur de l'unité UMR5182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PAROLA, délégation de signature est donnée à Mme Carine MICHEL, directrice adjointe et à M. Damien SEON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162445DR07 du 19 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210650DR07

Décision portant délégation de signature à M. Stephane GIOANNI, directeur de l'unité UMR5189 intitulée HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES, dont le directeur est Stephane GIOANNI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stephane GIOANNI, directeur de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephane GIOANNI, délégation de signature est donnée à Mme Bérandère REDON, directrice adjointe par intérim et à Mme Sophie REYSSET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190510DR07 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC210651DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie RAUX, directrice de l'unité UMR5190 intitulée Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5190, intitulée Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, dont la directrice est Sophie RAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie RAUX, directrice de l'unité UMR5190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie RAUX, délégation de signature est donnée à Mme Elisa ANDRETTA, directrice adjointe et à Mme Veronique GONNET-GRANDJEAN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131111DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210652DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc PETIT, directeur de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5205, intitulée Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information, dont le directeur est Jean-Marc PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc PETIT, directeur de l'unité UMR5205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Véronique EGLIN, directrice adjointe, à M. Guillaume DAMIAND, directeur adjoint et à Mme Djemilia CAVRET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC202120DR07 du 1er décembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210653DR07

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche En Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frederic FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5220, intitulée Centre de Recherche En Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé, dont le directeur est Olivier BEUF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BEUF, délégation de signature est donnée à M. Patrick CLARYSSE, directeur adjoint et à Mme Sandrine VIGNON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160224DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2021

Le délégué régional
Frederic FAURE



DEC211124DR10

Décision portant délégation de signature à M. Thomas NOEL, directeur de l'unité GDR725 intitulée Réseaux et Systèmes Distribués, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision GDR2021 du 1^{er} janvier 2021 approuvant le renouvellement de l'unité GDR725, intitulée Réseaux et Systèmes Distribués, dont le directeur est M. Thomas NOEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas NOEL, directeur de l'unité GDR725, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas NOEL, délégation de signature est donnée à Mme Marina URBAN, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160801DR14 du 30 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

17 MARS 2021


Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC211127DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean WEISS, directeur de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7177, intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, dont le directeur est M. Jean WEISS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean WEISS, directeur de l'unité UMR7177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean WEISS, délégation de signature est donnée à Mme Nadia BOUAOUINA, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180907DR10 du 28 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **10 MARS 2021**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC211460DR10

Décision portant délégation de signature à M. Michel BARROT, directeur de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3212, intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives dont le directeur est M. Michel BARROT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BARROT, directeur de l'unité UPR3212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARROT, délégation de signature est donnée à M. Pascal DARBON, Maître de Conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARROT et de M. Pascal DARBON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France BADER, Directrice de Recherche, dans la limite de 5 000 € HT maximum, M. Rémy SCHLICHTER, Professeur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, Mme Valérie SIMONNEAUX, Directrice de recherche, dans la limite de 5 000 € HT maximum, et M. Cédric KLIPFEL, Ingénieur d'étude, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181135DR10 du 19 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **24 MARS 2021**



Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC211461DR10

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DARBON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3212, intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, dont le directeur est M. Michel BARROT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal DARBON, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

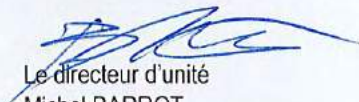
Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 24 mars 2021



Le directeur d'unité
Michel BARROT

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210719DR11

Décision portant délégation de signature à Madame Claire BODIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'Unité propre de service n° 2966 intitulée « Unité de Logistique Internationale – Services et Soutien aux expériences » (ULISSE).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) » – UPS2966 ;

Vu la décision DEC190878DAJ du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Laure NICOLAS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire BODIN, responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire BODIN, délégation est donnée à Mmes Véronique COMBET et Elodie MICHELET, gestionnaires financières, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite d'un montant de 90 000 € HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ANNECY, le 2 février 2021

La directrice d'unité

Laure NICOLAS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210429DR12

Décision portant délégation de signature au sein de la délégation Provence et Corse pour la certification du service fait

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC192507DAJ du 30 septembre 2019 portant nomination de Mme Nathalie PASQUALINI aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent Audibert aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC210425DR12 du 2 janvier 2021 portant nomination de Mme Céline REYNIER aux fonctions de responsable du service affaires générales de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC190909DAJ du 16 janvier 2020 modifiée relative aux conditions de délégations de signatures consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 modifiée par la décision DEC202289DAJ du 18 décembre 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu la décision DEC210427DR12 du 2 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale, de Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, de Mme Julia FARGEOT, responsable du service partenariat et valorisation, de Monsieur Vincent AUDIBERT, responsable du service ressources humaines et de Mme Céline REYNIER, responsable du service affaires générales, pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée aux agents suivants :

M. Claude MUSACCHIA, Mme Odile MARTIN ou Mme Anne Marie D'AMICO, affectés au pôle Achat du service financier et comptable, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des unités, d'un montant supérieur au seuil

européen¹ applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;

- les marchés publics et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des services de la délégation.

Mme Sandrine TOBOSO et Mme Christine BIRBA, affectées au service technique et logistique et Mme Marie RAMOS, assistante de la déléguée régionale et responsable des crédits DAG et action vers les laboratoires, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour :

- les marchés publics et commandes relevant de leurs activités.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC210804DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Magali GHIRART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR846 intitulée Station de Primatologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS846, intitulée *Station de Primatologie*, dont le directeur est *Romain LACOSTE* ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC210598DGDS du 3 février 2021 portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche UAR846 intitulée « Station de Primatologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Magali GHIRART, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 février 2021

Le directeur d'unité
Christophe ARNOULT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210803DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité UAR846 intitulée Station de Primatologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS846, intitulée *Station de Primatologie*, dont le directeur est *Romain LACOSTE* ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC210598DGDS du 3 février 2021 portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche UAR846 intitulée « Station de Primatologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité UAR846, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ARNOULT, délégation de signature est donnée à Mme Magali GHIRART, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 février 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC211083DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Pierre LEFEBVRE**, directeur de l'unité **UMR5221 intitulée Laboratoire Charles Coulomb (L2C)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5221 intitulée Laboratoire *Charles Coulomb (L2C)*, dont le directeur est M. Pierre LEFEBVRE.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre LEFEBVRE**, directeur de l'unité UMR5221, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LEFEBVRE, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie CONTRERAS CR HC Directrice Adjointe, M. Thierry BRETAGNON PU 1C Directeur Adjoint et Mme Régine PAUZAT AI Responsable Budget Général**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170589DR13 du **01^{er} mars 2017** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05 mars 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC210983DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Serguei NIKITENKO**, directeur du groupement de recherche **GDR2068 intitulée GDR CAVITATION**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 janvier 2018, approuvant la création du groupement de recherche intitulée *GDR CAVITATION*, dont la directrice est M. Serguei NIKITENKO

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Serguei NIKITENKO, directeur du groupement de recherche GDR2068, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serguei NIKITENKO, délégation de signature est donnée à Mme Dominique ALPE-CONCHY Adjointe ICSM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC210982DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Denis PUY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5299** intitulée **Laboratoire Univers et Particules de Montpellier (LUPM)**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant la création de l'unité UMR5299 Laboratoire Univers et Particules de Montpellier (*LUPM*), dont le directeur est M. Denis PUY

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sylviane COAIOCCO AI Responsable Administrative**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **1^{er} mars 2021**

Le directeur de l'Unité

Denis PUY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210981DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Denis PUY**, directeur de l'unité **UMR5299 intitulée Laboratoire Univers et Particules de Montpellier (LUPM)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5299 intitulée Laboratoire Univers et Particules de Montpellier (LUPM), dont le directeur est M. Denis PUY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Denis PUY**, directeur de l'unité UMR5299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis PUY, délégation de signature est donnée à **Mme Sylviane COLAIOCCO AI CNRS**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172739DR13 du **1^{er} septembre 2017** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC210141DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Philippe COMBETTE**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5214** intitulée **Institut d'Electronique et des Systèmes**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5214 intitulée *Institut d'Electronique et des Systèmes*, dont le directeur est M. Philippe COMBETTE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pétru NOTINGHER Directeur Adjoint Professeur**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Petru NOTINGHER, délégation est donnée à **Mme Karine FLEUROT Administratrice IEHC** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **08 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Philippe COMBETTE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210441DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Pierre-Emmanuel MILHIET**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5048** intitulée **Centre de biochimie structurale**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5048 intitulée *Centre de biochimie structurale*, dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel MILHIET

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Emmanuel MARGEAT DR2 Directeur Adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MARGEAT, délégation est donnée à **M. Didier DEBAIN IECN Responsable Administratif** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DEBAIN, délégation est à **Florence LEPAGE AI Responsable RH** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Pierre-Emmanuel MILHIET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210434DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Laurent DAGORN**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) **de l'unité UMR9190 intitulée Biodiversité Marine, Exploitation et Conservation (MARBEC)**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR9190 intitulée *Biodiversité Marine, Exploitation et Conservation (MARBEC)*, dont le directeur est M. Laurent DAGORN

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean Christophe AUGUET CR Directeur Adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Christophe AUGUET, délégation est donnée à **Mme Patricia CUCCHI MCF UM Directrice Adjointe** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia CUCCHI, délégation est donnée à **Mme Sandrine DEVOUASSOUD-PEIRED Chargée de gestion de projet de recherche et Co-administratrice bureau** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Laurent DAGORN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210312DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Philippe MARIN**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5203 intitulée Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF)**,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5203 intitulée Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF), dont le directeur est M. Philippe MARIN.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Thierry DURROUX DR Directeur Adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DURROUX, délégation est donnée à **Mme Anne CHABANNES IR – Administratrice** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CHABANNES, délégation est donnée à **Mme Nathalie GUERINEAU DR Directrice Adjointe** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **13 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Philippe MARIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210919DR13

Décision portant **délégation de signature à Mme Pascale FABRE**, directrice du groupement de recherche **GDR2050 intitulée GDR Polymères et Océans**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 01 janvier 2019, approuvant la création du groupement de recherche intitulée *GDR Polymères et Océans*, dont la directrice est Mme Pascale FABRE

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Pascale FABRE, directrice du groupement de recherche GDR2050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale FABRE, délégation de signature est donnée à M. Mathieu GEORGE, McF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 février 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC210684DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Jean-Luc GALZI**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3035 intitulée **Unité support de ChemBioFrance et de Chimiothèque nationale (USCBF-CN)**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210259INC, portant modification de diverses dispositions relatives à l'unité UAR3035 intitulée *Unité support de ChemBioFrance et de Chimiothèque nationale (USCBF-CN)*, dont le directeur est M. Jean-Luc GALZI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Kiet TRAN IR2 Directeur Adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **05 mars 2021**

Le directeur de l'Unité

Jean-Luc GALZI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210682DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Jean-Luc GALZI**, directeur de l'unité **UAR3035 Unité support de ChemBioFrance et de Chimiothèque nationale (USCBF-CN)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC210259INC, portant modification de diverses dispositions relatives à l'unité UAR3035 intitulée *Unité support de ChemBioFrance et de Chimiothèque nationale (USCBF-CN)*, dont le directeur est M. Jean-Luc GALZI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Luc GALZI**, directeur de l'unité UAR3035, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, délégation de signature est donnée à **M. Kiet TRAN IR2**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC170591DR13** du **8 mars 2017** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 février 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC210942DR15

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ARNAULD DE SARTRE, directeur de l'UMR6031 intitulée Transitions Énergétiques et Environnementales (TREE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'UMR 6031, intitulée Transitions Énergétiques et Environnementales (TREE), dont le directeur est M. Xavier ARNAULD DE SARTRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier ARNAULD DE SARTRE, directeur de l'UMR 6031 (TREE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ARNAULD DE SARTRE, délégation de signature est donnée à Mme Anne PERRIN, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2021

Le délégué régional

Younis HERMES



DEC210937DR15

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Blanc, directeur de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), dont le directeur est M. Xavier Blanc ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier Blanc, directeur de l'UMR5800, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Blanc, délégation de signature est donnée à M. Pascal Desbarats, PU1, Mme Magali Hinnenberger, IEHC et Mme Stéphanie Maria, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200864DR15 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2021

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC210930DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PUYOU-LASCASSIES, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de la FR2050 Spectroscopies de Photoémission (SPE).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création de la FR2050, intitulée Spectroscopies de Photoémission (SPE), dont le directeur est M. Hervé MARTINEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie PUYOU-LASCASSIES, ingénieur d'étude classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie PUYOU-LASCASSIES, délégation est donnée à Mme Céline CLOUET, SAENES classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Pau, le 1^{er} janvier 2021

Le directeur d'unité

Hervé MARTINEZ

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210929DR15

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MARTINEZ, directeur de la FR2050 intitulée Spectroscopies de Photoémission (SPE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création de la FR2050, intitulée Spectroscopies de Photoémission (SPE), dont le directeur est M. Hervé MARTINEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé MARTINEZ, directeur de la FR2050 (SPE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MARTINEZ, délégation de signature est donnée à Mme Sophie PUYOU-LASCASSIES, ingénieur d'étude classe normale, CLOUET Céline, SAENES classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2021

Le délégué régional

Younis HERMES



DEC210943DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PERRIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR6031 intitulée Transitions Énergétiques et Environnementales (TREE).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'UMR6031, intitulée Transitions Énergétiques et Environnementales (TREE), dont le directeur est M. Xavier ARNAULD DE SARTRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne PERRIN, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1^{er} janvier 2021

Le directeur d'unité

M. Xavier ARNAULD DE SARTRE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210947DR15

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël LOUBERE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de la FR2045 intitulée Fédération mathématique de recherche en région aquitaine (MARGAUX).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création de la FR2045, intitulée Fédération mathématique de recherche en région aquitaine (MARGAUX), dont le directeur est M. Samuel BOISSIERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raphaël LOUBERE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël LOUBERE, délégation est donnée à Mme Agnès CHEVIN, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} mars 2021

Le directeur d'unité

M. Samuel BOISSIERE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211063DR15

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume GALLIERO, directeur de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFCR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5150, intitulée Laboratoire des fluides complexes et leurs réservoirs (LFCR), dont le directeur est M. Guillaume GALLIERO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume GALLIERO, directeur de l'unité UMR5150, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume GALLIERO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul CALLOT, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181281DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional

Younis HERMES



DEC210949DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice COLLIGNON, directrice de l'UMR5319 intitulée PASSAGES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'UMR5319, intitulée PASSAGES, dont la directrice est Mme Béatrice COLLIGNON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice COLLIGNON, directrice de l'UMR5319, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice COLLIGNON, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie VIGNOLLES, ingénieure d'étude hors classe, Mme Hélène GRENIER-GEN, assistante ingénieur, et M. Bernard DAVASSE, professeur des écoles d'architecture, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181269DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 février 2021

Le délégué régional

Younis HERMES



DEC211116DR15

Décision portant délégation de signature à M.Eric FOUQUET, directeur de l'unité UMR5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche l'unité UMR5255, intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM) dont le directeur est M. Eric FOUQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric FOUQUET, directeur de l'unité UMR5255 (ISM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric FOUQUET, délégation de signature est donnée à M. Alain FRITSCH, professeur des universités, Mme Karine FLAVIER, ingénieure d'étude hors classe, et M. Laurent BOUFFIER, chargé de recherche de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181280DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 mars 2021

Le délégué régional

M. Younis HERMES



DEC211126DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GABELICA, directrice de l'unité UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril ;

Vu la décision DEC201516DGDS du 18 décembre 2020 portant prorogation de l'unité UMS3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont la directrice est Mme Valérie GABELICA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie GABELICA, directrice de l'unité UMS3033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GABELICA, délégation de signature est donnée à M. Antoine LOQUET, directeur de recherche 2^{ème} classe, Sylvie DJIAN, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201246DR15 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2021

Le délégué régional

M. Younis HERMES



DEC210946DR15

Décision portant délégation de signature à M. Samuel BOISSIERE, directeur de la FR2045 intitulée Fédération mathématique de recherche en région aquitaine (MARGAUX), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création de la FR2045, intitulée Fédération mathématique de recherche en région aquitaine (MARGAUX), dont le directeur est M. Samuel BOISSIERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel BOISSIERE, directeur de la FR2045 (MARGAUX), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel BOISSIERE, délégation de signature est donnée à M. Raphaël LOUBERE, directeur de recherche et Mme Agnès CHEVIN, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} mars 2021

Le délégué régional

Younis HERMES



DEC210746DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme HEURTAUX, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES) à Prague, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jérôme HEURTAUX**, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au



seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210764DR16

Délégation de signature consentie à Madame Carole CHRÉTIEN, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010, portant création de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) sont remplacés par les mots « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) ;

Vu la décision DEC192927DAJ du 12 novembre 2019 portant nomination de Madame Carole CHRÉTIEN, aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises (DRE), à compter du 12 novembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Carole CHRÉTIEN**, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRE, les actes suivants :



1. Les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle ;
2. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole CHRÉTIEN, délégation de signature est donnée à **Mme Faranak GRANGE**, responsable de l'administration et du pilotage, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole CHRÉTIEN et de Mme Faranak GRANGE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre ROY**, responsable du département « Europe et financements publics collaboratifs » aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole CHRÉTIEN de Mme Faranak GRANGE et de M. Pierre ROY, délégation de signature est donnée à **Mme Estelle GASPARD-MAINGUY**, responsable du département « partenariats Stratégiques » aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} février 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210667DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DIGUET, directeur de l'unité IRL2010 intitulée « FrenCH austRalian labOratory for human/autonomouS agents teamING » (CROSSING), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Philippe DIGUET**, directeur de l'unité IRL 2013 intitulée « FrenCH austRalian labOratory for human/autonomouS agents teamING » (CROSSING), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques



centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210873DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182283INSHS du 30 août 2018 portant nomination de Mme Marie-Aude FOUÉRE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Marie-Aude FOUÉRE ;

Vu la décision DEC190945INSHS du 29 avril 2019 portant nomination de Monsieur Marc MAILLOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 15 avril 2019 au 31 octobre 2019, en remplacement de Monsieur Vincent FRANCIGNY appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC192187INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Madame Sophie DULUCQ aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020, en remplacement de Monsieur Thomas VERNET appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;



Vu la décision DEC200697INSHS du 23 juin 2020, portant nomination de Monsieur Marc Maillot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée Afrique au Sud du Sahara (UMIFRE4 SFDAS-Kartoum), depuis le 1^{er} novembre 2019 et jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC201261INSHS du 2 février 2021, portant nomination de Monsieur Vincent HIRIBARREN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée Afrique au Sud du Sahara (UMIFRE 24 IFRA IBADAN), à partir du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 juillet 2021 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à **Mme Marie-Aude FOUÉRE**, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, délégation de signature est donnée à **Mme Sophie DULUCQ** directrice adjointe, **M. Marc MAILLOT** directeur adjoint et **M. Vincent HIRIBARREN** directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, de Mme Sophie DULUCQ directrice adjointe, de M. Marc MAILLOT directeur adjoint et M. Vincent HIRIBARREN directeur adjoint par intérim, délégation de signature est donnée à **Mme Marion ASEGO** gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 février 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210967DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane BLANC, directeur de l'unité INS1650 intitulée « Institut Ecologie et Environnement » (INEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162003DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Mme Sandra GUILLEMAUD aux fonctions de directrice adjointe administrative de de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

Vu la décision DEC201636DAJ du 24 septembre 2020 portant nomination de Mme Carine CONSTANS aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), à compter du 1^{er} novembre 2020 ;

Vu la décision DEC210807DAJ du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BLANC aux fonctions de directeur de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), en remplacement de Mme Stéphanie THIEBAULT, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Stéphane BLANC**, directeur de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INEE, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BLANC, délégation de signature est donnée à **Mme Carine CONSTANS**, directrice adjointe administrative de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BLANC et de Mme Carine CONSTANS, délégation est donnée à **Mme Fabienne COUMERT**, chargée des affaires générales de l'unité INS1650 intitulée Institut Ecologie et Environnement (INEE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210683DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien FAUVE, directeur de l'unité UAR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Adrien FAUVE**, directeur de l'unité UAR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210681DR16

Délégation de signature consentie à Madame Vanessa TOCUT, responsable de l'unité UAR3031 intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-UPS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la Décision N° 061582SUNI du 31 janvier 2007 portant création de l'UPS n° 3031 « Unité de gestion de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU-UPS) », compter du 1er janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142131DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-UPS) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191249DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers » ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Vanessa TOCUT**, responsable de l'unité UAR3031 intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-UPS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210680DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Doug SIMONS, directeur de l'unité UAR2208 intitulée « Télescope Canada France Hawaii » (CFHT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201518DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Doug SIMONS**, directeur de l'unité UAR2208 intitulée « Télescope Canada France Hawaii » (CFHT), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au



seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Doug SIMONS, délégation de signature est à **M. Tracy YOST**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210676DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gaël SEBALD, directeur de l'unité IRL3757 intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Gaël SEBALD**, directeur de l'unité IRL3757, intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions » (ELyTMaX), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaël SEBALD, délégation de signature est à **M. Benjamin DUCHARNE**, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210675DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe CODOGNET, directeur de l'unité IRL3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe CODOGNET** directeur de l'unité IRL3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210674DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane STREIFF, directeur de l'unité IRL3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Stéphane STREIFF**, directeur de l'IRL 3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210673DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michaël CANVA, directeur de l'unité IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Michaël CANVA**, directeur de l'unité IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël CANVA, délégation de signature est donnée **M. Vincent AIMEZ**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210672DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier LAFITTE, directeur de l'unité IRL3457 intitulée « Centre de Recherches Mathématiques » (CRM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Olivier LAFITTE**, directeur de l'unité IRL3457 intitulée Centre de Recherches Mathématiques (CRM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques



centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LAFITTE, délégation de signature est donnée à **M. Luc VINET**, co-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210671DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'unité IRL2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe JOUFFRAIS**, directeur de l'unité IRL 2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210669DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien VOLZ, directeur de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sébastien VOLZ**, directeur de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques



centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VOLZ, délégation de signature est donnée à **M. Mehmet Cagatay TARHAN**, directeur du projet SMMILE de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) à Tokyo, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VOLZ et de M. Mehmet Cagatay TARHAN, délégation de signature est donnée à **Mme Yumi HIRANO**, administratrice de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) à Tokyo, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210238DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162917INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK en tant que directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201251INSHS du 18 septembre 2020, portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) en remplacement de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;



Vu la décision DEC202166INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pascal MARTY**, directeur de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford » (MFO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211137DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard TALLET, directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171981INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard TALLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Françoise LESTAGE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180422INSHS du 29 mars 2018 portant nomination de M. Bernard TALLET aux fonctions de directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Bernard TALLET ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201275INSHS du 22 septembre 2020 portant nomination de Madame Aliocha MALDAVSKY aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », dont le directeur est M. Bernard TALLET en remplacement de Mme Evelyne MESCLIER appelée à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la décision DEC210464INSHS du 9 mars 2021 portant nomination de Madame Aliocha MALDAVSKY aux fonctions de directrice adjointe de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » (Institut François d'Etudes Andines), dont le directeur est M. Bernard TALLET à compter du 1^{er} février 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;



DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bernard TALLET**, directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard TALLET, délégation de signature est donnée à **Mme Aliocha MALDAVSKY**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard TALLET et de à Mme Aliocha MALDAVSKY, délégation de signature est donnée à **M. Alejandro TORAL**, gestionnaire du CEMCA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Paris, le 10 mars 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC211138DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Blandine RIPERT, directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) et nommant pierre GRARD, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC180074INSHS du 8 février 2018 portant nomination de M. Nicolas GRAVEL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), pour la durée de l'unité ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Frédéric LANDY et M. Nicolas GRAVEL directeur adjoint ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201260INSHS du 22 octobre 2020 portant nomination de Mme Blandine RIPERT aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), en remplacement de M. Frédéric LANDY appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;



Vu la décision DEC210459INSHS du 9 mars 2021 portant nomination de Mme Blandine RIPERT aux fonctions de directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} février 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Blandine RIPERT**, directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Blandine RIPERT, délégation de signature est donnée à **M. Nicolas GRAVEL** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Blandine RIPERT, délégation de signature est donnée à **Madame Visalakshi VASSOUDEVAYAR**, assistante de direction, ingénieure de recherche, gestionnaire et COFO de l'USR 3330, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC211296DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal AUSCHER, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171984DAJ du 6 juillet 2017 portant nomination de M. Pascal AUSCHER aux fonctions de directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), à compter du 28 août 2017, en remplacement de M. Christoph SORGER appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC173191DAJ du 22 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Matias aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Vu la décision DEC211073DAJ du 1^{er} mars 2021 portant nomination de Mme Cécile d'ORBIGNY aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), en remplacement de M. Zoubair ZADVAT, à compter du 1^{er} mars 2021 ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Pascal AUSCHER**, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSMI, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal AUSCHER, délégation de signature est donnée à **Mme Cécile d'ORBIGNY**, directrice adjointe administrative de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **2 mars 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC211021DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guédon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN), dont le directeur est M. Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Guédon, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 16/03/2021

Le directeur d'unité

Florent BOUCHER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211016DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN), dont le directeur est M. Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Boucher, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guédon, assistante-ingénieure et à Mme Agnès Granier, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172391DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 mars 2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC211046DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thébaud, directeur de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308, intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), dont le directeur est M. Olivier Thébaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Thébaud, directeur de l'unité UMR6308, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Thébaud, délégation de signature est donnée à M. Denis Bailly, maître de recherche, à Mme Annie Cudennec, professeure et à Mme Nathalie Coulon, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC192803DR17 du 29 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/03/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC210885DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et de géodynamique (LPG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG), dont le directeur est M. Antoine Mocquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoit Langlais, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 24/02/2021

Le directeur d'unité

Antoine MOCQUET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210094DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marylène Bercegeay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6051 intitulée ARENES

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, dont la directrice est Mme Sylvie Ollitrault ;

Vu la décision DEC201966INSHS du 24 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Pierre Le Bourhis aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6051 intitulée ARENES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marylène Bercegeay, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14/01/2021

Le directeur d'unité

Jean-Pierre Le Bourhis

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC202312DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine HUBER, directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'Unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens, dont la directrice est Mme Sandrine HUBER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Sandrine HUBER, directrice de l'unité UMR8164, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant

unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine HUBER, directrice de l'unité UMR8164, la délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie FURRY, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC193301DR18 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

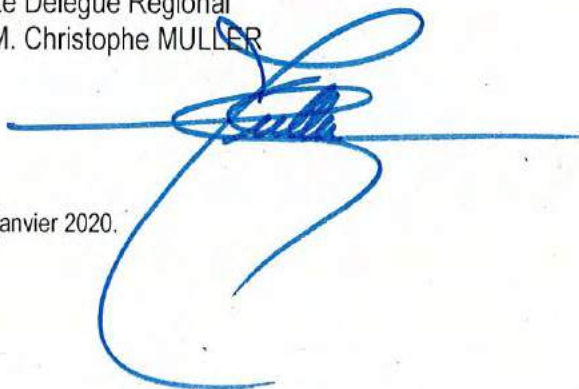
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 15 décembre 2020

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER



¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



DEC201958DR18

Décision portant délégation de signature à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7378 intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7378, intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), dont le directeur est M. José KOVENSKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. José KOVENSKY, directeur de l'UMR7378 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José KOVENSKY, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Albert NGUYEN VAN NHIEN, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191928DR18 du 1^{er} septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 02 novembre 2020



Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



DEC202049DR18

Décision portant délégation de signature à M. Marc DOUAY, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8523 intitulée Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PhLAM), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8523, intitulée Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PhLAM), dont le directeur est M. Marc DOUAY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Marc DOUAY, directeur de l'UMR8523, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DOUAY, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Anthony DELSINE, responsable du pôle financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191956DR18 du 1^{er} septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 17 novembre 2020

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER



DEC202295DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle LANDRIEU, directrice de l'Equipe de Recherche Labellisée ERL9002 intitulée Biologie Structurale Intégrative, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191248DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'ERL9002 intitulée Biologie Structurale Intégrative, dont la directrice est Mme Isabelle LANDRIEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Isabelle LANDRIEU, directrice de l'ERL9002, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant

unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LANDRIEU, directrice de l'ERL9002, la délégation de signature est donnée à Mme Frédérique DEWITTE, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200167DR18 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 14 décembre 2020



Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

DEC211484DR18

Décision portant délégation de signature à M. Etienne FARVACQUE, **Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR9221, intitulée Lille – Economie et Management (LEM)** par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC150295INSHS du 20 février 2015 portant création de l'Unité UMR9221, intitulée Lille – Economie et Management, dont le Directeur est M. Etienne FARVACQUE ;

CNRS

Délégation Régionale Hauts-de-France

43 avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

Tél. 03.20.12.58.00

www.hauts-de-france.cnrs.fr



Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Etienne FARVACQUE Directeur, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne FARVACQUE Directeur, la délégation de signature est donnée à Mmes : Nathalie HAY, technicien, gestionnaire administrative, Farha BENSALIA, technicien, Sandra HACIRESITOGU, technicien, gestionnaire administrative et financier, Marion ROMO, Ingénieure d'étude, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3 — La décision DEC200039DR18 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 26 mars 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



DEC211485DR18

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien VOLZ, Directeur, Laboratoire de Recherche Internationale IRL2820_2 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 19 décembre 2015 approuvant le renouvellement de L'Unité Mixte Internationale UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems, dont le Directeur est M. Sébastien VOLZ ;

CNRS

Délégation Régionale Hauts-de-France

43 avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

Tél. 03 20 12 58 00

www.hauts-de-france.cnrs.fr



DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Sébastien VOLZ, Directeur de IRL2820_2, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VOLZ, Directeur, la délégation de signature est donnée à M. Dominique COLLARD, Directeur du projet SMMILE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 — La décision DEC200973DR18 du 1^{er} juin 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 26 mars 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



DEC211481DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR7253, intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (HEUDIASYC) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR7523 intitulé Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (HEUDIASYC), dont le Directeur est M. Philippe BONNIFAIT ;



DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Philippe BONNIFAIT Directeur de l'UMR7523, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONNIFAIT Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Gabriela De SAINT-DENIS, Secrétaire Générale, à M. Yves GRANDVALET, Directeur d'Unité Adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 — La décision DEC181448DR18 du 1^{er} janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 26 mars 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



Décision donnant délégation de signature à M. Hubert LOISEL, Directeur de l'Unité Mixte Recherche UMR8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement l'UMR8187, intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences, dont le Directeur est M. Hubert LOISEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Hubert LOISEL, Directeur de l'UMR8187 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou



égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert LOISEL, Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Virginie GAULLIER, Directrice d'Unité Adjointe, Professeure des Universités et à M. Nicolas SPILMONT, Directeur d'Unité Adjoint, Maître de Conférences, et à Mme. Lucdivine BONNAMY, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC193303DR18 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23 mars 2021

Pour le Président - directeur général
Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



DEC211471DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Ruth WEBB, Directrice de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage.

DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à Mme Ruth WEBB, Directrice de l'unité UMR8163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ruth WEBB, Directrice de l'UMR8164, la délégation de signature est donnée à M. Fayssal TAYALATI, Directeur d'Unité Adjoint – Maître de Conférences en linguistique, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC193300DR18 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23 mars 2021

Pour le Président – directeur générale
Le Délégué Régional
Christophe MULLER



DEC211526DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie ROLLAND-HAESE Directrice de l'Unité de Service et de Recherche USR3380, intitulée Histoire, Institut de Recherche sur les Composants Logiciels et Matériels pour l'Information et la Communication Avancée (IRCICA), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'USR3380, intitulée Institut de Recherche sur les Composants Logiciels et Matériels pour l'Information et la Communication Avancée, dont la Directrice est Mme Nathalie ROLLAND-HAESE ;

CNRS

Délégation Régionale Hauts-de-France

43 avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

Tél. 03 20 12 58 00

www.hauts-de-france.cnrs.fr



DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à Mme Nathalie ROLLAND-HAESE, Directrice de l'USR3380, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — La décision DEC170925DR18 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 29 mars 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



DEC210636DR19

Décision portant délégation de signature à M. Williams LEFEBVRE, directeur de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique (METSA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, dont le directeur est M. Williams LEFEBVRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Williams LEFEBVRE, directeur de l'unité FR3507, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Williams LEFEBVRE délégation de signature est donnée à Mme Christine VURPILLOT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 8 février 2021

La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC210635DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie.

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie dont le directeur est M. Christian FERNANDEZ ;

Vu la décision DEC202096INC du 02 décembre 2020 portant cessation de fonction de M. Christian FERNANDEZ et nomination de M. Guillaume CLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie GREARD, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 8 février 2021

Le directeur d'unité par intérim
Guillaume CLET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210634DR19

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CLET, directeur de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie dont le directeur est M. Christian FERNANDEZ ;

Vu la décision DEC202096INC du 02 décembre 2020 portant cessation de fonction de M. Christian FERNANDEZ et nomination de M. Guillaume CLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume CLET, directeur par intérim de l'unité UMR 6506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CLET, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GREARD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC182809DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 8 février 2021

La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC210777DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Christine VURPILLOT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, dont le directeur est M. Williams LEFEBVRE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine VURPILLOT, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ST ETIENNE DU ROUVRAY, le 8 février 2021

Le directeur d'unité
Williams LEFEBVRE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210196DR19

Décision portant délégation de signature à M. Jimmy RANGAMA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les Matériaux et la Photonique dont le directeur est M. Amine CASSIMI ;

Vu la décision DEC201967INP du 22 décembre 2020 nommant Mme Isabelle MONNET aux fonctions de directrice de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les Matériaux et la Photonique

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jimmy RANGAMA, Chargé de recherches, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jimmy RANGAMA, délégation est donnée à M. Hervé GILLES, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 04 janvier 2021

La directrice d'unité
Isabelle MONNET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210195DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MONNET, directrice par intérim de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les Matériaux et la Photonique dont le directeur est M. Amine CASSIMI ;

Vu la décision DEC201967INP du 22 décembre 2020 nommant Mme Isabelle MONNET aux fonctions de directrice de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les Matériaux et la Photonique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle MONNET, directrice de l'unité UMR6252], à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MONNET, délégation de signature est donnée à M. Jimmy RANGAMA, Chargé de recherches et à M. Hervé GILLES, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201586DR19 du 25 août 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 04 janvier 2021

La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC210632DR20

Décision portant modification de la décision DEC181345DR20 portant délégation de signature à M. Giovanni Fusco pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont le directeur est Didier Josselin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision n°DEC181345DR20 du 29 janvier 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni Fusco, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Perez, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 11/01/2021

Le directeur d'unité

Didier Josselin



DEC210630DR20

Décision portant modification de la décision DEC192557DR20 portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée ESPACE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont le directeur est Didier Josselin ;

Vu la décision DEC192557DR20 du 1^{er}/10/2019 portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée ESPACE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision n°DEC192557DR20 du 1^{er} octobre 2019 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Josselin, délégation de signature est donnée à M. Giovanni Fusco, directeur de recherche, et à Mme Sandra Perez, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 11/01/2021

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC202165INSHS

Décision portant modification des tutelles de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**


A compter du 1^{er} décembre 2020, les tutelles de l'unité mixte de recherche UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN) sont les suivantes :

- Tutelles principales : CNRS, INALCO
- Tutelle secondaire : EPHE

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 MARS 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC210823INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5815 intitulée Dynamiques du droit**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :**Article 1^{er} : Renouvellement**

Est renouvelée, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée d'un an, l'unité mixte de recherche suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Occitanie Est

UMR n° 5815

Intitulé : Dynamiques du droit.

Directeur par intérim : M. Malo DEPINCÉ, maître de conférences à l'Université de Montpellier

Directrice adjointe par intérim : Mme Agnès ROBIN, maître de conférences à l'Université de Montpellier

Tutelle principale : Université de Montpellier

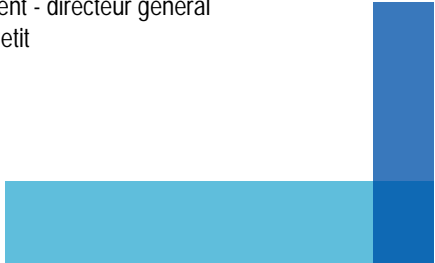
Section : 36

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210044INSB**Décision portant création de l'unité mixte de recherche n°5071 intitulée « Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (CRCT) »****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :**Article 1^{er} : Création**

Est créée, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'unité mixte de recherche intitulée « Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (CRCT) » pour une durée de 5 ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante :

Tutelles principales : Inserm, CNRS, Université Toulouse Paul Sabatier

Institut de rattachement : INSB

Délégation : 14 Occitanie Ouest

Section : 24

Article 2 : Nomination


M. Gilles Favre, Professeur des universités à l'Université Toulouse Paul Sabatier, est nommé directeur, et M. Pierre Cordelier, Directeur de recherche à l'Inserm, est nommé directeur adjoint de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2021

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC210388INSHS

Décision modificative de la décision DEC201512DGDS portant création des unités d'appui et de recherche

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

A l'Article 1 de la décision DEC201512DGDS relative aux unités d'appui et de recherche, les dispositions suivantes concernant l'UAR2004 sont modifiées comme suit :

Délégation Aquitaine

UAR n°2004

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHA)

La ligne « Directeur par intérim : M. Patrick BAUDRY, Professeur des universités » est remplacée par la ligne suivante :

« Directeur : M. Patrick BAUDRY, Professeur des universités »


Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 9 MARS 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC210729INSHS

Décision portant création de la fédération de recherche FR n° 2052 intitulée *Sciences et cultures du visuel***LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Est créée à compter du 1^{er} janvier 2021 la fédération de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Hauts-de-France

FR n° 2052

Intitulé : Sciences et cultures du visuel

Directeur : M. COELLO Yann, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Olivier COLOT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Charles MERIAUX, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, CENTRALE LILLE INSTITUT, UNIV LILLE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 35, 7, 26

Durée : 4 ans

Article 2 :


Le mandat du directeur et les directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2021 pour la durée de la fédération de recherche.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 3 MARS 2021


Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC211253DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UMR7178 pour des laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<i>A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA</i>	Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	<i>B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES</i>	
	<i>1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)</i>	
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918		

	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. <i>Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)</i>	
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. <i>Scintillation liquide</i>	
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	4. <i>Analyse du radium (Rn) dans l'eau</i>	223,90
	5. <i>Analyse spectrométrie alpha</i>	Sur devis
	C) <i>ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA</i>	
	1. <i>Analyse ICP-AES : tarif unitaire</i>	
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
	2. <i>Analyse CV-AAS : tarif unitaire</i>	
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
	3. <i>Analyse GF-AAS : tarif unitaire</i>	
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	4. <i>Analyse ICP-MS : tarif unitaire</i>	
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30

	5. <i>Analyse Fluo X : tarif unitaire</i>	
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
	6. <i>Analyse HPIC : tarif unitaire</i>	
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. <i>Mise en solution des échantillons : tarif unitaire</i>	15,67
1942	8. <i>Analyse par GC-MS : tarif unitaire</i>	75,00
1943	9. <i>Analyse par LC-MS : tarif unitaire</i>	95,00

L) MICRO ANALYSES

7181	Micro-analyse élémentaire CHN	10,73
7182	Micro-analyse élémentaire O	13,50

D) DOSIMETRIE RAMSES

2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00

E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA



Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...

1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00

F) PLATEFORME IMABIO

1956	1. Examen μ CT basse résolution (100 μ m) Prix par examen	14,00
1957	2. Examen μ CT haute résolution (50 μ m) Prix par examen	34,00
1958	3. Forfait hébergement Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50

G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

6121	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4290,00
6122	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4030,00
7091	Bouteille de 1,20g / Poudre de titane enrichi (65+)	1 286,53
6123	Frais de port associés	155,00
6124	Kit de régulation thermique pour MIVOC	550,00
7461	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : chrome -54 enrichi 98+	4208,13
7462	Bouteille de 1g de EnrCrCp2 : -54 enrichi 93+	2712,13
7463	Process/Reprocess de composés MIVOC (par bouteille standard)	512,13
7464	Boite de préamplificateurs 32 voies pour analyse d'expériences MIVOC	4208,13

H) CAPTEURS A PIXELS CMOS

6471	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4078,51
6472	Capteur à pixels CMOS : CVD035	5398,51

I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE

7011	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	538,86
8171	T1 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS	2454,81
8173	T2 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS	1018,00
8175	T3 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS	224,38

J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES

7071	Etude technique	203,54
7072	Bonding puce électronique	150,54
7073	Montage carte électronique	102,85
7074	Envoi postal et garantie	47,98
7075	Frais administratif	47,98

K) VOLIERE A CORBEAUX

7093	Loyer pour la volière à corbeaux	474,30
------	----------------------------------	--------

M) MICRO ELECTRONIQUE

8683	Etude et conception Micro-électronique	972,29
------	--	--------

N) PRESTATIONS SCR

9171	Spectrométrie Gamma SCR	190,62
------	-------------------------	--------

*HCS = hors contrôles sanitaires

2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
		Tarif unitai
	<i>A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA</i>	
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40

B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES

	1. <i>Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)</i>	
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. <i>Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)</i>	
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. <i>Scintillation liquide</i>	
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. <i>Analyse du radium (Rn) dans l'eau</i>	223,90
/	5. <i>Analyse spectrométrie alpha</i>	Sur devis

C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA

	1. <i>Analyse ICP-AES : tarif unitaire</i>	
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
	2. <i>Analyse CV-AAS : tarif unitaire</i>	
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07

	tarif organismes publics	
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
	<i>3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire</i>	
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
	<i>1. Analyse ICP-MS : tarif unitaire</i>	
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
	<i>2. Analyse Fluo X : tarif unitaire</i>	
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70
	<i>3. Analyse HPIC : tarif unitaire</i>	
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50



	4. <i>Mise en solution des échantillons : tarif unitaire</i>	
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	5. <i>Analyse par GC-MS : tarif unitaire</i>	75,00
1577	6. <i>Analyse par LC-MS : tarif unitaire</i>	95,00
	<i>D) DOSIMETRIE RAMSES</i>	
2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
	<i>E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA</i>	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	<i>F) PLATEFORME IMABIO</i>	
	1. <i>Examen μCT basse résolution (100μm)</i>	
1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00

1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
<i>2. Examen μCT haute résolution (50μm)</i>		
1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00
<i>3. Forfait hébergement</i>		
1597	Prix UDS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50
1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50
<i>G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES</i>		
6125	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4990,00
6126	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4800,00
7092	Bouteille de 1,20g / Poudre de titane enrichi (65+)	1680,00
6127	Frais de port associés	190,00
6128	Kit de régulation thermique pour MIVOC	620,00
7465	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : chrome -54 enrichi 98+ : UDS	4208,13
7466	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : chrome -54 enrichi 98+ : UHA	4782,61
7467	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : chrome -54 enrichi 98+	5000,00
7468	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : -54 enrichi 93+ : UDS	2712,13
7469	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : -54 enrichi 93+ : UHA	3156,52
7470	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : -54 enrichi 93+	3300,00
7471	Process/Reprocess de composés MIVOC (par bouteille standard) : UDS	512,13
7472	Process/Reprocess de composés MIVOC (par bouteille standard) : UHA	765,22
7473	Process/Reprocess de composés MIVOC (par bouteille standard)	800,00
7474	Boite de préamplificateurs 32 voies pour analyse d'expériences MIVOC : UDS	4208,13
7475	Boite de préamplificateurs 32 voies pour analyse d'expériences MIVOC : UHA	4782,61
7476	Boite de préamplificateurs 32 voies pour analyse d'expériences MIVOC	5000,00
<i>H) CAPTEURS A PIXELS CMOS</i>		
6473	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4750,00
6474	Capteur à pixels CMOS : CVD035	6250,00
<i>I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE</i>		
7012	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	727,67
8172		

8174	T1 - Cœur du Cyclotron-Cyrce Externes	2454,81
8176	T2 - Cœur du Cyclotron-Cyrce Externes	1018,00
	T3 - Cœur du Cyclotron-Cyrce Externes	224,38

J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES

7076	Etude technique	231,29
7077	Bonding puce électronique	171,07
7078	Montage carte électronique	116,87
7079	Envoi postal et garantie	82,93
7080	Frais administratif	82,93

K) VOLIERE A CORBEAUX

7094	Loyer pour la volière à corbeaux	654,30
------	----------------------------------	--------

L) MICRO ANALYSES

7183	Micro-analyse élémentaire CHN	12,19
9174	Micro-analyses élémentaire CHN – UHA	11,66
7184	Micro-analyse élémentaire O	15,34
9175	Micro-analyse élémentaire O – UHA	14,68

M) MICRO ELECTRONIQUE

8684	Etude et conception Micro-électronique UHA Etude et conception Micro-électronique EXT	1265,39 1322,91
8686		

N) PRESTATIONS SCR

9172	Spectrométrie Gamma SCR – UHA Spectrométrie Gamma SCR - EXT	203,49 212,74
9173		

*HCS = hors contrôles sanitaires



Article 2 :

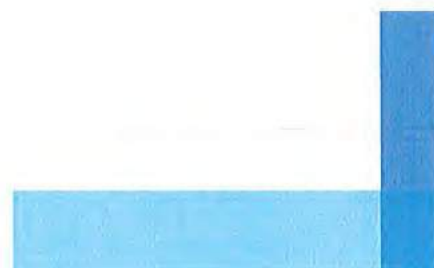
Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **17 MARS 2021**

Pour le Président-directeur général et par délégation,
le Délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC211254DR10

Décision relative au tarif des analyses du Laboratoire d'Analyse des Sols (LAS) de l'unité UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le Laboratoire d'Analyse des Sols (LAS) de l'UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées pour des laboratoires de l'EOST (UMR7063, UMS830) :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5881	Dosage matière organique par perte au feu (crédits CNRS)	4.98
5882	Dosage matière organique par perte au feu (crédits UNISTRA)	4.98

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5885	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits CNRS)	14.84
5886	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits UNISTRA)	14.84

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
--------------	------------------------	------------

5889	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits CNRS)	9.54
5890	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits UNISTRA)	9.54

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5893	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits CNRS)	8.44
5894	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits UNISTRA)	8.44

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5897	Mesure du pH – pH eau / pH KCl – Conductivité (crédits CNRS)	4.37
5898	Mesure du pH – pH eau / pH KCl – Conductivité (crédits UNISTRA)	4.37

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5910	Calcaire totale (crédits CNRS)	6.34
5911	Calcaire totale (crédits UNISTRA)	6.34

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5914	Stabilité structurale (crédits CNRS)	11.61
5915	Stabilité structurale (crédits UNISTRA)	11.61

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5919	Granulométrie laser - Analyse – module fluide/voie sèche (crédits CNRS)	19.55
5920	Granulométrie laser - Analyse – module fluide/voie sèche (crédits UNISTRA)	19.55

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5927	Granulométrie laser - Préparation – module fluide/voie sèche (crédits CNRS)	17.16
5928	Granulométrie laser - Préparation – module fluide/voie sèche (crédits UNISTRA)	17.16

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5935	Granulométrie des sables par tamisage mécanique – 50 µm à 10 cm (crédits CNRS)	18.34

5936	Granulométrie des sables par tamisage mécanique – 50 µm à 10 cm (crédits UNISTRA)	18.34
------	---	-------

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5951	Caractérisations hydrodynamiques – pF/KSat (crédits CNRS)	19.10
5952	Caractérisations hydrodynamiques – pF/KSat (crédits UNISTRA)	19.10

2) Prestations effectuées pour d'autres laboratoire CNRS et UNISTRA :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5967	Dosage matière organique par perte au feu (crédits CNRS)	5.47
5968	Dosage matière organique par perte au feu (crédits UNISTRA)	5.47

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5969	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits CNRS)	16.33
5970	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits UNISTRA)	16.33

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5971	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits CNRS)	10.49
5972	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits UNISTRA)	10.49

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5973	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits CNRS)	9.28
5974	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits UNISTRA)	9.28

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5975	Mesure du pH – pH eau / pH KCl – Conductivité (crédits CNRS)	4.81
5976	Mesure du pH – pH eau / pH KCl – Conductivité (crédits UNISTRA)	4.81

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5981	Calcaire totale (crédits CNRS)	6.97

5982	Calcaire totale (crédits UNISTRA)	6.97
------	-----------------------------------	------

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5983	Stabilité structurale (crédits CNRS)	12.78
5984	Stabilité structurale (crédits UNISTRA)	12.78

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5985	Granulométrie laser - Analyse – module fluide/voie sèche (crédits CNRS)	21.51
5986	Granulométrie laser - Analyse – module fluide/voie sèche (crédits UNISTRA)	21.51

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5989	Granulométrie laser - Préparation – module fluide/voie sèche (crédits CNRS)	18.88
5990	Granulométrie laser - Préparation – module fluide/voie sèche (crédits UNISTRA)	18.88

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5993	Granulométrie des sables par tamisage mécanique – 50 µm à 10 cm (crédits CNRS)	20.17
5994	Granulométrie des sables par tamisage mécanique – 50 µm à 10 cm (crédits UNISTRA)	20.17

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6001	Caractérisations hydrodynamiques – pF/KSat (crédits CNRS)	21.01
6002	Caractérisations hydrodynamiques – pF/KSat (crédits UNISTRA)	21.01

3) **Prestations effectuées pour des partenaires associés externes (INRAP Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, AA Alsace Archéologie) et Universités autres :**

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5884	Dosage matière organique par perte au feu	6.22

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5887	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black	18.55
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5892	Dosage carbone/azote – Analyse C/N	11.92
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5896	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage	10.55
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5901	Mesure du pH – pH eau / pH KCl – Conductivité	5.46
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5913	Calcaire totale	7.93
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5917	Stabilité structurale	14.52
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5922	Granulométrie laser - Analyse – module fluide/voie sèche	24.44
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5930	Granulométrie laser - Préparation – module fluide/voie sèche	21.45
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5938	Granulométrie des sables par tamisage mécanique – 50 µm à 10 cm	22.93
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €

5954	Caractérisations hydrodynamiques – pF/KSat	23.87
------	--	-------

4) **Prestations effectuées pour d'autres clients externes, privés, hors universités et laboratoires de recherche :**

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6011	Dosage matière organique par perte au feu	6.50

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6013	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black	19.40

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6014	Dosage carbone/azote – Analyse C/N	12.46

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6015	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage	11.03

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6016	Mesure du pH – pH eau / pH KCl – Conductivité	5.71

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6021	Calcaire totale	8.29

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6022	Stabilité structurale	15.18

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6023	Granulométrie laser - Analyse – module fluide/voie sèche	25.55

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6025	Granulométrie laser - Préparation – module fluide/voie sèche	22.43
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6027	Granulométrie des sables par tamisage mécanique – 50 µm à 10 cm	23.97
Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6031	Caractérisations hydrodynamiques – pF/KSat	24.96

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **17 MARS 2021**

Pour le Président -directeur général et par délégation,
le Délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC202244 DR11

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR2940_F intitulée Institut Néel – Centre de Liquefaction

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC170960DAJ en date du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11);

Vu la décision n° DEC170962DAJ en date du 28 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme PARET délégué régional pour la circonscription Alpes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPR2940_F intitulée Institut Néel – Centre de Liquefaction sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10/12/2020

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme PARET





ANNEXE DEC202244 DR11

	Azote liquide (€/L)		Hélium liquide (€/L)		Hélium gaz (€/m ³)	
	CNRS	Non CNRS	CNRS	Non CNRS	CNRS	Non CNRS
Tarifs 2020	0.11	0.23	2.67	4.62	29.50	29.50



DEC210997DR12

Décision¹relative au tarif de restauration de l'unité OHP - UMS3470 - Institut PYTHEAS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de Déléguée Régional(e) pour la circonscription Provence et Corse.

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, Déléguée Régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de restauration provisoires HT destinés à la vente lors des visites de l'Observatoire (TVA au taux en vigueur) pour l'OHP UMS PYTHEAS sont fixés selon le barème ci-dessous :

	HT	TTC
Petits déjeuners	5,00	6,00
Plateaux repas	14,50	17,40
Collations	8,50	10,20
Paniers repas	8,00	9,60

Les estimations de coûts ne tiennent pas compte du ménage, des fournitures achetées (set de table, lingettes désinfectantes...) et du temps nécessaire à la mise en place des plateaux, du petit déjeuner et de la vaisselle.

Une demande de facturation de recettes accidentelles et/ou de facturation interne sera mise en place par l'OHP.



Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 septembre 2020 et jusqu'à la mise en place du marché avec le nouveau prestataire.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Marseille, le 01/09/2020

Pour le président – directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



DEC211009DR12

Décision relative à la tarification des pauses cafés de l'unité OHP UMS PYTHEAS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de Déléguée Régionale pour la circonscription Provence et Corse.

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1 :

La tarification concernant pauses cafés (boissons, collations) pour l'OHP UMS PYTHEAS est fixée comme suit :

2.50 HT la pause –café, soit 3.00€ TTC avec un taux de TVA à 20%.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/03/2021

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



DEC211015DR12**Décision relative à la tarification de location des véhicules et de transports routiers de l'unité OHP UMS PYTHEAS****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de Déléguée Régionale pour la circonscription Provence et Corse.

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

La tarification concernant les coûts de transports routiers pour l'OHP UMS PYTHEAS est fixée selon le barème ci-dessous :

	OHP-Aix/Marseille CNRS	OHP- Aix/Marseille Extérieurs	OHP- Manosque CNRS	OHP- Manosque Extérieurs
Jusqu'à 4 passagers	45 €	90 €	7.50€	15 €
Location de véhicule 1/2journée	4.00€			
Location de véhicule journée	8.00€			
Prix au kilomètre	0.55€			

Les tarifs sont indiqués TTC.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter de la date de publication de la décision.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/03/2021

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



DEC211014DR12

Décision relative à la tarification des locations de salles de réunion de l'unité OHP UMS PYTHEAS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de Déléguée Régionale pour la circonscription Provence et Corse.

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La tarification concernant le prix de location des salles de réunion pour l'OHP UMS PYTHEAS est fixée comme suit :

		Salle ANDRE DANJON Bat. Ferrié	Salle JEAN DUFAY Bat. Cavalier
		<i>100 personnes. Equipée wifi, vidéo HD, rétroprojection et sonorisation</i>	<i>40 personnes. Equipée wifi, vidéo HD, rétroprojection et visioconférence.</i>
CNRS et apparentés	Demi-journée	80 €	/
	Journée	150 €	45 €
	Semaine	650 €	200 €
EXTERIEURS	Demi-journée	150 €	65 €
	Journée	250 €	100 €
	Semaine	1 000 €	450 €

Les tarifs sont indiqués HT. Les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter de la publication de la présente décision.

Article 3 :



La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/03/2021

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



DEC211010DR12

Décision relative à la tarification des produits divers lors des visites de l'Observatoire au sein de l'unité OHP UMS PYTHEAS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de Déléguée Régionale pour la circonscription Provence et Corse.

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1 :

Les produits divers destinés à la vente lors des visites de l'Observatoire (TVA au taux en vigueur) pour l'OHP UMS PYTHEAS sont fixés selon le barème ci-dessous :

Type de produit	Libellé	Prix Public H.T	Taux de TVA	Prix T.T.C
Livre	<i>Les étoiles brillent, pourquoi?</i> , Ed Belin	6.64€	5.5%	7.00€
Livre	<i>Le jour et la nuit, comment ça marche?</i> Ed Belin	6.64€	5.5%	7.00€
Livre	<i>Copains des Bois</i> , Ed Milan	14.22€	5.5%	15.00€
Livre	<i>Copains du ciel</i> , Ed Milan	14.22€	5.5%	15.00€
Livre	<i>Comment pousse un arbre?</i> Ed Belin	4.93€	5.5%	5.20€
Livre	<i>Les Docs du CP : le ciel et l'Espace</i> , La maison de l'Astronomie	7.58€	5.5%	8.00€
Livre	<i>Petit guide du ciel</i> , La maison de l'Astronomie	9.48€	5.5%	10.00€
Livre	<i>L' Espace</i>	4.74€	5.5%	5.00€
Objet déco	Magnet Rectangle	2.08€	20,00%	2.50€
Objet déco	Magnet Rond	2.08€	20,00%	2.50€
Objet déco	Règle système solaire , Monarka	5.00€	20,00%	6.00€
Objet déco	Stickers en relief étoiles+ planètes , Monarka	9.16€	20,00%	11 €
Objet	Stylos, Objetrma	0.83€	20,00%	1 €
Objet	Mugs	4.17€	20,00%	5.00€
Objet	Parapluie constellation, Melquiades	15.00€	20,00%	18.00€
Objet	Nigth Sky Rond, La maison de l'Astronomie	12.50€	20,00%	15.00€
Objet	Petite navette spatiale, La maison de l'Astronomie	6.25€	20,00%	7.50€
DVD	DVD de présentation de l'OHP+ Film sur Aluminure Miroire T193 CNRS images	8.33€	20,00%	10.00€
Divers	Carte postale	0.42€	20,00%	0.50€
Divers	Photo format 18x24cm	0.63€	20,00%	0.75€
Divers	Casquette	4.17€	20,00%	5.00€
Divers	Tee Shirt Adulte	8.33€	20,00%	10.00€
Divers	Tee Shirt enfant	7.08€	20,00%	8.50€

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter de la publication de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/03/2021

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



DEC202328DR14

Décision relative au tarif des prestations de la plateforme CARACTERISATION de l'UPR 8011 intitulée Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué(e) régional(e) pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme CARACTERISATION de l'UPR 8011 intitulée Centre d'Elaboration de Matériaux et d'études Structurales (CEMES) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DFSIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{ER} janvier 2021.
Cette décision annule et remplace la DEC182593DR14 du 25 sept 2018

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 décembre 2020

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



Plateforme CARACTERISATION Vague1

SYNTHÈSE TARIFAIRE

Date d'effet: 01/01/2021

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES				TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES RÉALISÉES PAR LE DEMANDEUR
		Avec financement national public		Avec financement privé ou international		
		CNRS	Autres établissements	CNRS	Autres établissements	
Caractérisation PREPA MET	Echantillon	26,53	28,39	124,14	132,83	348,70
Caractérisation PREPA FIB	Séance	103,82	111,09	177,14	189,53	294,23
Caractérisation MEB Avancée	Séance	159,74	170,92	176,00	188,32	299,46
Caractérisation Microscopie Avancée	Séance	215,58	230,67	1 233,14	1 319,46	2 050,07
Caractérisation Microscopie Conventionnelle	Séance	81,04	86,71	208,78	223,39	384,77

Les montants sont exprimés en euros HT

DEC211089DR14

Décision relative au tarif des heures de vol effectué par l'unité du SAFIRE [UAR2859] intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des heures de vols du Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche intitulé (SAFIRE) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Vu l'accord des tutelles de SAFIRE CNRS, Météo-France et CNES donné en Comité Directeur Aéronef du 25 septembre 2020 pour la mise en œuvre de la tarification auditable,

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01^{er} mars 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Toulouse le 1^{er} mars 2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
le délégué régional

M. Christophe Giraud



DEC202273DR18

Décision relative au tarif des produits de la plateforme de Véhicules Intelligents l'unité UMR7253 intitulée HEUDIASYC

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Mr Antoine Petit aux fonctions de Président Directeur Général du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191679DAJ du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mr Christophe J.Muller, délégué régional pour la circonscription Hauts de France notamment en matière d'attribution de subvention ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de Véhicules Intelligents l'unité UMR7253 intitulée HEUDIASYC sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} décembre 2020.

Art. 3. :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le 11 décembre 2020.

P/ le Président et par délégation
Le délégué régional, Mr Christophe J.Muller



TARIFS PLATEFORME VEHICULES INTELLIGENTS

	simple visite garage	Zoé blanche sur Séville	Zoé grise sur Séville	Zoé blanche en extérieur	Zoé grise en extérieur	Fabrication de jeux de données	Dyna sur Séville	Dyna en extérieur	Carmen sur Séville	Carmen en extérieur	Piste Séville	Développement/intégration niveau ingénieur	Instrumentation véhicules	Formation à l'utilisation	simple visite banc	Instrumentation banc	ingénierie logicielle simulateur banc	Expérimentation / Démonstration sur banc
	VEH01	VEH02	VEH03	VEH04	VEH05	VEH06	VEH07	VEH08	VEH09	VEH10	VEH11	VEH12	VEH13	VEH14	VEH15	VEH16	VEH17	VEH18
Tarif interne, UTC, Robotex, LAFMIA	123,54 €	240,34 €	240,34 €	175,78 €	175,78 €	62,19 €	1 472,78 €	1 408,23 €	173,36 €	108,80 €	65,39 €	62,19 €	119,98 €	123,54 €	696,27 €	696,27 €	596,40 €	696,27 €
Tarif académique français	129,71 €	252,35 €	252,35 €	184,57 €	184,57 €	65,30 €	1 546,42 €	1 478,64 €	182,03 €	114,24 €	68,66 €	65,30 €	125,98 €	129,71 €	731,08 €	731,08 €	626,22 €	731,08 €
Tarif académique étranger	135,89 €	264,37 €	264,37 €	193,36 €	193,36 €	68,41 €	1 620,06 €	1 549,05 €	190,69 €	119,68 €	71,93 €	68,41 €	131,98 €	135,89 €	765,89 €	765,89 €	656,04 €	765,89 €
Tarif industriel	160,60 €	312,44 €	312,44 €	228,52 €	228,52 €	80,84 €	1 914,62 €	1 830,69 €	225,36 €	141,44 €	85,01 €	80,84 €	155,98 €	160,60 €	905,15 €	905,15 €	775,32 €	905,15 €

DEC202275DR18

Décision relative au tarif des produits de la plateforme de Réalité Virtuelle l'unité UMR7253 intitulée HEUDIASYC

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Mr Antoine Petit aux fonctions de Président Directeur Général du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191679DAJ du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mr Christophe J.Muller, délégué régional pour la circonscription Hauts de France notamment en matière d'attribution de subvention ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de Réalité Virtuelle l'unité UMR7253 intitulée HEUDIASYC sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} décembre 2020.

Art. 3. :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le 11 décembre 2020.

P/ le Président et par délégation
Le délégué régional, Mr Christophe J.Muller



TARIFS PLATEFORME REALITE VIRTUELLE

	Simple visite	Démo Cave	Ingénierie RV	Formation Cave	Expérimentations Cave	Expérimentations Casques Vive
	RV01	RV02	RV03	RV04	RV05	RV06
Tarif interne, UTC, Robotex, LAFMIA	153,08 €	331,79 €	126,31 €	331,79 €	331,79 €	93,83 €
Tarif académique français	160,73 €	348,38 €	132,63 €	348,38 €	348,38 €	98,52 €
Tarif académique étranger	168,38 €	364,97 €	138,94 €	364,97 €	364,97 €	103,21 €
Tarif industriel	199,00 €	431,33 €	164,21 €	431,33 €	431,33 €	121,98 €

DEC202276DR18

Décision relative au tarif des produits de la plateforme de Mini Drones l'unité UMR7253 intitulée HEUDIASYC**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Mr Antoine Petit aux fonctions de Président Directeur Général du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191679DAJ du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mr Christophe J.Muller, délégué régional pour la circonscription Hauts de France notamment en matière d'attribution de subvention ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de Mini Drones l'unité UMR7253 intitulée HEUDIASYC sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} décembre 2020.

Art. 3. :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le 11 décembre 2020.

P/ le Président et par délégation
Le délégué régional, Mr Christophe J.Muller



TARIFS PLATEFORME Mini DRONES

	Simple visite	Démo volière intérieure	Démo hors labo	Démo volière extérieure	Ingénierie développement / intégration	Formation plateforme	Expérimentations volière intérieure sans ingénieur	Expérimentations volière extérieure sans ingénieur	Expérimentations volière intérieure avec ingénieur	Expérimentations volière extérieure avec ingénieur
	DRO01	DRO02	DRO03	DRO04	DRO05	DRO06	DRO07	DRO08	DRO09	DRO10
Tarif interne, UTC, Robotex, LAFMIA	352,71 €	393,32 €	456,09 €	160,39 €	74,57 €	367,58 €	293,01 €	60,08 €	393,32 €	160,39 €
Tarif académique français	370,35 €	412,99 €	478,89 €	168,41 €	78,30 €	385,96 €	307,66 €	63,08 €	412,99 €	168,41 €
Tarif académique étranger	387,98 €	432,66 €	501,69 €	176,43 €	82,03 €	404,34 €	322,31 €	66,08 €	432,66 €	176,43 €
Tarif industriel	458,52 €	511,32 €	592,91 €	208,51 €	96,95 €	477,86 €	380,91 €	78,10 €	511,32 €	208,51 €

DEC210815DRH

Décision portant sur la nomination de Jérôme VITRE à la CAP du corps des ingénieurs de recherche

Le Président-directeur général du CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique - Antoine PETIT,

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur VITRE Jérôme, délégué régional, est nommé membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de la recherche à compter du 1^{er} avril 2021, en remplacement de Madame LEFORT-DAVID Clarisse.

Article 2

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 mars 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC210999DRH

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n° 2, compétente à l'égard des chargés de recherche

Vu le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu la décision du 6 décembre 2018 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

CAP n°2 – Chargés et chargées de recherche

Titulaire :

Mme Nicole EL MASSIOUI CRHC Représentante SNCS-FSU

Est remplacée par

M. Michel PETITJEAN CRHC Représentant SNCS-FSU

Fait à Paris, le 2 mars 2021

Le directeur des ressources humaines,
Hugues de LA GIRAUDIERE



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC210853DRH

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2020

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue de leur promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
ACKERER	Philippe	10
ALAMI	Mouad	4
ALLONGUE	Philippe	4
AUBERT	Corinne	2
BAIETTO	Marie-Christine	7
BALLY-CUIF	Laure	5
BAPTISTE	Philippe	16
BELLIER	Irène	2
BENOIST	Yves	4
BLASE	Xavier	11
BOER	Michel	20
BOUDJEMA	Fawzi	11
BOUDON	Véronique	2
BOURGON	Jérôme	7

CNRS

Direction des ressources humaines/SDPC

3, rue Michel-Ange

75794 PARIS Cedex 16

T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr



Nom	Prénom	DR
BOURRA	Dominique	5
BOUSQUET-MELOU	Mireille	15
BUDZINSKI	Hélène	15
BUSTARRET	Etienne	11
CABOCHE	Jocelyne	2
CATTAN	Nadine	5
CHAPPELLAZ	Jérôme	11
CHAUVEL	Catherine	1
CHAVE	Jérôme	14
CHNEIWEISS	Hervé	2
CHRISTOPHE	Anne	2
COURET	Alain	14
DARRIGOL	Olivier	1
DIMARCQ	Noël	20
DUGOURD	Philippe	7
EALET	Anne	7
FALGUERES	Christophe	2
FIQUET	Guillaume	2
FOUGERE	Denis	1
GARDENT	Claire	6
GELI	Vincent	12
GIROUX	Emmanuel	2
GOLDSTEIN	Catherine	2
GRIL	Joseph	7
GUILLOT	Stéphane	11
HARTMANN	Laurence	16
HAUSER	Danièle	4
HILD	François	4
HOUDUSSE JUILLE	Anne	2
JAKAB TOTH	Eva	8
KOENIG	Michel	4
LATOUR	Sylvain	1
LEMAIRE	Patrick	13
LETOURNEUR	Didier	1
LOBINSKI	Ryszard	15
LOUARN	Philippe	14
LUTZ	Jean-François	10
MAUREL	Christophe	13
MORAND	Serge	13
NICULESCU	Silviu-Iulian	4
NOBLE	Florence	1
PALLIN	Dominique	7

Nom	Prénom	DR
PIERRE	Philippe	12
POTEMSKI	Marek	11
PRONZATO	Luc	20
PUMIR	Alain	7
ROBERT DE MASSY	Bernard	13
ROCHE	Sébastien	11
SAGNES	Isabelle	4
SENTIS	Marc	12
SERIN	Laurent	4
SERRE	Christian	2
SLAOUI	Abdelilah	10
VERNIER	Philippe	4
VEYNANTE	Denis	4
VIANA	Bruno	2
ZIEGLER	Johannes	12

Article 2 :

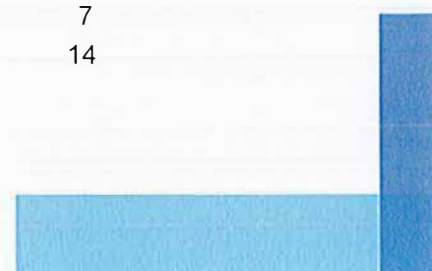
La décision de promotion mentionne la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle des agents promus :

- La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à : 24,4% pour les femmes et 75,6% pour les hommes ;
- La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à : 29,6% pour les femmes et 70,4% pour les hommes.

Article 3

Sont retenus en vue de leur promotion au deuxième échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
BASSLER	Ursula	16
BIANE	Philippe	1
BLANC-BENON	Philippe	7
BLANCHOIN	Laurent	11
BLANK	Bertram	15
BRUNE	Michel	2
CHERFILS	Jacqueline	4
CLAYER	Nathalie	2
COMON	Pierre	11
CONTARDO	Didier	7
DEGOND	Pierre	14



Nom	Prénom	DR
DEHAENE	Ghislaine	1
DERENNE	Sylvie	2
DOLBEAULT	Jean	2
FAINI	Giancarlo	4
FEHRENTZ	Jean-Alain	13
FRAIGNIAUD	Pierre	1
FRENOT	Yves	17
GAUDE	Thierry	7
GEORGES	Patrick	4
GIARD	Martin	14
GUE	Anne-Marie	14
HINDERER	Jacques	10
HOCHBERG	Michaël	13
JOUBERT	Olivier	11
LE GALES	Patrick	1
LEGRAS	Bernard	4
LEQUEUX	François	2
LEWITOWICZ	Marek	19
LEZINE	Anne-Marie	2
MAGNAUDET	Jacques	14
MAIGNAN	Antoine	19
MAILLET	Jean-Michel	7
MICHEL	Cécile	5
MISBAH	Chaouqi	11
MORTIER	Michel	2
MOSSERI	Rémy	2
PAKENDORF	Brigitte	7
POILBLANC	Didier	14
ROUSSET	Sylvie	16
SCHWARTZ	Jean-Luc	11
SEEZ WINGERTER	Isabelle	12
TALLON	Jean-Marc	2
VAN ZANTEN	Agnès	1
VERRIER	Bernard	7

Article 4 :

La décision de promotion mentionne la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle des agents promus :

- La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à : 26,7% pour les femmes et 73,3% pour les hommes ;
- La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à : 26,7% pour les femmes et 73,3% pour les hommes.

Article 5 :

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2020 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC210851DRH

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2020

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de directeur de recherche de première classe, les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
AGHAJARI	Nushin	7
AIDER	Jean-Luc	2
ALESCIO-LAUTIER	Béatrice	12
ALTABEF	Muriel	16
AMRI	Ez Zoubir	20
ANDREOLA	Marie-Aline	15
ANXOLABEHHERE MALLART	Elodie	1
APPERT	Cécile	4
ARDHUIN	Fabrice	17
ARNAUD	Fabien	11
ARTIGUES	Christian	14
AUDOLY	Basile	4
AUMEERUDDY-THOMAS	Yildiz	13
AVELINE	Natasha	5

Nom	Prénom	DR
BACIOU-PARTISETI	Laura	4
BACRY	Emmanuel	2
BADDOUR-HADJEAN	Rita	1
BANERES	Jean-Louis	13
BARDIN	Allison	2
BEN HAMED	Suliann	7
BENDER	Michael	7
BENSAFI	Moustafa	7
BERAT	Corinne	11
BERGER	Jean-François	7
BERNARD	Jean-Philippe	14
BERTHELOT	Katell	12
BESSIS	Alain	2
BESSON	Arnaud	14
BEYSSAC	Olivier	2
BIBES	Manuel	4
BLANCHARD	Nicolas	10
BLONDEL	Christophe	4
BOIVIN	Michel	2
BOUCHER	Florent	17
BOURDON	Anne	4
BOURET	Sébastien	18
BOURQUIN	Sylvie	17
BRASSELET	Etienne	15
BRAUD	Véronique	20
BRENNER	Catherine	1
BRESSANELLI	Stéphane	4
BRIDAL	Sharon	2
BROUTIN-L'HERMITE	Isabelle	1
BUNTINX	Guy	18
BURLE	Boris	12
CAMPAGNE	Jean-Eric	4
CASTIN	Yvan	2
CHALLET	Etienne	10
CHAMBEYRON	Séverine	13
CHARMOUSIS	Christos	4
CHAUMEIX	Nabiha	8
CHEMLA	Emmanuel	2
CHERIOUX	Frédéric	6

Nom	Prénom	DR
COLLET	Manuel	7
COLLIOT	Olivier	2
COLONOMOS	Ariel	1
COMPARAT	Daniel	4
CONDAMINES	Anne	14
CONRUYT-MOTTE	Frédérique	11
CORDAUX	Richard	8
CORDIER	Yvon	20
CORMIER	Laurent	2
CORPETTI	Thomas	17
COURBOULEX	Françoise	20
CROGUENNEC	Laurence	15
CROS	Brigitte	4
CROUSSE	Benoit	4
DANG	Thi Xuan Thao	11
DAVY-RIGAUX	Cécile	2
DEBART	Françoise	13
DEFOSSEZ	Pierre-Antoine	1
DEGIOVANNI	Pascal	7
DEPLANO	Valérie	12
DEPREZ	Eric	4
DESCOTES-GENON	Sébastien	4
DOLLET	Alain	13
DUMONS	Bruno	7
DUMOUCHEL	Christophe	19
DUPUIS	Nicolas	2
DUSART	Isabelle	2
DUTOIT	Thierry	12
DUVEL	Jean-Philippe	4
ESCARTIN	Javier	2
ESCRIOU	Virginie	1
ESCRIVA-GARCIA	Hector	13
ESPELI	Olivier	2
FALCIATORE	Angela	2
FARGUES	Laurent	2
FAURE	Jérôme	4
FERRAND	Nathalie	2
FERRARI	Pier Francesco	7
FERREIRA ABDALLA	Michel	2
FLEURBAEY	Marc	2

Nom	Prénom	DR
FLEURET	Frédéric	4
FORT	Sébastien	11
FOUET	Agnès	1
FOURNEE	Vincent	6
FRUGIER	Florian	4
GAIDDON	Christian	10
GANGLER	Emmanuel	7
GARCZAREK	Laurence	17
GAYRARD	Véronique	12
GEIGL	Eva-Maria	1
GELLY	Bernard	16
GHIA	Piera Luisa	4
GHIGLIONE	Jean-François	13
GIRARD	Antoine	4
GOMMERY	Dominique	2
GRANDE	Daniel	1
GRAVIER-PELLETIER	Christine	1
GREVY	Stéphane	15
GUARI	Yannick	13
GUERINEAU	Nathalie	13
GUERON	Sophie	4
GUILLO	Dominique	2
HANSEL	David	1
HASSELBACH	Klaus	11
HAVET	Frédéric	20
HE	Haitao	12
HERVE-FOURNEREAU	Nathalie	17
HUBAUT	Fabrice	12
HUNEMAN	Philippe	5
IBATA	Rodrigo	10
IMPEROR	Marianne	4
IVANTCHIK	Askold	15
JUGIE	Laurence	16
KABASHIN	Andrei	12
KAHN	Didier	2
KANOUI	Frédéric	1
KATO	Tsuyoshi	14
KATZ	Brian Fredrick	2
KEKICHEFF	Patrick	10
KERLAN	Anne	2

Nom	Prénom	DR
KHALIFE	Jamal	18
KIERNAN	Rosemary	13
KOBER	Frank	12
LACROIX	Pascal	14
LANCRET	Nathalie	1
LANDRIEU	Isabelle	18
LAZARIC CHALIFOUR	Nathalie	20
LE BOUAR	Yann	4
LEBOUC	Afef	11
LEGLISE	Isabelle	1
LEMERCIER	Claire	1
LEROUX	Jérôme	15
LESAGE	Pascale	1
LEVEQUE	Philippe	8
LEVRATTO	Nadine	5
LEWIN	Mathieu	2
LI	Mei	10
LLOPIS	Olivier	14
LOISEAU	Thierry	18
LOTTON	Pierrick	17
LUDWIG	Wolfgang	7
MACHEFERT	Frédéric	4
MAKSIMOVIC	Milan	5
MANGELINCK	Dominique	12
MARECAL	Virginie	14
MARTICORENA	Béatrice	1
MARTINEZ	Maria Del Carmen	17
MARVAUD-LAINE	Valérie	2
MASBERNAT	Olivier	14
MCCOY	Karen	13
MEDEBIELLE	Maurice	7
MELIK-PARSADANIANTZ	Stéphane	2
MENUT	Laurent	4
MEZGER	Valérie	1
MINGOTAUD	Christophe	14
MONJARET	Anne	2
MONNIAUX	David	11
MONTAVON	Gilles	17
MOUNAIX	Patrick	15
MOUTON	Michel	16

Nom	Prénom	DR
MYLLYKALLIO	Hannu	4
NACHER	Pierre	2
NAHMIAS	Claire	1
NAZABAL	Virginie	17
NEGRIER	Emmanuel	13
NEINER	Coralie	5
NIZIOL	Wieslawa	2
ORLANDO	Ludovic	14
PAQUETTE	Jean-Louis	7
PERROY	Julie	13
PFEFFER	Sébastien	10
PIATTI	Simonetta	13
PICHON	Christophe	2
PITUELLO-BERNIERE	Fabienne	14
PLASTINO	Julie	2
POIREL	Dominique	5
POKROVSKI	Gleb	14
POKROVSKI	Oleg	14
PRALONG	Valérie	19
PRESSNITZER	Daniel	2
PRUD'HOMME	Benjamin	12
PRUGNOLLE	Franck	13
QUENOL	Hervé	17
QUINT	Nicolas	1
QUINT	Jean-François	15
RAGOT	Xavier	1
REICHE	Ina	2
REINEIX	Alain	8
RENNEVILLE	Marc	2
RISSO	Frédéric	14
RITZ	Jean-François	13
RIVELINE	Daniel	10
RONCE	Ophélie	13
ROOS	Lydia	2
ROSENTAL	Claude	16
ROSSET	Sophie	4
SALLES	Jean-Michel	13
SALMAIN	Michèle	2
SANTELLI	Emmanuelle	7

Nom	Prénom	DR
SAPARBAEV	Murat	1
SCHMITT	Emmanuelle	4
SENS	Pierre	2
SIMOENS	Serge	7
SIMONET	Virginie	11
SIRE	Clément	14
SONKE	Jeroen	14
SOSSON	Marc	20
STOECKLIN	Thierry	15
SZRIFTGISER	Pascal	18
TENAILLON	Maud	4
TESTELIN	Christophe	2
THERIAS	Sandrine	7
THOMINE	Sébastien	4
TOUZET GRANSART	Hélène	18
TROMPETTE	Pascale	11
TRUAN	Gilles	14
URBASZEK	Bernhard	14
VACAVANT	Laurent	12
VANDEMBROUCQ	Damien	2
VASSETZKY	Yegor	1
VERDERI	Marc	4
VERNOUX	Philippe	7
VERT	Grégory	14
VILLECHAISE	Patrick	8
WELBROECK	Claire	2
WANG	Wei-Min	5
WATEAU	Fabienne	5
YVERT	Gaël	7
ZUGARO	Michaël	2

Article 2 :

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2020 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 3 :

La décision de promotion mentionne la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle des agents promus :

- La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à 29,9% pour les femmes et 70,1% pour les hommes ;
- La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à : 36,4% pour les femmes et 63,6% pour les hommes.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**DEC210850DRH****Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2020**

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de chargé de recherche hors classe, les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
ACERBI	Fabio	2
ALEXANDRE	Daniel	13
AMIELH	Muriel	12
ARMAND	Pascale	13
ARNOUITS	Stéphane	12
ARRIO SAINTAVIT	Marie-Anne	2
AUZAT	Isabelle	4
BACON	Anne-Marie	1
BALLEREAU-VALIGNON	Stéphanie	14
BARLOY	Laurent	10
BARON-FORSTER	Anne	20
BARRET	Brice	14
BASSANI	Franck	11
BASTIDE	Stéphane	1

CNRS

Direction des ressources humaines/SDPC

3, rue Michel-Ange

75794 PARIS Cedex 16

T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr

Nom	Prénom	DR
BELLON	Marc	2
BENCHEIKH	Kamel	4
BENOIST	Anne	7
BENOIT	Mathieu	14
BERETTA	Francesco	7
BERRARD	Sylvie	1
BIONDI	Yuri	2
BIOU	Valérie	2
BIRLAN	Mirel	5
BIRON	David	7
BLATRIX	Rumsais	13
BLONDEL	Marion	5
BOILLET	Elise	8
BOIS	Laurence	7
BOMPARD	Coralie	18
BONVOISIN	Jacques	14
BOUCHET	Gilles	12
BOUDRY	Vincent	4
BOUGAREL	Xavier	2
BOURDINEAUD-BORDERE	Sylvie	15
BOURILLOT	Pierre-Yves	7
BOURON	Alexandre	11
BRAUN	Laurence	11
BRUN	Nathalie	4
BUREAU	Marie-Christine	5
BUSSON	Bertrand	4
CAMMAS MARION	Sandrine	17
CAROZZA	Laurent	14
CARRADA	Marzia	14
CAYOL	Valérie	7
CERISARA	Christophe	6
CHAPUIS	Olivier	4
CHERKASHIN	Nikolay	14
CHIRKOVA	Ekaterina	1
CHOUVY	Pierre-Arnaud	5
CHUVATIN	Alexander	4
CLEMENT	Julien	19
CONTICELLO	Carmelo Giuseppe	1
COPLEY	Bridget	5
CORDIER	Daniel	6

Nom	Prénom	DR
CORE-POLO	Nathalie	12
COUSSAN	Stéphane	12
CRASTES DE PAULET	Michel	11
DAGHER	Marie-Claire	11
DAL ZILIO	Silvano	14
DALLE	Christophe	18
DANION	Frédéric	8
D'ASTUTO	Matteo	11
DAVRANCHE	Karen	12
DE FRUTOS SAN GREGORIO	Marta	4
DE VAULCHIER DU DESCHAUX	Louis-Anne	2
DELAUNAY	Nathalie	2
DELIRE	Christine	14
DELPEUCH	Thierry	11
DEPARIS	Christiane	20
DEVAUX	Xavier	6
DIDIER	Gilles	13
DISDIER	Edith	20
DOAN BASSIE	Bich-Thuy	2
D'ORTONA	Umberto	12
DOUSSAU	Frédéric	10
DREZET	Aurélien	11
DUBAND GOULET	Isabelle	1
DUCROQUET	Frédérique	11
DUMONT	Thierry	11
DUPRE	Patrick	6
DURAND	Béatrice	2
DUTREMEZ	Sylvain	13
ELSEN	Sylvie	11
ERARD-GARCIA	Madeleine	8
ESCAFFIT	Fabrice	14
FABBRIZIO	Eric	13
FAVRETTO-CRISTINI	Nathalie	12
FERRON	Bruno	17
FOULON	Nathalie	2
FRANCESCONI	Stefania	5
FRIT	Philippe	14
FROMIN	Nathalie	13
GADILLE	Martine	12
GADRAT-OUERFELLI	Christine	12

Nom	Prénom	DR
GAILLARD	Clotilde	7
GAUCHER	Philippe	1
GAUNET	Florence	12
GEANDIER	Guillaume	6
GERMAIN	Marie	17
GERVAIS	Virginie	4
GHIENNE	Jean-François	10
GIBERNAU	Marc	12
GIMOND	Clotilde	20
GIORGETTI	Christine	4
GIRAUDO	Hélène	14
GIRBAL	Laurence	14
GLUTSYUK	Alexey	7
GOBRON	Thierry	18
GOFFART	Laurent	12
GRANDIN	Nathalie	7
GRIMA	Brigitte	4
GROSS	Antoine	13
GUY	Franck	8
HAANAPPEL	Everhard	14
HANOUNE	Jean-Benjamin	18
HAOUAS	Mohamed	4
HENNION	Françoise	17
HEUZE	Karine	15
HIRSINGER	Laurent	6
HOYOS	Mauricio	2
HUMBERT	Odile	14
ILLE	Pierre	12
ITO	Takayuki	11
JACQUEMOT	Charlotte	1
JAMGOTCHIAN	Haik	12
JELTSCH-DAVID	Hélène	10
JENSEN	Silke	7
JEUNET	Jully	2
JOLLES	Béatrice	2
JONIN	Christian	7
JURIC	Damir	4
KELLENBERGER	Christine	12
KEMMOCHI	Yukiko	1
KERFELEC	Brigitte	12



Nom	Prénom	DR
KOUKOU I	Alexandre	8
LAFFON	Carine	12
LATERVEER	Robert	10
LAZARIS	Stavros	2
LE DRAOULEC	Anne	14
LE GROGNEC	Erwan	17
LE RIBAUT	Catherine	7
LECOMTE	Sylvie	1
LEMARCHAND	Eric	1
LEMARCHANDEL	Valérie	16
LEON	Jean-François	14
LIEVENS	Jean-Charles	13
LONGIN	Dominique	14
LUCHNIKOV	Valeriy	10
MAILLOT	Vincent	2
MANERO	Edgardo Alberto	2
MARCHAL	Roland	1
MARCHAND	Dominique	4
MARIN	Rafael	18
MARINO	Brigitte	12
MARNIEROS	Stefanos	4
MARTIAL	Sonia	20
MARTIN	Annie	10
MATTEI	Pierre-Olivier	12
MAYAFFRE	Damon	20
MEILLE	Valérie	7
MEUNIER	Bernard	7
MILCENT	Carine	2
MISKIEWICZ	Wioletta	6
MOISSEEFF	Isabelle Marika	2
MOLVINGER-VERGER	Karine	13
MONIN	André	14
MONNEREAU	Marc	14
MONTUILLIOUT	Valérie	8
MOULIN	Annie	7
NAMOUNI	Fathi	20
NASERASR	Reza	1
NGUYEN-BA-CHARVET	Kim Tuyen	2
NICOLLE	Christophe	2
NOOT HUYGHE	Christine	10

Nom	Prénom	DR
ORAIN	Olivier	5
PATRONE	Lionel	12
PEARLSTEIN	Edouard	12
POMPEO	Frédérique	12
POTOT	Swanie	20
PRUNET	Simon	20
PUJO PAY	Mireille	13
PUJOL	Nathalie	12
PUNCH	Michael	1
QUEMENER	Gilles	19
QUILES	Fabienne	6
RACCAH	Pierre-Yves	8
RAMIREZ	Philippe	1
REY	Arnaud	12
RHINN	Muriel	10
RIGOLET	Muriel	2
RIOND	Joëlle	14
ROCCA	Anna	1
ROMMEVAUX	Céline	12
ROUAULT	Jean-Pierre	7
ROUESSAC	Vincent	13
ROUSSET	Marie-Odile	7
SAINT	Nathalie	13
SALAMITOU	Sylvie	4
SALINAS	Miguel	20
SALVI	Stefano	14
SANDOZ	Patrick	6
SARRETTE	Jean-Philippe	14
SCAILLET	Stéphane	8
SCHMIDT PASERO	Susanne	13
SCIAMARELLA	Denisse	16
SEGUY	Isabelle	14
SENGER	Bruno	10
SERRE	Laurence	11
SHINOHARA	Shigeko	1
SIBILLE	Jean	14
SITJA	Georges	12
SIX	Yvan	4
SOBANSKA	Sophie	15



Nom	Prénom	DR
SOLEILHAVOUP	Michèle	16
SOUAM	Rabah	2
STAHL	Guillaume	14
TABANI	Marc	12
TABET	Emmanuelle	2
TASSELLI	Josiane	14
THIEBAUX	Christophe	4
THIEBLEMONT	Nathalie	1
THOMAS	Cyril	2
THULEAU	Patrice	14
TUALLE	Jean-Michel	1
UCTUM	Remzi	5
VACHON	Gilles	11
VADON-LE GOFF	Sandrine	7
VALENTIN-MIQUEL	Hélène	7
VAN DOOREN	Tom	2
VAN HOVE	Pierre	10
VARNIERE	Peggy	1
VERGNE	Isabelle	14
VILTARD	Nicolas	4
VIVET BOUDOU	Valérie	10
WARSCHAWSKI	Dror	2
WEISS	Jennifer	10
WILLAIME	Hervé	2
WOLOSZYN	Philippe	15
XUE	Zhigang	2
ZHENG	Wanquan	4

Article 2 : Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2020 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 3 :

La décision de promotion mentionne la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle des agents promus :


- La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à : 36,7% pour les femmes et 63,3% pour les hommes ;
- La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à : 46,3% pour les femmes et 53,7% pour les hommes.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Le Président-Directeur général



Antoine PETIT



DEC202237INSU

Décision portant rattachement secondaire à la section 30 de l'unité mixte de recherche n°8538 intitulée « Laboratoire de Géologie de l'Ecole Normale Supérieure » (LG-ENS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8538 intitulée « Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure » (LG-ENS) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'unité susvisée est rattachée à la section 30 en tant que section secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/01/2021


Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC210948DR02

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP ;

Vu la décision DEC201905INSU du 24 novembre 2020 portant nomination de M. François BOUCHET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7095 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC210779INSU du 23 février 2021 portant nomination de MM. Damien LEBORGNE et Patrick PETER et de Mme Marta VOLONTERI aux fonctions de directeurs adjoints et directrice adjointe par intérim de l'UMR7095 à compter du 1^{er} janvier 2021

Vu la décision DEC190619DR02 du 20 février 2019 portant création du conseil de laboratoire de l'unité UMR7095 ;

DECIDE :

Article 1er :

L'article 2 de la décision DEC190619DR02 sus-visée est modifié comme suit :

Article 2 : Composition

A compter du 1^{er} janvier 2021, consécutivement à l'évolution de l'équipe de direction (membres de droit), le conseil de laboratoire passe de 19 à 20 membres. Il comprend :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints et la directrice adjointe ;
- 12. membres élu.e.s :
 - 5 checheur.e.s et enseignant-chercheur.e.s ;
 - 5 ITA/ITRF
 - 2 non-permanent.e.s
- 4 membres nommé.e.s.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC210923DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9191 intitulée **Évolution, génomes, comportement et écologie**

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR9191 à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9191.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 5 membres élus. ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 février 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC210968DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8113 à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8113.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC210921DR04

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8531 intitulée
Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires**

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8531 à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8531.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus.
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC211430DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8539 à compter du 01/01/2019 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8539.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 3 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC211146DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9022 Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon.

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR9022,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- la directrice de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 8 membres élus ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 mars 2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC210041DR07

Décision portant modification de la décision n°DEC200562DR07 du 17/02/2020 instituant une régie d'avance auprès de l'UMR 5824 GATE Groupe d'analyse et de Théorie économique Lyon St Etienne

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC123054DAJ du 21/12/2012 portant nomination de M. Frédéric FAURE aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Rhône-Auvergne,

VU la décision n°DEC200562DR07 du 17/02/2020 portant institution d'une régie d'avance auprès de IUMR 5824 GATE Groupe d'analyse et de Théorie économique Lyon St Etienne

DECIDE :

Article 1 –La décision n°DEC200562DR07 du 17/02/2020 est modifiée comme suit :

Article 3 – Modes de paiement

- I. Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor.
- II. Le régisseur effectue le paiement des dépenses en numéraire, par carte bancaire, ou par virement bancaire.

Article 2 - Les autres dispositions restent inchangées

Article 3 – Dispositions finales

- I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Rhône-Auvergne sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le

Le Délégué Régional

Avis conforme de l'Agent Comptable Secondaire

Vu l'Agent Comptable Principal

DEC211335DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR7063, intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg, dont le directeur est M. Renaud TOUSSAINT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité **Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES)**

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres (sans les 3 invités permanents qui ne participeront pas aux votes : un des trois Agents de Prévention (AP), le Directeur Adjoint (DUA) et la Responsable Administrative (RA)) :

Membres de droit

Renaud TOUSSAINT	Directeur
Anne-Désirée SCHMITT	Directrice adjointe
Séverine ROSAT	Directrice adjointe

Membres élus

Collège A/B (4 sièges) chercheurs et enseignants-chercheurs

GIRARD Jean-François (suppl. ZIGONE Dimitri)
LESPARRE Nolwenn (suppl. BEAULIEU Emilie)
PAYRAUDEAU Sylvain (suppl. RIHS Sophie)
VAN DER WOERD Jérôme (suppl. SCHÄFER Gerhard)

Collège D (2 sièges) des doctorants, post-doctorants et chercheurs en CDD



LATALLERIE Franck (suppl. HOCHSCHEID Flora)
 MORENO MARTIN Daniel Steven (suppl. PRIETO ESPINOZA Maria)

Collège C (4 sièges) des ingénieurs, techniciens et agents administratifs

COTEL Solenn (suppl. DI CHIARA Raphaël)
 GANGLOFF Sophie (suppl. AUBERT Amélie)
 GAVAZZI Bruno (suppl. TAUNOMAL Rosite)
 STEYER Alain (suppl. FRIEDMANN Pascal)

Membres nommés

Gwenaël IMFELD (suppl. Damien LEMARCHAND)	Resp. équipe Biogéochimie isotopique et Expérimentale BIsE
Cécile DOUBRE	Resp. équipe Déformation Active - DA
Jean-Paul BOY	Resp. équipe Dynamique Globale- DG
Gianreto MANATSCHAL	Resp. équipe Géologie Océan Lithosphère Sédiments GÉOLS
Guy MARQUIS	Resp. équipe Géophysique Expérimentale - GE
Luis RIVERA	Resp. équipe Sismologie - SISMO
Benjamin BELFORT (suppl. Marwan FAHS)	Resp. équipe Transfert dans les Hydrosystèmes Continentaux : Identification et Modélisation TrHyCo

Invités permanents

Thierry REUSCHLE, Agent de prévention (suppl. Thierry PERRONE, Yves ARMANDO, René BOUTIN)
 Sylvain WEILL, Directeur adjoint
 Binta MESMACQUE, Responsable Administrative

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le **17 MARS 2021**

Pour le Président - directeur général et par délégation,
 Le délégué régional
 Patrice SOULLIE



DEC210782INP

Décision portant ajout de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte de recherche UMR8191 intitulée Spintronique et Technologie des Composants (SPINTEC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

Vu l'avis de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 2 de la décision DEC201509DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche UMR8191 sont modifiées comme suit :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Alpes

UMR n° 8191

Intitulé : Spintronique et technologie des composants (SPINTEC)

Directeur : M. Ioan-Lucian PREJBEANU, Personnel chercheur des EPIC

Directeur adjoint : M. Olivier FRUCHART, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, CEA, UNIV GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 3, 8


Durée : 5 ans

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 mars 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC211005DR12

Décision portant suppression de la régie d'avance auprès de l'UMS 3470 Pythéas - Département Observatoire de Haute Provence- désigné « OHP »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu la décision du 23 janvier 1976, instituant auprès de *l'UMS 3470 Pythéas -Département Observatoire de Haute Provence- désigné « OHP »* une régie d'avance et de recettes .

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Provence et Corse,

Vu, la décision n° DEC200598DAJ portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'UMS 3470 Pythéas – Département Observatoire de Haute Provence – Désigné « OHP ».

DECIDE :

Article 1 : Dépenses réglées par l'intermédiaire de la régie

Il est décidé la suppression de la régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes :

- 60612: Essence
- 60630 : Fournitures d'entretien et informatique
- 60640 : Fournitures de bureau
- 60650 : Vêtements de travail, linge...
- 60670 : Eau déminéralisée
- 61550 : Petites fournitures d'entretien et réparation véhicules
- 6261 : Frais postaux : timbres, affranchissement colis, carte téléphone....
- 6272 : Frais bancaire terminal cartes

Article 2 : Montant de l'avance

L'avance prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est de 600 € est supprimée.
Le régisseur versera au comptable le reliquat d'avance non employé ainsi que les pièces justificatives de dépenses.

Article 3 : Date d'effet

La suppression de cette régie prendra effet dès la signature de cette décision.

Article 4 : Dispositions finales

- I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Provence et Corse sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/03/2021

La Déléguée régionale,



Avis conforme de l'Agent comptable secondaire¹⁹

Vu, l'Agent comptable principal¹⁹



DEC211007DR12

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès de l'UMS 3470 Pythéas - Département Observatoire de Haute Provence- désigné « OHP »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Provence et Corse,

DECIDE :

Article 1^{er} – Institution de la régie

- I. Cette régie est installée à l'Observatoire de Haute Provence, 04870 Saint Michel de l'Observatoire.
- II. Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment de la situation de ses disponibilités et la ventilation des recettes encaissées¹.

Article 2 – Compte de dépôt de fonds

Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor² auprès de la DRFIP PACA et des Bouches du Rhône.

Article 3 – Recettes encaissées

Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes³

- Ventes de cartes postales, de cartes célestes (mini ciels), de tee-shirts, de casquettes, de posters plastifiées, de livres, de jeux, de cartes de jeux, de DVD et divers produits pour satisfaire à la demande du public venant visiter l'Observatoire.
- Factures de transports des visiteurs venant à l'Observatoire, sur la base de la tarification en vigueur,
- A titre exceptionnel, (en espèces ou carte bancaire), les droits d'inscription de participants aux colloques qui auront lieu à l'Observatoire,
- Recettes des locations de salles de réunions,
- Recettes des chambres d'hôtes situées sur le site,
- Recettes des « pauses café »,
- Vente de badges pour contrôler l'accès à l'Observatoire.

selon les modes de règlements suivants⁴ : Numéraire , Chèques bancaires ,Virements , Carte bancaire.

Article 4 – Montant de l'encaisse

Le montant maximum de l'encaisse s'élève à 3000 €.

L'encaisse est constituée de l'ensemble des recettes encaissées par le régisseur, tous moyens de paiement confondus.

Article 5 – Montant du fonds de caisse

Un fonds de caisse de 100 € est prévu.

Article 6 – Encaissements en numéraire

¹ Cf. article 15 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

² Obligatoire en application de l'article 14 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019

³ Cf. article 7 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019 : « Sauf dérogation accordée par le ministre chargé du budget, les impôts, taxes et redevances prévus au code général des impôts, au code des douanes et au code général de la propriété des personnes publiques ne peuvent être encaissés par l'intermédiaire d'une régie. »

⁴ Dans la limite de 300 € pour les recettes perçues en espèces (Art.8 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019).

Lorsque les recettes sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie à l'usager un ticket, ou à défaut, une quittance.

Article 7 - Chèques

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur⁵.

Article 8 – Versement des recettes en numéraire

Les recettes encaissées en numéraire sont versées à l'agent comptable dès que le montant perçu atteint le montant de l'encaisse maximum fixé à l'article 4, hors montant du fonds de caisse permanent OU selon la périodicité suivante : tous les mois et au minimum une fois par mois.

Article 9 – Versement des recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds

Les recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor sont versées à l'agent comptable dès que le montant des encaissements dépasse 3000 € et au minimum une fois par mois.

Article 10 – Pièces justificatives

Les pièces justificatives des recettes sont remises à l'agent comptable secondaire du CNRS tous les mois et au maximum dans un délai d'un mois à compter de la date de paiement ou d'encaissement⁶.

Article 11 – Cautionnement⁷

Le régisseur est assujéti à un cautionnement.

Article 12 – Indemnité de responsabilité

Le régisseur peut percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019⁸.

Article 13 – Responsabilité du régisseur

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

⁵ « A titre exceptionnel et lorsque l'activité de la régie l'impose, l'acte constitutif de la régie peut prévoir un délai de remise plus long, dans la limite de huit jours à compter de la date de réception des chèques par le régisseur, après accord du comptable public assignataire [agent comptable secondaire]. » Cf. article 8 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

⁶ Cf. articles 9 et 13 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019, art. 4 de l'arrêté du 03/12/2019

⁷ Cf. article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019, arrêté du 28/05/1993 modifié et, pour les seuils de dispense de cautionnement, arrêté du 27/12/2001. Pour mémoire, le régisseur d'une régie temporaire peut être dispensé de cautionnement par l'ordonnateur, sur avis conforme du comptable public assignataire (agent comptable secondaire).

⁸ Non cumulable avec l'IFSE.



Article 14– Désignation du régisseur et des mandataires

- I. Le régisseur et un mandataire suppléant⁹ sont désignés par la déléguée régionale après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.
- II. Le régisseur peut être assisté d'autres mandataires lorsque le fonctionnement de la régie l'impose¹⁰. Les mandataires sont désignés par le régisseur après autorisation de l'ordonnateur.

Article 15 – Abrogation

Les décisions des 30/04/2010 ; 19/12/2011 ; 28/05/2014 ; 20/06/2019 et 20/02/2020 portant institution de la régie d'avances et de recettes auprès de l'UMS 3470 Pythéas -Département Observatoire de Haute Provence- désigné « OHP » sont abrogées.

Article 16 – Dispositions finales

- I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Provence et Corse sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/03/2021

La Déléguée régionale,

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire¹⁹

Vu, l'Agent comptable principal¹⁹

⁹ Cf. article 6 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

¹⁰ Le recours à ces mandataires doit être prévu dans l'acte constitutif de la régie (cf. article 6 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019).





DEC211202DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5635 intitulée Institut Européen des Membranes (IEM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5635,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut Européen des Membranes (IEM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège A des chercheurs et enseignants-chercheurs : 7 sièges,
 - o Sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires : 5 sièges
 - o Sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs non permanents : 2 sièges
 - Collège B des personnels ITA ou BIATSS : 3 sièges
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12 mars 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC211043DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements (IHPE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5244,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité **Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements (IHPE)**

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus :
 - Collège A Chercheurs et enseignants-chercheurs : 4 sièges
 - o Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs permanents : 2 sièges
 - o Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs non permanents : 2 sièges
 - Collège B Personnels ITA ou BIATSS : 2 sièges
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 3 mars 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC211125DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5221 intitulée Laboratoire Charles Coulomb (L2C)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 Décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5221,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Charles Coulomb (L2C).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint, la directrice adjointe ;
- 11 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 sièges
 - o Sous collège permanents : 7
 - o Sous collège non permanents (doctorants et CDD) : 1
 - Collège ITA et BIATS : 3 sièges
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 9 mars 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC210342DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR 5175 Centre d'Ecologie fonctionnelle et évolutive (CEFE),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - 8 représentants du collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 2 pour le sous-collège des DR, Pr ou grade équivalent,
 - 4 pour le sous-collège des CR, MdC ou grade équivalent
 - 2 pour le sous-collège des autres chercheurs
 - 4 représentants du collège des ingénieurs et techniciens
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

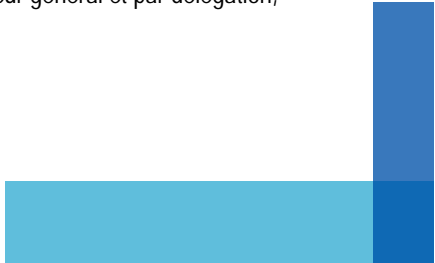
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 Janvier 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



DEC210842DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5245 intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5245 intitulée Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement ;

Vu la décision DEC210298INEE du 29 janvier 2021 portant modification de la décision n°DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5245 intitulée « Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 9 membres élus dont :
 - 3 collèges chercheurs/enseignants chercheurs
 - 5 collèges ITA/BIATSS
 - 1 collège personnels non permanents
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210841DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité
- la directrice adjointe et le directeur adjoint
- 9 membres élus dont :
 - 5 collège chercheurs/enseignants chercheurs
 - 2 collège ITA/BIATSS
 - 2 collège personnels non permanents
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210795DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5126 intitulée Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5126 intitulée Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe et le directeur adjoint
- 8 membres élus :
 - 3 collège chercheurs/enseignants chercheurs
 - 3 collège ITA/BIATSS
 - 2 collège personnels non permanents
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211412DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3589 intitulée Centre national de recherches météorologiques (CNRM)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR3589 intitulée Centre national de recherches météorologiques (CNRM),

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre national de recherches météorologiques (CNRM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe
- 13 membres élus dont :
 - 9 collègue chercheur-e-s
 - 3 sous collègue chercheur-e-s Météo France
 - 2 sous collègue chercheur-e-s Météo France (Développement durable)
 - 2 sous collègue chercheur-e-s CNRS
 - 1 sous collègue chercheur-e-s non permanent-e-s
 - 1 sous collègue doctorant-e-s
 - 4 collègue ITA
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211261DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5318 intitulée Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes (CECI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5318 intitulée Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes (CECI),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Climat, Environnement, Couplages et Incertitudes (CECI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 6 membres élus dont :
 - 3 collège chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 3 collège ITA
- 2 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211201DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5033 intitulée Laboratoire des 2 infinis - Toulouse (L2I Toulouse)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité Laboratoire des 2 infinis - Toulouse (L2I Toulouse),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire des 2 infinis – Toulouse (L2I Toulouse).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12/03/2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe

Giraud



DEC211198DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5589 intitulée Laboratoire Collisions Agrégats Réactivité (LCAR)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5589 intitulée Laboratoire Collisions Agrégats Réactivité (LCAR),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Collisions Agrégats Réactivité (LCAR).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 7 membres élus dont :

- 6 collège A chercheurs/enseignants chercheurs
 - 5 sous collège CR/DR, MCF/PR
 - 1 sous collège non permanents
- 1 collège B ITA/BIATSS

- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211197DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS),

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe, les deux directeurs adjoints
- 8 membres élus dont :
 - 5 collège chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 3 sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs permanents
 - 1 sous-collège des post-doctorants et CDD chercheurs
 - 1 sous-collège des doctorants
 - 3 collège des ITA/BIATSS
 - 2 sous-collège des ITA/BIATSS permanents
 - 1 sous-collège des ITA/BIATSS non permanents (CDD)
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211196DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5504 intitulée Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering (TBI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5504 intitulée Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering (TBI),

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering (TBI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe et le directeur adjoint
- 10 membres élus dont :
 - 4 collège chercheurs/enseignants chercheurs
 - 1 sous collège chercheurs CNRS
 - 1 sous collège chercheurs INRAE
 - 2 sous collège enseignants chercheurs
 - 2 collège doctorants/post-doctorants
 - 1 sous collège doctorants
 - 1 sous collège post-doctorants
 - 4 collège ITA
- 2 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211085DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5626 intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantiques (LCPQ)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5626 intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantiques (LCPQ),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Chimie et Physique Quantiques (LCPQ).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe
- 6 membres élus dont :
 - 4 collège chercheurs/enseignants chercheurs (1 par équipe)
 - 1 collège ITA/BIATSS
 - 1 collège personnels non permanents (doctorants, post doctorants)
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 05/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211082DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5502 intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5502 intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 11 membres élus dont :
 - 7 collègue A des chercheur-se-s et des enseignant-se-s-chercheur-se-s dont :
 - 5 sous-collège A1 personnels permanents
 - 2 sous-collège A2 personnels non permanents
 - 4 collègue B des ingénieur-e-s, technicien-ne-s et administratif-ve-s dont :
 - 2 sous-collège B1 des personnels des EPST
 - 2 sous-collège B2 des personnels des EPSCP
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 05/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211081DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5288 intitulée Centre d'Anthropobiologie et de Génomique de Toulouse (CAGT)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5288 intitulée Centre d'Anthropobiologie et de Génomique de Toulouse (CAGT),

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre d'Anthropobiologie et de Génomique de Toulouse (CAGT).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe
- 5 membres élus dont :
 - 4 collèges chercheurs/enseignants chercheurs dont :
 - 1 sous collège PU et PH,
 - 1 sous collège CR et DR,
 - 2 sous collège non permanents (1 siège doctorant, 1 siège post doctorant)
 - 1 collège ITA/BIATSS
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 05/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC211080DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS),

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe et le directeur adjoint
- 11 membres élus dont :
 - 7 collège chercheurs/enseignants chercheurs dont
 - 2 sous collège DR, PR
 - 3 sous collège CR, MC
 - 1 sous collège chercheurs contractuels
 - 1 sous collège doctorants
 - 4 collège ITA/BIATSS
- 6 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 05/03/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210991DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2859 intitulée Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement(SAFIRE).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210992DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3667 intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210993DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité Laboratoire de physique théorique (LPT),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de physique théorique(LPT).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210824DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC1807558DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 10 membres élus
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 février 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermès



DEC210918INC

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'institut de chimie.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'institut de chimie susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2021, la décision n° DEC171079INC du 29 mars 2017 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2017 dans les unités de l'institut de chimie.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'institut de chimie listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 2 mars 2021

Le Directeur de l'institut
Jacques MADDALUNO

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut de chimie

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors des heures normales de service - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations <p style="text-align: center;">Au titre d'astreintes :</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité d'installations</p>
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu Accélérateur Cyclotron, Centre Synchrotron	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations
Situations administratives particulières : Personnel gérant des salons, colloques ou conférences	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service
Interventions spécifiques sur animaux	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de chimie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	14	UPR8241	Laboratoire de Chimie de Coordination /Toulouse)	BOUSSEKSOU Azzedine
	10	UMR7006	Institut de Science et d'ingénierie Supramoléculaires (ISIS)(Strasbourg)	SAMORI Paolo
	8	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire iCBMI	JAKAB TOTH Eva
	7	UMR5280	Institut des Sciences Analytiques (ISA)	MORELL Christophe
	13	UMR5257	Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM)	PELLET-ROSTAING Stéphane
	4	UMR8000	Institut de Chimie Physique (LCP)	VAN DER REST Guillaume
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un continu Accélérateur, Cyclotron, Centre Synchrotron	19	UMR6014	Chimie Organique, Bioorganique Réactivité et Analyse (COBRA)	RENARD Pierre-Yves
	2	UMR7614	Laboratoire de Chimie Physique-Matière et Rayonnement (LCPMR)	TAIEB Richard
	08	UPR3079	CEMHTI	BESSADA Catherine
	04	UMR8182	Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (ICMMO)	AITKEN David
	04	UMR3685	NIMBE	PALACIN Serge
	04	UMR8000	Institut de Chimie Physique (LCP)	VAN DER REST Guillaume
	11	UMR5819	SyMMES	DELANGLE Pascale
	14	UAR2599	Institut de Chimie de Toulouse (ICT)	DELPECH Fabien
Situations administratives particulières : Personnel gérant des salons, colloques ou conférences	16	INS1620	Institut de Chimie	MADDALUNO Jacques
Interventions spécifiques sur animaux	08	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire ICBM)	JAKAB TOTH Eva

DEC210755INSU

Décision portant ajout d'une tutelle à l'international research laboratory n°3351 intitulé « Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts » (IFAECI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratory (IRL) ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2021, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a la qualité de tutelle principale de l'IRL3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts ».

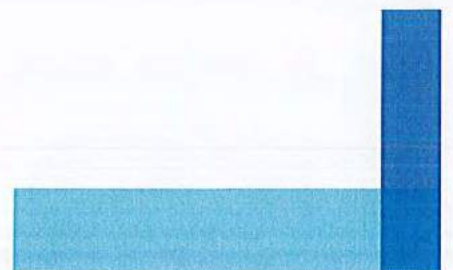

À compter de cette même, les établissements cotutelles principales de l'IRL3351 sont : CNRS, IRD, UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES et CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CONICET).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/03/2021

Le Président - Directeur Général
Antoine Petit



DEC201945 DR18

**Décision portant suppression d'une régie de recettes auprès l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille
et cessation de fonctions du régisseur et du mandataire suppléant.**

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC191679DAJ du 01/07/2019 portant nomination de M Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Hauts-de-France,

Vu, la décision n° DEC200766DR13 du 24/02/2020 instituant la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille

Vu, la décision n° DEC200766TDR13 du 24/02/2020 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille

DECIDE :

Article 1^{er} – Suppression de la régie

La régie de recettes instituée auprès de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille est supprimée à compter du 30/10/2020

Article 2 – Clôture comptable

I. Le régisseur reverse à l'agent comptable secondaire assignataire :

- ~~la totalité des recettes encaissées~~
- ~~le reliquat de fonds de caisse non employé et le cas échéant, les valeurs,~~
- ~~le reliquat de l'avance non employée~~
- le carnet de reçus et le carnet de factures.

II. Il justifie de sa demande de fermeture du compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 3 – Arrêté des comptes

L'arrêté des comptes de la régie donne lieu à une remise de service en présence de l'ordonnateur, du régisseur cessant ses fonctions et de l'agent comptable secondaire assignataire ainsi qu'à la rédaction d'un procès-verbal.

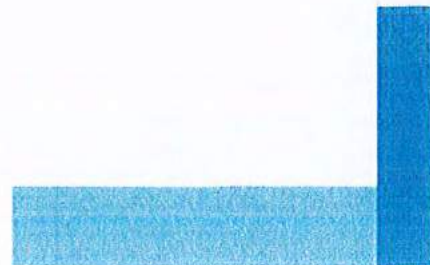
Article 4 – Cessation de fonctions du régisseur et du mandataire suppléant

A compter de la date de suppression de la régie, il est mis fin aux fonctions de :

I. Mme Francine CLUCKERS régisseur de la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille

II Mme Audrey MANSUET mandataire suppléante de Mme Francine CLUCKERS.

Article 5 – Dispositions finales



I. Sont abrogées les décisions¹ :

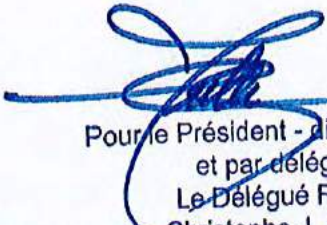
- n° DEC200766DR13 du 24/02/2020 instituant la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille
- n° DEC207767DR18 du 24/02/2020 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille

II. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Hauts-de-France sont chargés de l'exécution de la présente décision.

III. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS².

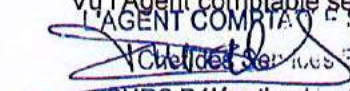
Fait à Lille, le 27/10/2020

Le Délégué régional³,


 Pour le Président - directeur général
 et par délégation,
 Le Délégué Régional
 Christophe J. MULLER



Vu l'Agent comptable secondaire⁸
 L'AGENT COMPTABLE SECONDAIRE


 des Services Financiers

CNRS Délégation Hauts-de-France

Sonia DUVAL

Vu, l'Agent comptable principal⁸

¹ Le cas échéant, indiquer d'autres décisions à abroger.

² En application de la décision n° DEC100220DAJ du 04/11/2010 (à consulter sur Doc'Utiles), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Pour plus d'information, se reporter à l'aide en ligne, dans le menu de droite > aide producteurs.

³ Nom, prénom du signataire.

DEC200766DR18

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC191679DAJ du 01/07/2019 portant nomination de M Christophe MULLER aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019,

DECIDE :

Article 1 – Institution de la régie et recettes encaissées

Il est institué auprès de l'UMS 3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille une régie de recettes permanente à compter du 03/02/2020,

installée à 1 rue du Professeur Calmette – 59000 LILLE,

pour l'encaissement des redevances des locations de studios, des redevances des locations du hall de l'unité, des redevances des locations de l'amphithéâtre de l'unité.

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables selon les modes de règlements suivants :

- Espèces, dans la limite de 300 € (Art.8 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019)
- Chèques,
- Virements sur le compte de dépôt de fonds du régisseur.

Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment la situation de ses disponibilités et la ventilation des recettes encaissées¹.

Article 2 – Compte de dépôt de fonds

Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor².

Article 3 – Montant de l'encaisse

Le montant maximum de l'encaisse s'élève à 2 000 €.

L'encaisse est constituée de l'ensemble des recettes encaissée par le régisseur, tous moyens de paiement confondus.

Article 4 – Montant du fonds de caisse

Le montant du fonds de caisse permanent en espèces s'élève à 0 €.

Article 5 – Encaissements en numéraires

Lorsque les recettes, prévues à l'article 1, sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie, à l'usager, un ticket ou à défaut, une quittance.

Article 6 – Chèques

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 7 – Versement des recettes en numéraire

Les recettes encaissées en numéraire sont versées à l'agent comptable secondaire dès que le montant perçu atteint le montant de l'encaisse maximum fixé à l'article 3, hors montant du fond de caisse permanent, et au minimum une fois par mois.

Article 8 – Versement des recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds

Les recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor sont versées à l'agent comptable secondaire dès que le montant des encaissements dépasse 1 000 € et au minimum une fois par mois.

Article 9 – Pièces justificatives

Le régisseur transmet à l'agent comptable secondaire les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins (et reversées à la caisse de l'agent comptable secondaire), au minimum une fois par mois.

¹ Cf. Article 15 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

² Obligatoire en application de l'article 14 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

Article 10 – Cautionnement

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 11 – Indemnité de responsabilité

Le régisseur peut percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

Article 12 – Responsabilité du régisseur

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 13 – Désignation du régisseur et des mandataires

Le régisseur et un mandataire suppléant sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

Article 14 – Abrogation

La décision DEC131765DR18 du 14 juin 2013 modifiée portant création de la régie de recettes du Groupement de Service GDS3366, devenu l'UMS 3702 « Institut de biologie de Lille » et nomination du régisseur et de son suppléant est abrogée à compter du 01/03/2020.

Article 15 – Dispositions finales

- I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation des Hauts-de-France sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 24/02/2020

Christophe J. MULLER
Le Délégué régional

P/le Délégué Régional
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Bénédicte SAMYN-PETIT

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire
L'AGENT COMPTABLE SECONDAIRE
Sonia DUVAL
Chef des Services Financiers
CNRS Délégation Hauts-de-France
Sonia DUVAL

Vu, l'Agent comptable principal



DEC201944 DR18

Décision portant cessation de fonctions du régisseur / mandataire suppléant auprès de la régie de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC191373DAJ du 01/07/2019 portant nomination de M Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Hauts-de-France,

Vu, la décision DEC200766DR18 en date du 24/02/2020 instituant une régie de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille

Vu, la décision DEC200767DR18 en date du 24/02/2020 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de l'UMS3702 – code division 2613 – Institut de Biologie de Lille,

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine CLUCKERS cesse ses fonctions de régisseur de la régie à compter du 30/10/2020

Mme Audrey MANSUET cesse ses fonctions de mandataire suppléant de la régie à compter du 30/10/2020

Article 2 – Dispositions finales

- I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Hauts-de-France sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS¹ et notifiée au régisseur / mandataire suppléant.

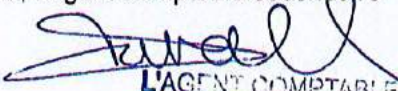
Fait à Lille, le 27/10/2020

Le Délégué régional



Pour le Président - directeur général
et par délégation,
Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER

Vu, l'Agent comptable secondaire


L'AGENT COMPTABLE SECONDAIRE

Chef des Services Financiers

CNRS Délégation Hauts-de-France

SCHNEIDER VAL

Vu, l'Agent comptable principal

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 04/11/2010 (à consulter sur Doc'Utiles), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Pour plus d'information, se reporter à l'aide en ligne, dans le menu de droite > aide producteurs.

DEC201936DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC1819798DAJ du 26 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, dont le directeur est M. Francesco AMOROSO ;

Vu la décision DEC180285INSMI du 07 février 2018 portant nomination de M. Eric RICARD aux fonctions de directeur en remplacement de M. Francesco AMOROSO appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 1^{ER} septembre 2020,

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC201296INSIS

Décision portant modification de la délégation régionale du groupement de recherche GDR3717 intitulé « GDR Micro et Nanofluidique (MNF) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181911DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé GDR Micro et Nanofluidique (MNF) ;

Vu la décision DEC201004INSIS en date du 02 juillet 2020 et portant nomination de M. Pierre JOSEPH aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Stéphanie DESCROIX aux fonctions de directrice adjointe par intérim du groupement de recherche GDR3717 intitulé « GDR Micro et Nanofluidique (MNF) ».;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, le groupement de recherche n°3717 intitulé « GDR Micro et Nanofluidique (MNF) » est rattaché à la délégation « Occitanie Ouest, DR14 ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 octobre 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210932INEE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2021, la décision n°DEC200689INEE du 27 février 2020 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes pour l'Institut écologie et environnement.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut écologie et environnement listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le

Stéphanie THIEBAULT

Directrice de l'Institut écologie et environnement



ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	Toutes activités effectuées au cours de missions supérieures à une journée sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer.
Missions longues de terrain	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Situations d'emplois / Activités	DR	Unité	Acronyme	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR06	UMR6282	BGS	FARA Emmanuel
	DR10	UMR7362	LIVE	BADARIOTTI Dominique
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR13	UMR9000	TETIS	MAUREL Pierre
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR14	UPR2001	SETE	LOREAU Michel
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR11	UAR3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR14	UPR2001	SETE	LOREAU Michel
	DR15	UMR5199	PACEA	DELAGNES Anne
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine	
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	DR02	UMR8067	BOREA	MEZIANE Tarik
	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent

	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR16	UMR9220	ENTROPIE	LE CORRE Matthieu
	DR17	IRL3614	EBEA	VALERO Myriam
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR17	UMR6197	LM2E	JEBBAR Mohammed
	DR17	UMR7144	AD2M	NOT Fabrice
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
Missions longues de terrain	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR02	UMR7206	EAE	HEYER Evelyne
	DR02	UMR7194	HNHP	BAHAIN Jean-Jacques
	DR02	UMR7209	AASPE	RUAS Marie-Pierre
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR05	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle
	DR08	UMR7262	Palevoprim	BOISSERIE Jean-Renaud
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR14	UMR5288	CAGT	ORLANDO Ludovic
	DR14	UMR5602	GEODE	GALOP Didier
	DR15	UMR5199	PACEA	DELAGNES Anne
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	UMR6554	LETG	GOURMELON Françoise
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
DR20	UMR7264	CEPAM	THERY Isabelle	
Situations administratives exceptionnelles	DR02	UMR7207	CR2P	CRASQUIN Sylvie
	DR05	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle
	DR11	UAR3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent

	DR14	UPR2001	SETE	LOREAU Michel
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR02	UMR7194	HNHP	BAHAIN Jean-Jacques
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR04	USR3461	Ipanema	ETGENS Victor
	DR05	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR14	UPR2001	SETE	LOREAU Michel
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis	
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR02	UMR7179	MECADEV	AUJARD Fabienne
	DR02	UMR7209	AASPE	RUAS Marie-Pierre
	DR02	UMR7618	IEES	MAIBECHE Martine
	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR07	UMR5023	LEHNA	DOUADY Christophe
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UAR3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure

	DR13	UMR5554	ISEM	GALTIER Nicolas
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR14	UPR2001	SETE	LOREAU Michel
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR02	UMR8067	BOREA	MEZIANE Tarik
	DR02	UMR7618	IEES	MAIBECHE Martine
	DR02	UMS3194	CEREPEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR04	USR3461	Ipanema	ETGENS Victor
	DR05	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR11	UAR3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	FR3098	ECCOREV	HEULIN Thierry
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR13	UMR5290	MIVEGEC	SIMARD Frédéric
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR17	UMR6197	LM2E	JEBBAR Mohammed
DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis	

DEC210922INSB

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB).

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences biologiques (INSB) sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut des sciences biologiques (INSB) susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherche et de service listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2021, la décision n° DEC200870INSB du 12 mars 2020 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB).

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut des sciences biologiques listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 23 février 2021

André LE BIVIC
Directeur de l'Institut des sciences biologiques



INSTITUT DES SCIENCES BIOLOGIQUES

Annexe 1

Année 2021 - Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'INSB

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Interventions spécifiques sur animaux	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage : alimentation, biberonage, change et contrôle des paramètres physiques des animaleries (température, humidité, ventilation...) ; et pour effectuer des accouplements et/ou tri des géniteurs.</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer des plongées (entretien et/ou collecte d'animaux marins).</p>
Interventions spécifiques sur cultures de cellules	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer une surveillance et une maintenance (repiquage) des cultures cellulaires.</p>
Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'apporter une aide technique pour les expérimentations scientifiques à bord de navires hauturiers ou côtiers.</p>
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le dépannage des installations techniques (congélateurs à -80°, réseaux de fluides alimentés par des pompes).</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des autoclaves.</p>
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés. Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations.</p>

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
	1	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	WERNER Michel
	1	UMS2009	BIOMEDTECH Facilities	BENDIRDJIAN Evelyne
	1	UMS3655	Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse	SCOAZEC Jean-Yves
	2	FR3631	Institut de biologie Paris-Seine	LABOUESSE Michel
	2	UMR3347	Signalisation, radiobiologie et cancer	SAULE Simon
	2	UMR7221	Physiologie moléculaire et adaptation	SACHS Laurent
	4	UMR9197	Institut des Neurosciences Paris Saclay (Neuro-PSI)	ROUYER François
	4	UMS2010	TEFOR Paris-Saclay	JOLY Jean Stéphane
	6	UMR6265	Centre des sciences du goût et de l'alimentation	BRIAND Loïc
	6	UMR7369	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	MARTINY Laurent
	7	UAR3444	Biosciences	MERABET Samir
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	FERRARI Pier Francesco
	7	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LEULIER Francois
	7	UMR5286	Centre de recherche en cancérologie de Lyon	MEHLEN Patrick
	7	UMR5292	Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL)	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDO-ROUSSEL Dominique

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Interventions spécifiques
sur animaux

8	UAR44	Transgenèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	GUILLOU Florian
8	UMR7355	Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires	QUESNIAUX Valérie
10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	DARDEL Frederic
10	UMR7021	Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies	MELY Yves
10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	CASSEL Jean-Christophe
10	UMS3415	Chronobiotron	REIBEL Sophie
10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
11	UAR2019	Haute Technologie Animale Grenobloise (hTAG)	LERAT Hervé
12	UAR846	Station de primatologie	ARNOULT Christophe
12	UAR2020	Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS)	LOPEZ Erica
12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	SAVE Etienne
12	UMR7051	Institut de neurophysiopathologie	KHRESTCHATISKY Michel
12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	PIERRE Philippe
12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	MASSON Guillaume
12	UMS3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	MALISSEN Bernard
12	UMS3537	Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)	MASSON Guillaume
13	UAR3426	BioCampus Montpellier	CAU Julien
13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
13	UMR5235	Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques (DIMNP)	LUTFALLA Georges
13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	PRIGENT Claude
13	UMR91214	Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles (PHYMEDEXP)	LACAMPAGNE Alain
13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)	ESCRIVA-GARCIA Hector
13	UMR9004	Institut de recherche en infectiologie de Montpellier (IRIM)	MESNARD Jean-Michel
14	UMR5077	Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement	BYSTRICKY Kerstin
14	UMR5070	RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center	VALET Philippe
14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	NEYROLLES Olivier
14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	RAMPON Claire
14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CerCo)	BERRY Isabelle

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	15	UMR5287	Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)	Jean-René CAZALET
	15	UMR5293	Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)	BORAU Thomas
	15	UMR5297	Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS)	CHOQUET Daniel
	15	UMR5536	Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)	MIRAUX Sylvain
	17	UMR6015	Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire	HENRION Daniel
	17	UMR6290	Institut de génétique et développement de Rennes	GILLET Reynald
	17	UMR6291	Institut du thorax	REDON Richard
	17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	LEMASSON Alban
	17	UMS3556	Santé François Bonamy	LEMARCHAND Patricia
	17	UMS3480	Biologie Santé et Innovation technologique	PINEAU Charles
	18	UMR9020	Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers	VAN SEUNINGEN Isabelle
	18	UMS2014	Plateformes Lilloises en Biologie et Santé	CRESPIN Sophie
	18	UMS3702	Institut de biologie de Lille	BOUTIN Philippe
	19	UMS3408	Unité Support Cyceron	HAELEWYN Benoît
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander
	20	UMR7275	Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)	NAHON Jean-Louis
20	UMR7277	Institut de Biologie de Valrose (IBV)	NOSELLI Stéphane	

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

	20	UMR7284	Centre Cancer et vieillissement	GILSON Eric
Interventions spécifiques sur cultures de cellules	1	UMR8030	Génomique métabolique	WINCKER Patrick
	1	UMR8104	Insitut Cochin	COURAUD Pierre-Olivier
	2	UMR8261	Expression génétique microbienne	CONDON Ciaran
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frederic
	7	UAR3444	SFR Biosciences	MERABET Samir
	7	UMR5086	Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale (MMSB)	GRANGEASSE Christophe
	7	UMR5242	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LEULIER Francois
	7	UMR5292	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDO-ROUSSEL Dominique
	7	UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	INGRAM Gwyneth
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UMR7104	Institut de Génétique et Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)	DARDEL Frédéric
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	DROUARD Laurence
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse	

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

	12	UMR7258	Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins	ESCRIVA-GARCIA Hector
	14	UMR2594	Laboratoire des Interactions Plantes-Microorganismes (LIPM)	NOEL Laurent
	17	UMS3556	Santé François Bonamy	LEMARCHAND Patricia
Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frédéric
	7	UAR3760	Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)	GEOURJON Christophe
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	FERRARI Pier Francesco
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDDO-ROUSSEL Dominique
	8	UAR44	Transgénèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	UAR3156	Centre de neurochimie	BADER Marie-France
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	12	UAR846	Station de primatologie	ARNOULT Christophe
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UMR7257	Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB)	BOURNE Yves
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent
	13	UAR3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe	

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR9004	Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)	MESNARD Jean-Michel
	14	UMR5100	Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires (LMGM)	POLARD Patrice
	18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	GUERARDEL Yann
	18	UMS3702	Institut de biologie de Lille	BOUTIN Philippe
	20	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	NAHON Jean-Louis
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	2	UMR3215	Génétique et biologie du développement	LEOPOLD Pierre
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frédéric
	7	UMR6293	Génétique, Reproduction et Développement (GRdD)	JAGLA Krzysztof
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	SAVE Etienne
	13	UAR3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
	13	UMR5096	Laboratoire Génome et développement des plantes	PANAUD Olivier
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	Claude PRIGENT
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

	15	UMS3420	Bordeaux Imaging Center	CHOQUET Daniel
--	----	---------	-------------------------	----------------

